

L'UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

LUS MAG

CPE

Mobilisation

MIXITÉ SOCIALE

Les ghettos de la République

COLLOQUE SNES

**Réflexions
sur le métier**

ENTRETIEN

Jean-Claude PECKER, astrophysicien

GRÈVE UNITAIRE DANS L'ÉDUCATION LE 24 JANVIER



Édito

Les conversations de cette longue fin de trimestre dans nos établissements disent très largement toutes les tensions qui se nouent autour de nos métiers et l'attente de ce moment de répit que constituent les fêtes de fin d'année. L'un des premiers mérites de notre grève à 40 % du 10 décembre aura été probablement de laisser percer dans les médias une part de cette réalité professionnelle et des exigences que nous en tirons en direction des pouvoirs publics pour nous-mêmes et dans l'intérêt de la formation des jeunes. Mais, en même temps, beaucoup d'entre nous auront pu être surpris aussi de voir resurgir, jusque dans les journaux réputés les plus sérieux, cette méconnaissance de l'activité enseignante et de tout le travail invisible qui l'accompagne. C'est dire combien il importe de mener campagne obstinément pour donner à comprendre les transformations de nos métiers, le sens de nos demandes pour en abaisser la charge de travail et le revaloriser. Notre colloque des 11 et 12 janvier sur le métier prend ici une dimension toute particulière et doit avoir un grand retentissement au moment où il nous faut imposer au ministre et au gouvernement des négociations sérieuses sur la réduction du temps et de la charge de travail, les carrières et les créations d'emplois. Nous demandons à être reçus par Jack Lang au plus vite pour lui soumettre tout un plan de mesures immédiates et à programmer dans le temps. Les mobilisations que nous cherchons à impulser depuis plusieurs mois ont franchi une étape avec la grève du 10 décembre dont nous avons dit qu'elle devrait avoir les prolongements nécessaires en l'absence de résultats. C'est chose faite puisqu'un nouveau développement de l'action est d'ores et déjà engagé de façon unitaire. En effet, devant la fin de non-recevoir du gouvernement à leurs demandes sur le problème global de l'emploi, de la résorption de la précarité, de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, toutes les fédérations du secteur de l'éducation viennent de décider un appel commun à la grève pour le jeudi 24 janvier.

François Labroille
cosecraire
général

26 Fenêtre sur
Les conseils économiques
et sociaux régionaux

24
Portrait
CPE, un métier
exigeant



17

Dossier
Mixité sociale :
les ghettos de la République

Sommaire

Revue de presse 4

30 jours 5

Débat 6

- Courriers
- Opinion : Les logiciels libres

Actualités 10

Grève unitaire du 24 janvier
Retour sur la grève du 10 décembre et
sur quelques contrevérités
RTT : développement de l'action

Éco/social 14

Conseil d'orientation des retraites :
premier rapport
Emploi, formation : perspectives
Finances publiques :
comment payer la réduction des impôts

Dossier 17

Mixité sociale :
les ghettos de la République

Portrait 24

CPE : regards croisés sur un métier exigeant

Fenêtre sur 26
*Les conseils économiques
et sociaux régionaux*

Métier 28
*Collège : les nouveaux horaires
Lycée : évaluation des TPE
Programmes : des enjeux importants
Assises pour la culture scientifique et technique
Colloque du SNES sur le métier*

International 34
*Francophonie et mondialisation
OMC, Doha : quoi de neuf ?
Pays-Bas : entretien avec Trudy Kerperien*

Culture 38
• Livres-revues
• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
• Multimédia

Entretien 44
*Avec Jean-Claude Pecker :
« Faire comprendre les choses »*

Petites annonces 47

**Avez-vous pensé à régler votre
COTISATION SYNDICALE ?
2001/2002**

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteur en chef (hebdomadaire) : Serge Chatelain. Rédacteur en chef (magazine) : Alexis Chabot. Secrétaire de rédaction : Gabriëlle Hübner. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Adrée Béhotéguy, Nicolas Beniès, Elodie Walck. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, tél. : 01 42 80 96 05. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : Roto Press Numéris, Livry-Gargan (93). C. P. N° 1578D73. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 € (8,53 F). Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € (170,55 F) ; étranger et DOM-TOM : 40 € (262,38 F). 2) Autres, France : 37 € (242,70 F) ; étranger : 51 € (334,54 F). Publicité : MAIF (2), Acacia (47), Epsilon International (48). Encart volant CHODES (départ. : 01, 03, 42, 69, 71). Encart volant CHODES (départ. : 18, 28, 36, 37, 41, 45, 77, 91). Photo de Une : Getty images/Todd Davidson. Pour s'informer et donner son avis : Minitel 3615 USTEL, Mél : Secgene@sn.es.edu, Internet : http://www.sn.es.edu



En attente de réponses...

**Alternatives
Économiques**

Novembre 2001

SEXISME

Jack Lang vient de refuser la création d'une agrégation de sciences et techniques médico-sociales (STMS), discipline qui prépare au bac du même nom. Alors qu'il existe des agrégations dans la plupart des disciplines techniques et technologiques, et notamment en économie-gestion, les enseignants de STMS n'ont pas le droit de bénéficier de ce concours. Au-delà des raisons invoquées, toutes contestables, le véritable motif n'est-il pas que ce corps d'enseignants est à 95 % composé d'enseignantes et que leurs élèves sont également à 95 % des filles, destinées à des métiers « féminins » : infirmières, secrétaires médicales, puéricultrices... A l'heure de la parité, ce refus est difficilement justifiable.

Le Parisien 9 nov. 2001

POURQUOI LES FILLES RÉUSSISSENT MIEUX À L'ÉCOLE

Les filles sont excellentes à l'école. Eh oui, c'est un fait. De la maternelle au lycée, elles raflent tout ! Meilleur taux de réussite aux évaluations de CE2, au brevet des collèges, au baccalauréat, au BEP, moins de redoublements... : les dernières données disponibles, qui viennent d'être publiées par le ministère de l'Éducation, notamment dans la « Géographie de l'école », le confirment. « Depuis des années, l'écart est réel et ne se dément pas », confirme-t-on rue de Grenelle. Pourtant, personne ne se risque à donner une « explication scientifique » au phénomène. (...) Pourtant, cruel paradoxe, les filles ne profitent pas vraiment de leurs bonnes notes. Après, tout se creuse en leur défaveur : moins d'accès aux filières sélectives, moins de postes à responsabilité, moins de bons salaires... Leur réussite est purement scolaire et ce n'est pas une fin en soi !

Le Monde 10 NOVEMBRE 2001

L'école est mal préparée à l'afflux des enfants non francophones

Vingt-sept mille enfants étrangers tout juste arrivés et ne parlant pas le français, les « primo-arrivants », ont été inscrits dans des établissements scolaires au cours de l'année 2000-2001. L'Éducation nationale est mal préparée face à cet afflux récent. A Paris, par exemple, 60 à 80 enfants se présentent au rectorat chaque semaine depuis la rentrée. Dans son rapport, rendu public vendredi 9 novembre, le Haut Conseil à l'intégration critique « le nombre insuffisant de classes d'initiation et d'accueil » ainsi que « l'absence de structure spécifique pour les plus de seize ans ». Des classes d'initiation ont été mises en place depuis 1970 pour apprendre le français aux enfants, pendant un an maximum. Mais ils sont encore nombreux à être scolarisés dans des classes traditionnelles, sans soutien. (...)

Avec la vague de régularisations de sans-papiers en 1997, la nouvelle loi sur l'immigration (assouplissant les critères pour les familles) et l'augmentation sensible du nombre des demandeurs d'asile, ces enfants ont été plus nombreux à demander une inscription à l'école. Dans l'obligation de scolariser ces jeunes (majoritairement originaires d'Algérie, du Maroc, de Turquie ou, plus récemment, de Chine), le ministère de l'Éducation a été incapable de gérer un tel afflux. Les délais de réponse aux demandes de regroupement familial, souvent longs et aléatoires, empêchent en effet toute prévision fiable du nombre d'enfants arrivant en France. Les enfants des sans-papiers ont amplifié cette tendance. (...)

Le ministère prépare une circulaire rappelant notamment aux enseignants la nécessité de garder le moins longtemps possible ces élèves dans des classes spécifiques. « Ils doivent rejoindre rapidement le cursus classique pour s'intégrer dans le droit commun de la scolarité » (...)

En reconnaissant que « c'est aussi un moyen de répondre au problème des effectifs ».

FranceSoir 10 déc. 2001

DÉBORDÉS, LES PROFS CRAQUENT

(...) Les enseignants en ont marre qu'on leur ressorte leurs longues vacances ou leur « peu » d'heures de cours pour prétendre qu'ils ne travaillent pas beaucoup.

La multiplication des attentes à l'égard de l'école a nettement fait augmenter le temps consacré à la préparation, à la correction, aux réunions. Les profs sont usés et veulent le faire savoir.

Une récente enquête du SNES auprès de ses adhérents montre que les profs qui ont la cinquantaine désirent partir le plus vite possible à la retraite, et que les plus jeunes n'envisagent pas de rester trop longtemps enseignants. Le métier est épuisant, et les conditions de travail sont perçues comme se dégradant. Les profs veulent du temps, pour assurer les tâches nouvelles qu'on leur demande. Or, être déchargés de quelques heures par semaine ou avoir moins d'élèves, nécessitera des embauches.

Le Monde 22 nov. 2001

ÉCOLE RICHE, ÉCOLE PAUVRE : DERRIÈRE LA RÉALITÉ SOCIALE, LE CHOIX DES MAIRES

Il n'y a plus une école, mais des écoles. L'affirmation n'est pas nouvelle. Elle résulte, entre autres, de ce que certains considèrent comme un « effet pervers » de la décentralisation qui, en transférant aux communes « la construction, l'équipement et le fonctionnement » des établissements du premier degré, a ouvert la porte à tous les particularismes.

L'engagement éducatif des communes qui, en 2000, ont assuré 38 % des dépenses (hors transports) du premier degré, est donc devenu en vingt ans une question centrale. « L'inégalité première est à rechercher dans les financements attribués par les communes », affirme Yves Careil, ancien instituteur aujourd'hui chercheur en sciences de l'éducation. (...) Selon le SNUIPP, l'échelle va de 1 à 10, de 70 F à 700 F par élève et par an.

Le dessin du mois



Le Crédit agricole est entré en Bourse (*Le Canard enchaîné*, 19 décembre 2001).



12
déc.

Tragédie. Plusieurs attentats meurtriers en Israël, qui réplique en bombardant Gaza et les symboles de l'Autorité palestinienne.

13
déc.

Vidéo. Le Pentagone rend public un enregistrement vidéo dans lequel Ben Laden avoue être l'instigateur des attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis.

17
déc.

Libéralisme. Le patron de Vivendi, Jean-Marie Messier, affirme que l'exception culturelle française est « morte ».

Echec. Après la défaite de son parti aux élections municipales, le Premier ministre socialiste portugais remet sa démission au président de la République.

18
déc.

Revendication (bis). En pleine négociation avec le ministre de la Santé, les internes des hôpitaux défilent dans Paris.

Et maintenant, qu'allons-nous faire ?

Gilbert Bécaud est mort.

25
déc.

Noël !

BRUXELLES

Marche pour l'Europe sociale

90 000 ? 100 000 ? Ils étaient très nombreux venus de toute l'Europe, sur le pavé de Bruxelles, à l'appel de la Confédération européenne des syndicats, le 13 décembre, veille du sommet des chefs d'Etat européens. « L'euro arrive... et l'emploi ? » s'interrogeait la banderole de tête, avant de s'affirmer pour une Europe sociale et solidaire. L'emploi reste en effet la priorité de la CES à l'heure des plans de restructuration et des licenciements, du ralentissement économique et de la remontée du chômage. Emilio Gabaglio, président de la Confédération européenne n'a pas hésité à parler « d'état d'urgence ». Des emplois solides et non des emplois « Kleenex », mais aussi des services publics de qualité pour tous les citoyens européens, voilà ce que réclamaient les manifestants, parmi lesquels ceux de la FSU venus essentiellement des académies de Lille et de la région parisienne, ainsi que les syndiqués SNES du lycée français de Bruxelles. Emploi, solidarité, progrès social, services publics, démocratie, contrôle des citoyens, autant de valeurs non cotées en Bourse, mais que l'Europe qui se construit devra intégrer sous peine de faillite.

Jean-Marie Maillard

6
déc.

Coopération. Ouverture à Addis-Abeba de la réunion du G8 Afrique sur le développement.

10
déc.

Revendication. Grève des personnels de l'Education nationale, à l'appel de la FSU.

**LES LOCAUX DU SNES SERONT FERMÉS
DU 24 DÉCEMBRE 2001 AU 2 JANVIER 2002 AU MATIN.**

Hausse des salaires

L'exemple vient d'en haut

À sa création, en décembre 1991, la NBI (nouvelle bonification indiciaire) ne concernait pas la haute fonction publique. Dans la foulée du ministère de l'Intérieur en novembre 2000, le décret instituant la NBI pour l'encadrement supérieur à l'Education nationale et l'arrêté permettant d'attribuer le montant aux bénéficiaires retenus ont été pris le 26 octobre. Ils concernent 241 personnes qui vont toucher un complément substantiel de rémunération avec effet rétroactif au 1/1/2001. Les recteurs, IA-DSDEN, SG, directeurs, sous-directeurs d'administration centrale et chefs de service sont concernés, avec 102,4 points d'indice en moyenne (70 à 180) par mois soit, par exemple, pour un recteur d'une « grosse académie » 180 points x 23,69 F (valeur du point) = 4 264 F net de plus par mois !, les autres se contentant de 3 317 F.

La NBI avait été créée pour prendre en considération soit l'exercice d'une responsabilité particulière en termes de fonctions exercées, ou d'animation d'une équipe, soit la détention et la mise en œuvre d'une technicité particulière (compétence spécialisée ou fonction spécialisée propre à chaque administration). S'est ajoutée en 1993 une troisième rubrique correspondant à des fonctions

impliquant des sujétions particulières (exercice en établissement sensible).

Elle concerne à l'heure actuelle, dans notre champ de syndicalisation, environ 26 000 personnes (tuteurs de stagiaire IUFM : 10 points, chefs de travaux : 40 points, enseignants, CPE et CO-Psy en établissement sensible : 30 points, DC10 : 20 points). Contrairement au traitement déterminé de manière automatique en fonction du positionnement d'un corps dans la grille indiciaire, la NBI prend en compte la spécificité des emplois, indépendamment du corps ou du grade. Elle est prise en compte pour la retraite. Par exemple, un collègue ayant exercé en établissement sensible pendant 10 ans touchera un supplément annuel de pension de : $30 \times 10 \times 2\% = 6$ points soit un montant brut annuel de 339,90 F (valeur annuelle brute du point) x 6 = 2 039,40 F.

Le coût de la NBI en année pleine, pour l'encadrement supérieur : 8 385 333 F pour 241 emplois budgétaires (34 794 F en moyenne) ; pour nos collègues du second degré : 184 467 129 F pour 26 491 emplois budgétaires (6 963 F en moyenne). Cela fait 5 fois plus pour nos chefs !

Erick Staëlen

Lire page 11 « La position du SNES ».

Droit de réponse

Le collectif des éducateurs du collège Jules-Ferry de Sète, suite à un article consacré à Zacarias Moussaoui, dans Le Monde, du 27/9/2001.

« **A** Narbonne, où la famille s'est installée en 1979, après un séjour à Mulhouse, le jeune Zacarias suit une scolarité presque sans histoire. Mais à la fin de la Troisième, les enseignants du collège Jules-Ferry lui refusent l'accès au lycée et l'orientent vers un BEP. Sa mère jure avoir entendu, derrière une porte : « C'est déjà pas mal pour un Arabe. » Zacarias aussi a entendu la sentence. « C'est là qu'il a eu la vraie haine », assure Aïcha. »

Indignés, les éducateurs de Jules-Ferry dans leur grande majorité se réunissaient en collectif et exigeaient de ce journal un légitime droit de réponse adressé à M. J.-M. Colombani, directeur de la publication. A ce jour *Le Monde* a superbement ignoré notre exigence. Même si, pour la plupart d'entre eux, ils n'étaient pas encore en poste à Jules-Ferry, les enseignants de ce collège ont découvert avec stupéfaction les propos tenus dans *Le Monde* du 27/9/2001 par les proches de Zacarias Moussaoui, actuellement suspecté de terrorisme par le gouvernement des USA. Si nous pouvons imaginer le désarroi d'une mère visiblement bouleversée par les événements et qui cherche des explications aux faits et gestes de son fils, nous refusons pour autant des dires relayés par un média complaisant et un correspondant tendancieux. Les enseignants de Jules-Ferry veulent rappeler avec force que l'école de la République française n'oriente pas ses élèves sur des

critères racistes. L'orientation au « faciès » n'existe pas. Toute orientation prend en compte le projet de l'élève, ses centres d'intérêt, ses possibilités et, bien entendu, ses résultats. Il existe de surcroît des procédures d'appel ouvertes à toutes les familles qui refusent l'orientation envisagée pour leurs enfants.

Ils savent que l'Education nationale est un creuset d'intégration, sans égal dans le monde, pour tous ceux qui rejoignent notre pays. Enfin, l'Education nationale n'est pas l'école de la « haine », ni de la discrimination. Tout prosélytisme religieux ou politique, quel qu'il soit, en est banni. Elle a pour devoir d'accueillir les élèves de tous les milieux et elle tente d'accomplir honorablement sa tâche de formation et d'éducation sans se substituer en ce domaine aux responsabilités qui incombent également aux familles.

Les éducateurs du collège Jules-Ferry trouvent impensable qu'un journal qualifié de sérieux puisse diffuser des propos susceptibles d'aviver la haine par des amalgames simplistes et caricaturaux. Notre collège de province n'est pas le terreau propice au développement futur du fondamentalisme islamique ni de quelque fanatisme que ce soit.

Selon Balzac, les qualités du journaliste sont « le brillant et la soudaineté de la pensée », nous souhaiterions pour notre part que s'y ajoutent davantage la mesure, l'objectivité et le discernement.

CONTRACTUELS JETABLES

S'il faut se réjouir de l'allongement des listes complémentaires à l'issue des concours, on doit aussi prendre en compte la situation des contractuels et des vacataires qui doivent laisser la place à ces stagiaires. Certains rectorats ne s'embarrassent guère plus d'humanité dans la gestion que les actionnaires de Moulinex. Rappelons qu'il est normal de rechercher des solutions pour trouver un nouvel emploi à nos collègues non titulaires et qu'en tout état de cause, si l'administration a, en droit, la possibilité de mettre un terme à un contrat avant son terme dans l'intérêt du service, y compris pour des raisons budgétaires, les intéressés ont droit de leur côté à une indemnisation égale à la valeur des traitements qu'ils pouvaient espérer.

En cas de difficulté, ne pas hésiter à saisir les S3, et notamment les correspondants académiques du secteur de l'action juridique du SNES.

Francis Berguin

UN GRAND SUCCÈS DU SNES

Deux collègues avaient contesté devant le tribunal administratif leur complément de service. L'un, agrégé de géographie, était affecté sur 14 heures de français en lycée professionnel et 4 heures d'histoire dans un collège ; l'autre, physicien, devait fournir 14 heures de mathématiques et 4 heures de physique, également sur deux établissements. Le premier était titulaire remplaçant et le second titulaire académique au sens du décret du 30 septembre 1985, aujourd'hui remplacé par celui sur les TZR. Le tribunal avait rejeté leur requête, de même que la cour administrative d'appel, malgré les efforts de nos avocats.

Le Conseil d'Etat vient d'annuler l'arrêt de la cour administrative pour erreur de droit⁽¹⁾. Il estime tout d'abord que le décret du 25 mai 1950 sur le service des enseignants de second degré est applicable y compris aux « titulaires remplaçants », le raisonnement étant tout à fait transposable aux nouveaux « titulaires sur zone de remplacement ». Et surtout, pour la première fois, le Conseil d'Etat juge qu'un complément de service en dehors de la discipline ne peut avoir qu'un caractère « accessoire ». C'est une condamnation sans appel des pratiques rectorales qui consistent à organiser systématiquement des services bivalents.

L'Etat est condamné à verser à nos collègues des dommages et intérêts, outre deux fois 1 500 F pour les honoraires d'avocat. Une très bonne leçon.

Francis Berguin

(1) CE, 30 novembre 2001, deux arrêts du même jour, M. Ogier, M. Bois-Farinaud, n° 224191 et 224190.

Culture

A propos de Balthus

D. R., Lille (59)

Ecrire sur l'art est un exercice délicat pour qui n'est pas spécialiste et je n'en suis pas un. Nicolas Bénies visiblement non plus pour nous dire entre autres, dans la rubrique « Culture » de *l'US*, que Maurice Denis est « beaucoup moins connu » que Balthus, quand il ne se contente pas de broder autour du texte de la jaquette du catalogue de l'expo.

Beaucoup moins connu de qui ? Des grands collectionneurs américains qui ont spéculé sur Balthus ? De la petite bourgeoisie qui fréquente le théâtre des Champs-Élysées, dont on doit à Maurice Denis la décoration murale ? Ou tout simplement de Nicolas Bénies ? Il eût été plus pertinent de nous aider à mieux saisir l'apport de Balthus et sa place dans l'histoire de l'art, celle de Maurice Denis, porte-parole et théoricien des Nabis, étant considérée comme déterminante sur la peinture du XX^e siècle. L'Orangerie en 1970, le Grand Palais en 1993, Nicolas a séché.

Balthus est loin de « résister à toute catégorisation » comme l'affirme Nicolas. Il se dit l'héritier des grands maîtres classiques.

Pour Georges Bataille, « rien ne le distingue absolument des maîtres traditionnels ».

Sous l'autorité de René Huyghe, on peut encore lire que « sa vision réaliste va jusqu'à l'académisme ».

Un académisme que revendique d'ailleurs Balthus dans ses écrits à une époque où Malraux l'avait nommé directeur de la villa Médicis.

On voit donc que ce Balthus « qui se méfiait de tous les arts qui ne dérangent pas », je cite Nicolas, ne dérange en définitive personne en ayant volontairement tourné le dos à toutes les avant-gardes du XX^e siècle, ce qui est très tendance.

Et ce qui n'interdit pas à un anticonformiste comme Nicolas Bénies, bien sûr, d'être interpellé par une peinture qualifiée d'intemporelle et de désincarnée par les historiens qui la classent « à part », ou d'en goûter l'érotisme teinté de naïveté.

Ça y est, elles reviennent ! P. R., Nevers (58)

Depuis peu, le ministre de l'Éducation nationale fait campagne pour une réactivation des « sciences » de l'éducation et élabore une impressionnante stratégie pour les prochaines années, déplorant que tant de recherches aient si peu abouti. Faute d'une bonne communication en direction de la base enseignante, croit-il. Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas des recherches de type « universitaire » à l'intérieur des champs disciplinaires. On sait combien les « savoirs savants » sont tenus pour haïssables depuis quelques années.

Bien entendu, les médias se sont emparés du généreux élan ministériel. Et cela devient un

raisonnement imparable :

1. L'argent du contribuable a servi à financer des recherches pédagogiques que les enseignants n'appliquent pas.

2. Or, nos enfants savent de moins en moins lire et écrire.

3. Donc les enseignants, coupables, auront intérêt à exécuter les oukazes sans sourciller. Je préfère ne pas imaginer comment la *vox populi* (et peut-être les fédérations de parents d'élèves) vont gloser sur tout cela.

N'y a-t-il pas une injustice dans cette manipulation ?

D'ailleurs, la faute à quelles géniales théories si, en effet, certains élèves savent si peu lire et écrire ?



© Nicole Joye

Quels vont être les nouveaux visages de la « pédagogie différenciée », du « jeune au centre du dispositif éducatif », des « parcours croisés » et autres « projets » sortis du cerveau des doctes penseurs des « sciences cognitives » qui font les choux gras des IUFM ? Soyons vigilants. Ne nous laissons pas une fois de plus, au nom de ces joyusetés innovantes, rouler dans la farine fielleuse de la vindicte médiatico-populaire. Ne nous laissons pas enfermer dans cette redoutable logique d'accusation-culpabilisation dont nous avons fait les frais, allègrement.

Réponse d'un lecteur non pressé F. D., Alès (30)

Vous prétendez (dans l'*US* n° 552 de septembre 2001, page 6) que le dossier paru dans *Sciences et Vie*, n° 1008 de septembre 2001 « relance une campagne anti-maths » ce qui ressort de ce dossier est pourtant selon moi, précisément le contraire, un plaidoyer pour le retour de véritables mathématiques à l'école.

Ainsi la plupart des intervenants dénoncent la dérive qui a réduit cet enseignement à des « techniques algorithmiques stéréotypées » on peut en citer au moins quatre : J.-P. Demailly, responsable formation des professeurs à l'université de Grenoble ; Claudine Ruguet, doyenne du groupe mathématiques des inspecteurs généraux ; Patrick Trabal, sociologue et Bruno Courcelle, président de la fac de sciences de Bordeaux. Et ces mêmes intervenants, appuyés par d'autres, dénoncent la baisse des exigences à plusieurs reprises et plaident pour « une réflexion

personnelle indispensable ; il faut avoir séché sur un problème pour en comprendre le sens » ou encore, « les mathématiques ne sont pas qu'un outil pratique pour la vie courante et professionnelle. Elles sont aussi une activité formatrice de l'esprit. Se familiariser avec l'abstraction, saisir l'universalité d'une démonstration, faire la différence entre hypothèse et conclusion, entre le « et » et le « ou », entre condition nécessaire et condition suffisante sont des outils de pensée essentiels. » N'est-ce pas là, selon vous, les vraies mathématiques ?

Selon vous, toujours, il installerait « le doute sur la qualification des professeurs du second degré ». Or, précisément, ce dossier vise plutôt les programmes actuels de maths tous portés sur les compétences que ceux qui les dispensent (pour ou contre il faut bien remplir sa mission). Il dénonce aussi la « schizophrénie du discours politique, qui assure d'un côté que tout va bien et organise de l'autre sa déchéance » en citant Christian Radoux (professeur à l'université de Mons).

Plus loin encore, vous prétendez que ce dossier soutiendrait l'idée que « les maths sont responsables de l'inégalité des chances », là encore j'y ai lu tout le contraire.

« Si l'on fait exception de rares espèces animales comme le chimpanzé, l'intuition du calcul est un privilège de l'humanité », « Le cerveau ne recèle pas de zone exclusivement mathématicienne », « Être doué pour le calcul est l'apanage de tous. La bosse des maths est la chose la mieux partagée au monde », « Pour devenir bon en calcul, il faut avant tout le vouloir », « Sur le plan neurobiologique, tout le monde peut être bon en maths ».

De telles citations selon moi prouvent que ce dossier prétend plutôt que les vraies maths sont démocratiques. En revanche, il dénonce le fait que dans le système actuel où les techniques stéréotypées ont pris la place du raisonnement, il faut relever un : « avantage aux élèves ayant un environnement propice ou les moyens de prendre des cours particuliers... » une société spécialisée dans ce créneau vient d'être cotée en Bourse... L'étude de Pierre Merle et la critique au niveau du DEUG se fait exclusivement dans ce contexte : les étudiants échouent car ils n'ont acquis qu'une pratique aveugle de compétences stéréotypées.

Vous vous demandez enfin ce « qu'aura retenu le lecteur pressé ? » je me permets de vous rappeler que *Sciences et Vie* n'est pas *Voici* et que ses lecteurs sont a priori des gens sachant lire et prenant le temps de lire. Pourquoi ne reliriez-vous pas ce dossier sous un nouveau jour ? Il y a certes des phrases énervantes dans ce dossier, par exemple, les propos de Luc Ferry nommé par Jack Lang, président du Comité national des programmes, de Claude Allègre, de J.-P. Kahane, de Didier Dacunha-Castelle, conseiller spécial de Claude Allègre. Les journalistes ne voulaient sans doute pas être accusés de partialité.

A TOUS



JOYEUX NOËL !

LOGICIEL LIBRE S'OPPOSE À LOGICIEL PROPRIÉTAIRE. Un logiciel libre est donné avec son code source (contrairement au logiciel propriétaire dont on n'achète qu'un droit d'utilisation pour lequel n'est fourni que son code objet). On peut ainsi comprendre comment il fonctionne, le modifier pour l'adapter à ses besoins. On peut le reproduire et le diffuser à volonté. On peut aussi le commercialiser. Tous ces droits ne sont accordés qu'à la condition que les autres en bénéficient également.

Logiciels libres : des enjeux éducatifs forts



Jean-Pierre Archambault
Chargé de mission veille technologique au CNDP
(jpierre.archambault@cndp.fr)

Libre ne signifie pas gratuit, mais y a-t-il des enjeux financiers ?

La marchandisation c'est d'abord – aussi en tout cas – les ponctions opérées sur les budgets des établissements scolaires par un éditeur en situation de quasi-monopole. Microsoft a récemment publié ses comptes d'exploitation pour l'année 2000. Un chiffre d'affaires de l'ordre de 183 milliards de francs et des bénéfices d'environ 53 milliards. De telles marges sont inconnues des autres secteurs d'activité. Il s'agit là d'une véritable situation de rente. L'accord cadre signé en octobre 98 par le ministère de l'Éducation nationale et l'AFUL (Association francophone des utilisateurs de Linux et des logiciels libres) indique que, dans une perspective de pluralisme technologique, les logiciels libres constituent une solution alternative de qualité pour les établissements scolaires, et à très moindres coûts. La question est en effet posée de savoir, par exemple, s'il est vraiment pertinent de continuer à acheter, cher, des suites bureautiques, alors que l'on peut se procurer des produits équivalents et quasiment gratuits du côté des logiciels libres.

Un (le) gros problème auquel est confronté le système éducatif, au début de la phase de généralisation des usages des TICE, est celui de la compétence de proximité. Or, des enseignants responsables des parcs informatiques de leur établissement en viennent à Linux, lassés qu'ils sont par les « plantages » à répétition, ou « les fichiers élèves effacés par les copains »... La gestion au quotidien des ordinateurs n'est pas indifférente à la qualité des systèmes employés, à leurs performances en matière de sécurité. Si la télémaintenance et la mécanisation des tâches, la protection contre les agressions internes ou externes, intentionnelles ou accidentelles, la régénération des stations sont facilitées, si le système utilisé est fiable et stable, c'est autant de temps gagné pour l'évolution normale des configurations et l'aide de nature pédagogique à apporter aux enseignants de l'établissement. Les logiciels libres offrent de sérieuses garanties en la matière. Leur qualité, unanimement reconnue, provient de leur mode de développement, qui est celui de la recherche scientifique : libre circulation de la connaissance par la publication du code source, validation par les pairs dans le débogage des programmes. Il y a donc des promesses à examiner avec soin, c'est le cas dans le cadre de SIIEE (Services Intranet/Internet des établissements scolaires et des écoles), mais qui ne signifient pas, bien entendu, que l'on pourrait se passer de l'action

de personnels compétents et formés à l'administration des parcs informatiques.

Par ailleurs, la possibilité de reproduction à volonté des logiciels libres, sans contraintes supplémentaires, ouvre des perspectives intéressantes, que ce soit pour les élèves ou pour les enseignants, qui pourraient ainsi espérer un jour futur retrouver le même environnement de travail à la maison, sans problèmes juridiques et financiers. Il y a de l'égalité de tous devant l'enseignement.

L'Éducation nationale n'est pas seulement utilisatrice de logiciels. Elle en produit. A-t-elle intérêt à adopter l'approche du libre pour son propre compte ?

Tout à fait, et utiliser ainsi pleinement le formidable potentiel de compétences existant en son sein. Cela signifie mutualisation des connaissances, des compétences et des ressources, économies d'échelle et réduction des coûts. Cela suppose de déterminer un modèle économique, compris en tant qu'ensemble de solutions techniques, organisationnelles, juridiques et économiques retenues. Différentes prises de position gouvernementales recommandent de faire une plus grande place aux logiciels libres dans les administrations. Ainsi, le ministre de la Fonction publique a-t-il déclaré que « le développement coopératif, qui est le propre des logiciels libres, la transparence et la mutualisation, qui sont à la base de leur création, sont des valeurs que nous partageons ». Il reste à définir des modalités concrètes de conduites de projets libres au sein de l'administration.

La pérennité des logiciels et des données, gage d'indépendance, et l'interopérabilité des logiciels sont des questions importantes. S'appuyant sur des standards ouverts, les logiciels libres fournissent de sérieuses garanties. Les formats de données et les protocoles de communication, qui recèlent peu d'innovation, doivent être considérés comme des biens publics. Ouverts, ils permettent l'accès aux données, leur compatibilité et le développement d'outils de conversion, ainsi que la coopération entre les produits libres et proprié-



taires. La Mission TIC du Premier ministre s'est prononcée pour la substitution à terme des formats ouverts aux formats propriétaires, dont la prédominance à l'échelle d'une administration est préjudiciable.

Les logiciels libres et les standards ouverts constituent donc des points d'appui solides pour s'opposer aux forces qui veulent inscrire la connaissance et l'éducation dans la sphère du commerce, parce qu'ils donnent au service public des moyens concrets pour son action autonome, son indépendance et son efficacité.

Existe-t-il des enjeux éducatifs spécifiques ?

Oui, sur la base d'une convergence manifeste, une sympathie naturelle entre les principes du libre et la culture enseignante de libre accès à la connaissance, et de sa diffusion à tous. Le logiciel propriétaire joue sur l'ignorance de l'utilisateur, alors plus facilement otage. Il présente les applicatifs comme une panacée. Ne connaissant pas les clés de l'outil, l'utilisateur contourne l'obstacle mais ne peut pas thésauriser ses efforts. Penser que l'on peut véritablement se servir « intelligemment » d'un outil sans formation est une illusion. L'opacité s'oppose à la motivation. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut enseigner des concepts et non les « recettes » de la « énième » version d'un logiciel. Un tel objectif se réalise plus aisément dans un contexte de pluralisme technologique. Pour certains secteurs de l'enseignement, la compréhension du fonctionnement des systèmes suppose un accès au code source.

Les grands débats actuels sur la mondialisation et la marchandisation du savoir ne se limitent pas aux logiciels.

Effectivement, mais le logiciel libre leur est indissolublement lié, de la brevetabilité du vivant à celle des logiciels, en passant par les médicaments génériques : déposer des brevets sur des séquences génétiques c'est, sans parler des problèmes éthiques et de santé publique que cela pose, entraver la création de molécules nouvelles combinaisons de molécules d'ADN ; d'une manière analogue, autoriser le brevet pour les logiciels constituerait un frein à l'innovation car ils sont issus de l'assemblage de nombreux composants élémentaires. Le logiciel libre propose des solutions originales en matière de propriété intellectuelle. Avec une licence de type GPL (*General Public Licence*), le programmeur ne renonce pas à ses droits d'auteur. Il précise simplement les conditions du libre accès à son travail, permettant à chacun d'en prendre connaissance, de le comprendre, de le modifier si besoin, de le copier et de le diffuser, à la seule réserve que tout bénéficiaire de ces libertés les accorde à son tour aux autres, afin que la chaîne de la vertu ne soit pas brisée.

Le logiciel libre illustre une tendance forte dans laquelle le produit est fourni gratuit et la rémunération se fait par les services qui accompagnent son utilisation (c'était déjà le cas avec le Minitel !). L'économie de l'information s'est longtemps limitée à une économie de ses moyens de diffusion, c'est-à-dire à une économie des médias. L'essentiel des dépenses était constitué par les coûts de reproduction matérielle et de distribution dans les divers circuits de vente. Aujourd'hui, les techniques de traitement de l'information, la numérisation et la mise en réseau des ordinateurs permettent de réduire ces coûts variables jusqu'à les rendre à peu près nuls. Dans ces conditions, la valeur économique de l'information ne peut plus se construire à partir de l'économie des vecteurs physiques servant à la distribution : de nouvelles sources de valeur sont en train d'apparaître.



© CLÉMENT MARTIN

D'où deux stratégies possibles pour les sociétés d'édition : soit le retour au modèle classique de l'information rigidement liée à son support physique, ce que certaines techniques de marquage pourraient permettre, annulant ainsi les bienfaits économiques de la numérisation et de la mise en réseau ; soit la mise en place d'un modèle nouveau, en quelque sorte analogue à celui inventé dans le cas des logiciels libres : la valeur de l'information serait alors construite à partir des services dont elle induit la consommation qui permettent sa consommation dans de bonnes conditions. La valeur réside dans l'appropriation de la connaissance. L'éditeur ne disparaît pas. Simplement, ses fonctions traditionnelles de sélection, de validation, de valorisation des contenus, de prescription, qui reste fondamentale pour un bien d'expérience, s'exercent dans des conditions inédites.

Et cela vaut-il pour les ressources éducatives ?

Oui, avec la question de savoir dans quelle mesure le modèle du logiciel libre est transférable dans ce secteur. L'approche du logiciel libre s'appuie sur l'existence d'une communauté soudée de programmeurs. La dimension essentiellement collective, coopérative et collaborative qui caractérise le logiciel libre ne paraît pas sans écho dans le domaine des ressources éducatives car il existe des communautés enseignantes fortes, notamment disciplinaires, et des expériences significatives de productions pédagogiques, spontanées ou organisées dans le cadre du système éducatif. Alors, des « manuels libres » ? Ou un partage de ressources entre des utilisateurs, des échanges de manière anonyme ou non entre pairs disposant des outils leur permettant de profiter d'un véritable « Napster éducatif » ?

La question est posée, pour le service public de l'édition (CNDP), et le secteur privé également, d'une édition professionnalisée à partir de tous les travaux des enseignants, avec des synergies originales (voir

Les logiciels libres et les standards ouverts constituent donc des points d'appui solides pour s'opposer aux forces qui veulent inscrire la connaissance et l'éducation dans la sphère du commerce, parce qu'ils donnent au service public des moyens concrets pour son action autonome, son indépendance et son efficacité.

les travaux du groupe créé par le CNDP pour recenser, examiner et documenter l'offre logicielle libre pédagogique : shalmaneser.sortilege.org/cndp), des coéditions, des rémunérations des coûts fixes de production, notamment par des formules d'abonnement à des services souscrits par les collectivités territoriales.

Le rôle des institutions et des éditeurs est par ailleurs nécessaire car il faut, sur la longue durée, entretenir la spontanéité, organiser l'activité « bénévole », donner visibilité, qualité optimale et cohérence à l'ensemble des ressources éducatives produites. Des formes et des exemples de ces coopérations nouvelles existent déjà. Il reste à les développer. ■

Devenir des aides-éducateurs

La « réponse » du rectorat d'Amiens

Les aides-éducateurs de l'académie d'Amiens ont bien de la chance ! La mission emplois-jeunes qui se préoccupe de leur avenir, leur a fait parvenir une note commençant par ces mots prometteurs : « *Contrairement aux idées reçues, le travail temporaire est souvent un marchepied pour l'emploi...* »

Après une description alléchante, la note se termine par un appel à participer à une réunion animée par ADECCO, société d'intérim bien connue. Après le « pied à l'étrier » que devait constituer l'emploi-jeune, voici le marchepied de l'intérim !

Le SNES ne l'entend pas ainsi et réclame pour les aides-éducateurs un véritable emploi dans le public ou le privé à l'issue de leur contrat.

Aides-éducateurs

Réunion nationale le 10 janvier

Elle permettra de faire le point sur la situation et les poursuites d'action. Des délégations seront reçues dans la journée par les groupes parlementaires.

Du côté du ministère, une certaine fébrilité se manifeste, un peu tardivement pour être réellement efficace ! Un groupe de travail avec les organisations syndicales s'est tenu le 5 décembre. Il s'agissait de mieux répondre aux questions posées sur les droits à congés, les fins de contrat, les missions... Le SNES et le SNUIPP sont intervenus pour que les nouveaux textes soient les plus protecteurs et les plus favorables possible pour les aides-éducateurs. Une nouvelle réunion devrait avoir lieu en janvier. Des avancées pourront sans doute être réalisées grâce à la pression et la mobilisation des aides-éducateurs, mais il n'en reste pas moins que le cadre juridique reste le statut privé et que celui-ci constitue un handicap pour de véritables améliorations. Le ministère devrait faire connaître, dans les prochains jours la liste des concours 3^e voie ouverts cette année. En tout état de cause, ce concours ne pourra, qu'à la marge, constituer une réponse au devenir des aides-éducateurs. Bien évidemment, si de nombreux aides-éducateurs titulaires notamment de diplômes professionnels doivent pouvoir rechercher une insertion professionnelle stable dans le secteur privé, il va de soi que la fonction publique a une responsabilité particulière à assurer. Il ne s'agit pas de créer des aides-éducateurs à vie (emplois sous-payés et non qualifiés)

10 DÉCEMBRE

La grève et ses suites

C'est dès 10 heures que le ministère annonçait sa propre estimation de la participation à la grève 18,7 % dans les lycées, 22,5 % dans les collèges, 22,03 % dans le primaire et 10 % dans les LP. On sait que ces chiffres reposent sur des décomptes de grévistes faits en tout début de matinée dans quelques IA et pour des panels de quelques établissements.

dicales de l'éducation, avec lesquelles il n'avait pas été aussi facile depuis bien longtemps de se mettre d'accord pour agir ensemble dès le mois de janvier. En résumé, une grève qui compte et qui a forcé le débat sur le travail enseignant, dans les médias comme d'ailleurs dans les salles des profs.

Nous avons, dès le lendemain de la grève, demandé au ministre une

il s'agit enfin de faire comprendre qu'il n'y aura pas de possibilité de mieux adapter nos pratiques pédagogiques aux publics de plus en plus hétérogènes que nous avons en charge sans que soit dégagé le temps nécessaire.

Nous organisons ensuite, les 11 et 12 janvier, un colloque sur le métier d'enseignant et la réussite des élèves. Sociologues, spécialistes des sciences de l'éducation, psychologues, chercheurs, responsables du SNES y débattront entre eux et avec les 350 participants. Nul doute que les thèmes abordés et la qualité de nos invités (cf. les pages spéciales de cette US) fassent de cette initiative un moment fort qui devrait nous permettre d'affiner nos analyses et de donner une plus grande crédibilité encore à nos revendications.

Enfin, la rencontre que la FSU a eue, le 19 décembre avec les quatre autres fédérations du collectif Tous pour l'emploi, FAEN, FERC-CGT, UNSA et SGEN-CFDT, a permis de constater qu'il y avait un large accord sur la nécessité d'une action unitaire dès le mois de janvier sur les questions d'emploi, de précarité et de RTT. Cette plateforme, générale, s'articule parfaitement avec notre propre plateforme qui sera celle sur laquelle le SNES s'impliquera dans la journée de grève décidée pour le jeudi 24 janvier. A nous tous de donner à cette journée unitaire tout l'élan nécessaire pour qu'elle débouche sur des résultats. ■

Bernard Boisseau

GREVE UNITAIRE LE 24 JANVIER

La FAEN, la FERC-CGT, la FSU, le SGEN-CFDT et l'UNSA-Education se sont réunis le 19 décembre. Elles ont constaté que le Premier ministre n'avait toujours pas répondu à leur lettre du 10 novembre sur le problème global de l'emploi, de la résorption de la précarité et de l'aménagement et la réduction du temps de travail à l'Education nationale, la Recherche publique, la Jeunesse et Sports et l'enseignement agricole public. Les questions posées par les fédérations font ainsi l'objet d'une fin de non-recevoir qui risque de peser lourdement sur l'avenir des personnels, des jeunes et des services publics. Les cinq fédérations ont donc décidé d'appeler les personnels de ces secteurs à une journée de grève et de manifestations le 24 janvier 2002, préparée par des réunions et des initiatives unitaires dans les établissements, les localités et les services à partir de la rentrée. Elles exigent du gouvernement l'ouverture de négociations permettant à la fois d'apporter des réponses immédiates aux attentes des personnels et de programmer un ensemble de mesures cohérentes correspondant à l'ampleur des problèmes posés.

Communiqué de presse, Paris le 19/12/2001

Au même moment, les pointages du SNES sur la base de 5 000 collègues donnaient un taux de 40,4 %. Inutile d'épiloguer et retenons une certitude : il y a en moyenne plus d'1 collègue sur 3 qui a participé à la grève. Les manifestations ont rassemblé 5 000 personnes à Paris, 3 000 à Paris, 1 500 à Nice, 1 000 à Lyon, 1 000 à Lille, etc. Des résultats assez satisfaisants, surtout si l'on tient compte du fait que la grève n'était pas unitaire, malgré tous nos efforts. Personne ne s'y est d'ailleurs trompé. Du côté du ministère, qui a multiplié les contacts avec les journalistes pour tenter de les convaincre que nos demandes n'étaient pas complètement fondées (cf. article ci-contre). Du côté des médias, qui ont assuré à l'événement une couverture exceptionnelle, avant comme après la grève, même si le contexte, avec les conflits dans la gendarmerie et la police, y a beaucoup contribué. Du côté des autres fédérations syn-

audience qui aura pour objet l'ouverture de négociations sur les dossiers prioritaires que sont l'attractivité du métier et l'allègement de la charge de travail. Cette rencontre aura lieu le 4 janvier.

Chacun sent bien, en même temps, que si l'on veut convaincre l'opinion et donc exercer sur le ministère la pression suffisante pour aboutir à des résultats concrets, il est absolument nécessaire de donner sans attendre des suites à notre mouvement.

Nous proposons d'abord de mener une grande campagne d'opinion sur les réalités du travail enseignant. Il s'agit de mieux cerner le nombre hebdomadaire d'heures que nous consacrons à notre travail. Il s'agit aussi de mieux faire percevoir qu'une heure de « face-à-face pédagogique » ne peut pas être mise sur le même plan que n'importe quelle heure de travail, ou, pour s'exprimer comme certains sociologues du travail, ne correspond pas au même degré de « pénibilité » du travail. Et



VÉRITÉS ET CONTREVÉRITÉS Quel temps de travail ?

Le ministère et certains journaux ont répondu à notre demande de réduction du temps et de la charge de travail en montrant que les enseignants ne manquent pas d'air, eux qui travaillent moins que tous les autres salariés. Ainsi *Libération* du 10 décembre souligne que « les obligations de service des professeurs de Première et Terminale sont souvent réduites » et que « les professeurs de biologie, de physique et d'histoire ont droit à une heure de moins pour préparer leur matériel ».

Le Monde du 12 décembre restitue une enquête inédite du ministère affichant que les professeurs du second degré ne travailleraient que 39 h 30 par semaine, soit 1 422 heures par an ; ce qui est très largement inférieur aux 1 600 heures fixées comme objectif par le gouvernement pour appliquer les 35 heures dans la fonction publique.

A y regarder de plus près, on peut douter très fortement de la pleine validité de ces enquêtes.

Si l'on en croit *Le Monde*, la dernière enquête ministérielle inclurait pour la première fois le temps passé à la documentation, la formation et les recherches personnelles. L'enquête de 1994 chiffrait à 38 heures le temps moyen d'une « semaine normale » et à 41 ou 42 heures en incluant formation et recherche personnelle.

L'enquête de 94 montrait une diminution du temps de travail des

enseignants par rapport à l'enquête de 1988. A prendre ces chiffres sans précaution, il serait donc facile de démontrer que les enseignants travaillent de moins en moins. En fait, la mesure du temps de travail des professions intellectuelles, et particulièrement des enseignants, soulève des problèmes méthodologiques très

La mesure du temps de travail des enseignants soulève des problèmes méthodologiques très importants.

importants qui incitent à prendre les enquêtes de la direction de la prospective (DPD) avec beaucoup de précautions. Entre 1988 et 1994, par exemple, le mode de ques-

tionnement a été différent concernant les activités qui font ou non partie du métier (passage d'une question ouverte à une question fermée) et aboutit de ce fait à une sous-estimation du temps.

Ces enquêtes se pratiquent par questionnement sur l'emploi du temps de la semaine précédente. Or, chacun sait que les variations peuvent être très importantes si l'on tombe sur une semaine à conseil de classe et sur une semaine ordinaire. Aucune des nouvelles tâches imposées par les réformes n'est prise en compte : évaluations, heures de vie de classe, travaux interdisciplinaires, participation à de multiples réunions, contraintes de présence imposées par la mise en barrettes de certains enseignements type aides, modules ou TPE...

L'enquête de 94 révélait une extrême dispersion des réponses (20 % à plus de 45 h/semaine et

20 % ne dépassant pas, cette semaine là, 30 heures).

Elle révélait que les professeurs de lycée feraient 3 heures de plus que ceux de collège, que les collègues des disciplines dites "littéraires" font en moyenne 3 heures de plus que les autres. Elle montrait également que les collègues qui déclarent des pratiques pédagogiques « centrées sur les élèves » feraient 3 à 4 heures de plus par semaine.

De même pour ceux qui travaillent en contexte difficile. L'enquête faite par le SNES en 1998 donnait un chiffre moyen de 44 heures 30, incluant toutes les tâches. On n'était pas très loin de l'enquête DPD de 1994 (41 h/42 h).

Il paraît invraisemblable que la nouvelle enquête donne un chiffre de 39 h 30. Le SNES a décidé de refaire une mesure avec un institut de sondage, pour faire la vérité des prix. A chaque S1 aussi de mener campagne sur ce qu'est notre métier. De bonnes raisons pour réussir notre colloque des 11 et 12 janvier. ■

Denis Paget

LES SALAIRES

France 2, au cours du JT du lundi 10 décembre, a attribué aux certifiés des salaires mensuels de 11 000 à 25 000 F ! La réaction de nos collègues a été immédiate et *France 2* a dû reconnaître son erreur dans l'émission « Le médiateur » du samedi 16.

Précisons qu'un certifié débute à 8 243 F (net, en zone 1) et peut terminer sa carrière à 18 524 F (7^e échelon de la hors-classe atteint par un certifié sur trois). A niveau d'études comparable, les jeunes profs gagnent environ 30 % de moins que les jeunes salariés du secteur privé. Ces précisions, le SNES les avait remises aux journalistes lors de sa conférence de presse du jeudi 6 décembre.

Ajoutons que le ministère établit la moyenne des rémunérations en y intégrant indemnités et heures supplémentaires.

mais de déterminer les besoins en nouveaux métiers comme de créer les postes statutaires aujourd'hui insuffisants dans les établissements.

NBI

La position du SNES

Pour le SNES, la rémunération doit être d'abord liée à la qualification et au grade détenu. Il existe cependant certaines fonctions qui ne sont pas permanentes et qui en tant que telles doivent être prises en compte ; cette prise en compte doit d'abord se traduire en termes de conditions de travail mais lorsque rémunération il y a, elle ne doit pas se faire par redéploiement et doit donner lieu à l'attribution de points d'indice plutôt que d'indemnités. Le SNES considère que la NBI ne doit pas être utilisée comme substitut à une revalorisation des divers corps, que toute discrimination entre les personnels (titulaires ou non titulaires par exemple) doit être exclue, de même qu'aucun arbitraire ne doit entrer en jeu dans l'attribution de la NBI.

Le SNES demande que l'ISS-ZEP soit remplacée par des points de NBI, de même que, lors de la création de l'indemnité des profs de CPGE, il avait réclamé aussi de la NBI.

Toulouse

Les contractuels se mobilisent

Non seulement de nombreux contractuels de l'académie de Toulouse n'ont toujours pas été payés mais une mesure inacceptable vient d'être prise par la rectrice : on leur impose de prolonger leur remplacement comme vacataire. C'est toujours la même explication qui est servie aux non-titulaires : les crédits sont épuisés. Les droits aussi seront réduits ! Pas de congés ; pas de protection sociale. Après Nantes et la forte mobilisation à Poitiers l'an passé, le ministère avait pourtant pris l'engagement de ne déclasser aucun non-titulaire dans l'année.

Que vaut cet engagement ? Dans les faits, c'est toujours la même gestion à courte vue de l'emploi public au mépris des collègues.

Nous n'acceptons pas que soient remises en cause des avancées légitimes, alors qu'il faudrait prendre en urgence des décisions pour mettre fin à cette gestion scandaleuse et avoir une véritable volonté politique pour l'arrêt du recours à l'emploi précaire. Les collègues se mobilisent dans les établissements. La section académique du SNES de Toulouse a appelé à un rassemblement en intersyndicale mercredi 19 décembre à 15 heures devant le rectorat.



© THIERRY NECTOUX

INRP

A marche forcée

La délocalisation à marche forcée de l'INRP se poursuit contre la volonté des personnels. Le déménagement de la bibliothèque a commencé. La contractualisation avec le ministère de l'Education nationale et celui de la Recherche se fait en parallèle avec la rédaction du projet d'établissement. Une seule chose prime : tout doit être centré sur Lyon. Les personnels sont démoralisés par l'incohérence avec laquelle cette « démolition » est programmée et réalisée. Il n'y a plus de nouvelles recherches déposées car elles doivent s'inscrire dans le projet d'établissement en cours de rédaction. Si le sort des personnels émergeant à l'INRP est pris en compte comme pour tout processus de délocalisation (c'est à dire sans dispositif très performant), celui de tous les enseignants associés, qu'ils soient du primaire, du secondaire ou du supérieur, n'est jamais évoqué. C'est une force vive de l'INRP qui va ainsi disparaître. Et c'est l'avenir d'un institut national de recherche en éducation qui est menacé.

Violence

Mobilisation au Havre

Des faits graves se succèdent depuis des années dans les quartiers de grande difficulté sociale. Au lycée Schuman, suite à plusieurs intrusions, le proviseur a porté plainte et les enseignants se sont adressés au recteur pour demander notamment des postes de MI-SE. Au collège Descartes, la famille d'un élève a pénétré dans l'établissement pour prendre à partie une enseignante. Après une première grève, l'I.A. s'est contenté de déplacer l'élève vers un autre collège. Les collègues, qui exigent la tenue d'un conseil de discipline, ont le sentiment d'être une nouvelle fois abandonnés par une administration dont l'unique but semble être d'étouffer tous les problèmes. L'émotion est grande dans les établissements du Havre. Le SNES a décidé d'appeler à la grève le mardi 18 décembre, suivie à 70% dans 9 collèges et 1 lycée. En fin d'après-midi les collègues se sont rassemblés devant l'I.A. où une délégation a été reçue. Au-delà de ces cas, les problèmes de violence sont très présents dans notre académie qui conjugue retards scolaires et problèmes sociaux. C'est pourquoi le SNES demande un plan d'urgence pour l'académie et va organiser des états généraux sur la violence.

S3 de Rouen

Mobilisations autour



Entretien avec Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU

De multiples mouvements ont marqué et continuent à marquer la fonction publique autour de la question de la RTT.

Peux-tu nous faire le point ?

Dès qu'en 1998, le gouvernement a été confronté, notamment grâce à la FSU, à la question de la RTT dans la fonction publique il y est allé à reculons. C'est la raison de l'échec des négociations avec Emile Zuccharelli début 2000. Deux obstacles fondamentaux : le refus de créer les emplois nécessaires et la volonté de limiter à tout prix cette réduction à travers divers mécanismes, l'exclusion de pans entiers de la fonction publique, notamment les enseignants, et la remise en cause d'acquis. Faute d'accord le gouvernement a choisi de passer en force avec le fameux décret du 25 août 2000 qui n'a reçu aucune voix d'organisations syndicales et contre lequel la FSU a voté.

Quel est le contenu de ce décret ?

D'abord il écarte explicitement les enseignants avec un article qui dit qu'ils continueront à être régis par leurs obligations de service. Ensuite, il introduit un mécanisme pernicieux : le calcul annuel de la durée du travail sur la base de 1 600 heures. Ce n'est pas une annualisation, même si ce dispositif est de nature à y inciter : le décret en effet permet divers « cycles de travail », annuel, plurihebdomadaires et hebdomadaires. En revanche ce décompte annuel revient à nier les spécificités des divers métiers et leurs acquis : nombre de journées complémentaires de congés

obtenus au fil des années pour compenser des contraintes ou des sujétions, voire pour contrebalancer la non-reconnaissance des qualifications, sont comptés comme du « non-travail » ; avec, pour beaucoup, le risque de ne pas avoir de RTT effective voire d'être confrontés à une augmentation de leur temps de travail au nom de ces 1 600 heures.

D'où de multiples conflits ?

Effectivement, comme le texte de départ n'était pas bon, son application a donné lieu à des conflits. En fait, ils découlaient pour partie du texte lui-même et pour partie de la manière dont le gouvernement a prétendu l'appliquer : ainsi, le décret prévoyait que le seuil de 1600 heures était un maximum ; il a été souvent transformé en minimum ; et nombre de ministères ont cherché à en profiter pour introduire de nouvelles flexibilités qu'il n'implique pas mécaniquement. D'où des luttes à l'Education nationale, à la Culture, à la Justice, à l'Agriculture, aux Finances...

Avec des jugements différents portés sur les conséquences ?

C'est que les luttes ont aussi débouché sur des résultats, souvent en empêchant des régres-

sions, parfois, aussi, en obtenant des avancées.

En fait, la situation de départ de chacun des secteurs étant très différente, l'approche du décret et des négociations pouvait être très variable ; et les luttes, les capacités d'intervention, les configurations syndicales ont fait le reste. Cela explique, par exemple, qu'à l'Education nationale les syndicats FSU représentant certaines catégories (TOS, infirmières, assistantes sociales) ont pu acter des avancées réelles en signant un accord-cadre, alors que les personnels administratifs, dont la situation était différente, risquent de réelles dégradations, d'où le refus et l'action de leur syndicat.

Quelle est la position de la FSU ?

Elle a toujours été de se battre pour une RTT pour tous, permettant à la fois d'alléger la charge de chacun, de respecter leurs garanties, d'améliorer le fonctionnement des services publics et de créer des emplois. C'est dans cette perspective qu'elle a soutenu ses syndicats et elle continue de le faire, qu'ils aient obtenu des acquis ou qu'ils luttent contre des régressions. Les intérêts des personnels sont convergents et dans tous les cas la création d'emplois est une question fondamentale. La FSU a pris ses responsabilités le 10 décembre. Mais elle a toujours pour objectif une action unitaire : cela n'a pas été possible au plan de la fonction publique alors que des luttes unitaires ont eu lieu ministère par ministère. Mais nous continuons à y travailler : l'unité qui se construit à l'Education nationale et dans laquelle nous avons joué tout notre rôle, ne peut qu'y contribuer. ■



© THIERRY NECTOUX

de la RTT

CPE L'action paye !

Avec la table ronde du 20 décembre réunie par la DPE (et après celles des 22 novembre, 6 et 14 décembre), les négociations sur l'ARTT des CPE viennent de marquer une nouvelle étape. Dès le 7 novembre, le SNES s'adressait au ministre pour demander l'ouverture immédiate des discussions et appelait dans un 4 pages spécifique, les personnels à l'action.

Nous avons jugé totalement inacceptable le projet initial du ministère qui avait été remis à la table ronde du 4 décembre et que nous avons immédiatement porté à la connaissance des personnels.

La forte mobilisation des CPE le 10 décembre, nombreux dans la grève et les manifestations à l'appel du SNES-FSU, a permis dès ce moment-là de peser sur ce texte. Chacune de nos interventions, dans chaque table ronde et auprès de la DPE, du cabinet du ministre, des groupes parlementaires a été l'occasion de réaffirmer la mission des CPE, d'évoquer le quotidien du métier, de défendre ses évolutions, avec la ferme volonté de préserver au mieux l'intérêt des personnels, en

s'opposant à toute déréglementation, à toute aggravation de nos conditions de travail, en exigeant des créations d'emplois. Prenant appui sur la colère et l'action continue des CPE, le SNES a multiplié ses interventions et appelé à la grève nationale le 20 décembre. A l'ouverture de la table ronde la DPE a proposé un nouveau texte comportant des avancées réelles :

- la suppression des astreintes pour les personnels non logés
 - le forfait laissé à la libre disposition des CPE est porté à 4 heures
 - la réécriture de l'article 3 sur les heures de formation élèves
 - la mention « en tant que de besoin et dans le cadre des missions » pour l'ensemble des services de vacances.
- Au total, ces dispositions permettent d'aboutir à un service hebdomadaire de 35 heures de présence effective dans l'établissement.

A notre demande le ministère s'est engagé à adresser une note aux recteurs sur la mise en œuvre de l'ARTT vers la mi-janvier qui précédera la circulaire globale d'application.

Pierre-Yves Duwoye, directeur des personnels enseignants s'est engagé,

notamment à faire écrire dans la circulaire d'application « 35 heures hebdomadaire toutes activités confondues », à rappeler l'ensemble de nos acquis en matière d'organisation des services (24 heures consécutives, roulement,...) et à réaffirmer la référence à la lettre ministérielle de 98 sur les permanences de sécurité. Jusqu'au bout nous avons exigé la suppression du service de petites vacances, qui porte atteinte à la nature du métier. Ce qui a amené le directeur, après contact avec le cabinet, à indiquer en séance que « ce sujet n'était plus fermé » et donnerait lieu à une nouvelle discussion, après concertation avec la direction des personnels administratifs techniques et d'encadrement. La DPE, reconnaît enfin le bien-fondé de notre demande. C'est le CTPM de fin janvier qui examinera le projet de texte définitif. Engagement a été pris que les circulaires d'application seront soumises à concertation et nous demandons qu'elles soient élaborées avant le CTPM. Dans cette perspective, il convient de rester mobilisés et de se tenir prêt à réagir.

Evelyne Salé, Patrice Bilgorai

CO-PSY Maintenir la pression

La semaine dernière nous faisons parvenir aux académies le compte rendu des discussions qui s'étaient tenues avec la DPE les 30 novembre et 11 décembre. Lors de ces deux réunions nous avons rappelé les demandes du SNES : référence à un horaire hebdomadaire, passage du 1/4 au 1/3 temps, calcul du temps de travail sur la base de 36 semaines et récupération des temps de permanences.

Le 11 décembre, la DPE faisait connaître ses propositions : calcul du temps de travail sur la base de 39 semaines dont une semaine de permanence et obligation de présence de la totalité du personnel une semaine après la sortie et une semaine avant la rentrée.

Le passage au tiers temps étant refusé d'emblée, sous prétexte d'accord interministériel, nos inter-

locuteurs ont proposé un décompte forfaitaire d'activités particulières pondérées avec un coefficient de 1,5 et permettant d'arriver à un horaire hebdomadaire de 27 h 30. Le 17 décembre, nous avons reçu le texte devant servir de base à la discussion du 20/12.

Ce texte était très en retrait par rapport aux discussions. Il comportait de sérieuses menaces sur la mise en œuvre d'une annualisation du temps de travail et laissait finalement au recteur toute latitude pour l'organiser à sa convenance sans garantie aucune pour les personnels.

Au cours de la table ronde du 20/12, nous avons réussi à faire inscrire la référence à « un cycle hebdomadaire » de travail. Nous ne sommes pas parvenus à faire réduire le temps global de permanence de trois semaines à deux ; le

directeur des personnels a néanmoins accepté d'ajouter que ce service est organisé sous la responsabilité des directeurs de CIO. L'appellation des heures coefficientées a été modifiée pour mieux prendre en compte la réalité de nos missions.

Sur la question des permanences, il est clair que beaucoup dépendra de la circulaire nationale d'application, dont nous avons demandé qu'elle nous soit communiquée avant le CTP ministériel qui doit se tenir fin janvier. Parallèlement, les discussions qui s'ouvrent sur les missions vont nous amener à reposer notre demande du tiers temps. Bien évidemment, la question des créations de postes reste entière. Il faut donc maintenir la pression sur l'ensemble de ces questions dès la rentrée de janvier. ■

Catherine Remermier

SNUEP

Congrès fondateur

Le nouveau syndicat, créé en juin dernier et regroupant les collègues des LP qui ont choisi la FSU après que le SNETAA eut rompu avec celle-ci, compte désormais environ 2 000 syndiqués. Le congrès, qui a réuni 150 militants, a voté les statuts définitifs du syndicat et débattu de ses orientations et ses mandats. G. Aschieri a réaffirmé l'engagement de la FSU, pour la défense de la voie professionnelle et de ses personnels et lancé un appel aux PLP à rejoindre les autres personnels de l'éducation au sein de la FSU en adhérant au SNUEP. B. Boisseau a réaffirmé le soutien du SNES, aux côtés des autres syndicats de la FSU, à la démarche du SNUEP. Il a aussi rappelé que, pour le SNES, il n'y aura pas de nouveaux progrès de la démocratisation dans l'accès aux études sans une relance simultanée des deux voies, technologique et professionnelles, relance qui ne saurait se réduire au lycée professionnel. Le SNES a aussi proposé de poursuivre le travail commun déjà entrepris (lycée des métiers, validation des acquis, gestion des personnels, formation tout au long de la vie) et de relancer la dynamique des assises locales permettant de faire débattre ensemble les personnels des enseignements professionnels et technologiques.

Explosion de Toulouse...

Trois mois après

Trois mois après l'explosion, le traumatisme est toujours là. Aucune ville de France n'a connu une telle situation depuis 1945 : 30 morts dont un lycéen, 2 200 blessés dont de nombreux élèves et collègues, 27 000 logements touchés dont 11 000 détruits, dégâts très importants dans 69 écoles, 7 collèges, 11 lycées dont 2 LP entièrement détruits, universités et laboratoires endommagés ou détruits. De nombreux élèves et personnels ont toujours besoin d'un suivi psychologique. Depuis le 5 novembre, la reprise est effective pour tous les enseignements, mais souvent dans des conditions difficiles. Dans ce contexte nous demandons la pérennisation de la mise à disposition de 20 postes de MI-SE supplémentaires. Le S2 et le S3 continuent, en liaison avec la FSU, à intervenir auprès du rectorat et des collectivités locales pour que les problèmes des personnels soient traités au mieux et que toute décision soit prise dans la transparence et la concertation. Et si la rectrice a bloqué pour deux ans les mesures de carte scolaire dans les établissements concernés, nous continuons à exiger un moratoire de 5 ans. Nous tenons à remercier les collègues qui ont effectué des dons qui ont contribué à aider de nombreux collègues en difficulté.

Lionel Jospin : « le dossier de la prochaine législature »

Dans son intervention télévisée du 5 décembre, le Premier ministre a affirmé que ce nouveau gouvernement qui aurait des responsabilités et s'il était un gouvernement de gauche, prendrait à bras le corps, dans la prochaine législature, et dès le début de la législature ce dossier des retraites ».

Le lendemain, devant les membres du COR, il a ajouté : « Rien ne se fera sans un renouvellement du contrat social entre les générations (...) je pense en particulier à (...) plus grande solidarité entre tous les cotisants et à la nécessité de donner une place plus importante aux choix des individus » (...) « Ce renouvellement est possible (...) il existe un éventail important d'instruments pour répondre à ce besoin de financement, qu'il s'agisse de financements nouveaux, de transferts de ressources existantes vers les régimes de retraite ou d'allongement de la durée de cotisation, sans oublier la volonté d'accroître les taux d'activité des salariés de plus de 50 ans.

Aucun de ces instruments ne doit être a priori privilégié, aucun ne peut être exclu et j'ai, quant à moi, la conviction qu'il faudra tous les utiliser ».

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES. Le premier rapport du COR est un instrument de travail sérieux. Il dégage quelques observations convergentes essentielles mais il reflète aussi l'existence d'approches contradictoires au sein du conseil. Le supplément à cette US en fournit des extraits. En voici de premiers commentaires.

Premier rapport

Le premier rapport du Conseil d'orientation des retraites a été remis au Premier ministre le 6 décembre. Il a été apprécié plutôt positivement par l'ensemble des organisations syndicales. La FSU l'a qualifié « d'instrument de travail sérieux » en soulignant qu'il pouvait éclairer le nécessaire débat sur l'avenir des retraites parce qu'il laissait très ouverts les choix possibles. Mais ce résultat n'est pas allé sans discussions. En 18 mois de travail, autant de séances plénières et beaucoup plus de réunions de groupes de travail, le COR a développé une activité assez intense. Composé d'une trentaine de membres dont les représentants des organisations syndicales, il a sollicité tout un travail d'expertise assez classique mais aussi des confrontations parfois plus conflictuelles. Ainsi, dans la phase finale de rédaction du projet de rapport, les discussions ont été plus tendues. Certains documents de travail focalisaient par exemple les ajustements possibles sur l'allongement de la durée de cotisation et présentaient un certain nombre de régressions, dont la généralisation des 40 annuités, comme inévitables. Le rapport final est

revenu à une approche beaucoup plus ouverte et reconnaît l'existence de points de vue contradictoires au sein du Conseil. C'est sans doute là désormais son principal mérite.

Apports

D'abord, le rapport met positivement l'accent sur l'efficacité et le maintien du système de retraites par répartition. Disparaît ainsi toute référence aux fonds de pension alors qu'il est rappelé qu'un « développement excessif de formes de rémunérations non salariales et non soumises à cotisations sociales fragiliserait les régimes de retraite ».

Ensuite, l'éventail des scénarios dans la réalisation des projections financières est plus étendu que dans d'autres travaux analogues. La sensibilité des résultats aux hypothèses démographiques et aux variantes économiques en matière de gains de productivité, de taux de chômage ou de partage de la valeur ajoutée est étudiée. L'évaluation faite s'intéresse aussi à la révision ou non des mesures Balladur de 1993. Le résultat le plus spectaculaire est de montrer au passage l'importance de la dégradation à terme pour le taux

de remplacement des salariés du secteur privé provoquée par les « réformes » d'ores et déjà engagées alors qu'ils sont actuellement globalement équivalents pour le public et le privé. Ainsi « à réglementation constante, correspondant à une indexation des pensions sur les prix dans la plupart des régimes, le rapport entre la pension moyenne nette et le revenu d'activité moyen net passerait de 0,78 actuellement à 0,64 en 2040 ». Au total, dans les projections réalisées, les besoins de financement apparaîtraient progressivement à partir de 2010 seulement. Ils devraient atteindre de 4 à 6,5 points de PIB à l'horizon 2040. Le bas de la fourchette correspond au maintien de la législation constante et le haut à une remise en cause de la réforme Balladur avec une évolution de pensions non seulement par indexation sur les prix mais aussi

PRIORITÉS ET ORIENTATIONS DU COR⁽¹⁾

Trois priorités pour les futures négociations :

1. Bâter un contrat social renouvelé.
2. Fixer des objectifs sur le niveau des pensions.
3. Engager immédiatement des changements dans le champ du travail.

Orientations et débats

1. Les choix possibles pour assurer le financement.
2. L'égalité de traitement entre cotisants : un point de désaccord important subsiste sur la question de savoir comment l'égalité entre les salariés du secteur privé et les fonctionnaires peut être conçue.
3. Développer les marges de choix individuels dans un cadre collectivement organisé.

(1) Voir le supplément de 8 pages à cette US.



© NICOLE JOYE

par un accroissement annuel moyen de 0,8 % par an.

Les 6,5 points de PIB correspondraient à une hausse de 15 points du taux de cotisation retraite en 40 ans, soit 0,375 par an, c'est-à-dire du point de vue de la FSU une utilisation tout à fait envisageable des gains de productivité.

Enfin et surtout, le rapport n'en reste pas à des approches strictement financières. Il traite des relations entre âge et travail avec des pistes de réflexion sur l'amélioration des conditions de travail et les fins de carrière. Il accorde une place conséquente à la dimension sociale de l'évolution des cycles de vie. Il s'intéresse à la pénibilité du travail et à la situation des salariés âgés et il reprend des observations intéressantes sur la situation des enseignants. L'enquête menée par le SNES et la publication de ses résultats viennent ici à point nommé pour réfléchir à la nécessité urgente de développer de nouveaux droits et de construire une réelle liberté de choix dans la transition entre activité et retraite. De son côté, le rapport met l'accent sur l'importance des politiques d'emploi, de formation et de travail pour réduire les évictions précoces du marché du travail et étendre la liberté de choix des individus dans un cadre collectif.

Désaccords

En même temps, s'il insiste de façon très juste sur « la nécessité de fixer des objectifs sur les niveaux de pension » et s'il recense la diversité des ajustements possibles, il laisse transparaître des différences d'approches sensibles sur les marges d'action et sur les choix à opérer. Les membres du Conseil ne sont pas unanimes quant au rôle que peut jouer, selon des organisations syndicales comme la FSU, une modification du partage des richesses et un accroissement progressif des cotisations dans le financement des retraites. Ils ne le sont pas non plus sur la façon de concevoir l'alignement des droits entre salariés du privé et du public. Le rapport dit explicitement « qu'un point de désaccord important subsiste ». Il indique que « certains membres du Conseil estiment que l'alignement entre les salariés du secteur privé et les fonctionnaires doit se faire sur la durée de 40 annuités,



compte tenu des besoins de financement et de l'augmentation de l'espérance de vie » et que « d'autres membres du Conseil estiment que l'alignement de la durée de cotisations devrait se faire par un retour de l'ensemble des actifs à une durée de 37,5 ans de cotisations ». Le chiffrage de cette hypothèse a même été établi à la demande de la FSU et le rapport précise ainsi que « l'incidence sur les besoins de financement du système de retraite peut être estimée dans ce cas à 0,3 point de PIB, soit un alourdissement du besoin de financement d'environ 8 % à l'horizon 2040 ».

37,5 annuités, 40, 42 ?

C'est un ordre de grandeur finalement modeste et l'objection qui est faite à cette mesure n'est d'ailleurs pas d'ordre financier. Le rapport dit assez crûment que « surtout, elle rend plus difficiles d'éventuels allongements de la durée d'activité que l'on pourrait souhaiter ultérieurement ». L'enjeu va donc bien plus loin qu'un éventuel alignement de la Fonction publique sur 40 annuités. Il est celui la perspective de 42 annuités ou plus pour tous les salariés. Il suffit d'ailleurs de lire

les prétentions d'Edouard Balladur pour s'en convaincre.

Il faut ajouter que cette estimation de 0,3 point de PIB est d'ailleurs très inférieure aux 2,5 points de PIB évoqués plus haut pour chiffrer le coût de l'abandon d'un autre aspect moins connu mais dévastateur à terme de la réforme Balladur qu'est le mécanisme de l'indexation des pensions sur les prix et non sur les salaires. Cela signifie que si l'on fait, comme la FSU, de l'équivalence des droits des salariés du privé et du public un objectif essentiel, alors il faut avoir en tête non seulement la durée de cotisation mais aussi l'âge de la retraite à taux plein (les 60 ans) et le taux de remplacement (les 75 % du dernier salaire) pour exprimer des références communes.

Ce premier rapport est donc riche en matériaux et il expertise des approches qui peuvent être très contradictoires. Il ne tranche rien. C'est avant tout un outil dont chacun peut se saisir mais rien ne remplacera les interventions syndicales dans le débat indispensable sur les choix à faire pour garantir durablement l'avenir des retraites. ■

François Labroille

Edouard Balladur : « porter la durée de cotisation de 40 à 42 ans »

Dans une tribune publiée dans *Le Monde* du 12 décembre, l'ancien Premier ministre Edouard Balladur suggère d'une part de « compléter et approfondir la réforme de 1993 et, d'autre part, d'engager la réforme des retraites des agents publics ». Il propose d'« allonger progressivement la durée de cotisation et la porter sans doute de 40 à 42 ans, sans modifier l'âge à partir duquel les salariés peuvent demander à faire valoir leurs droits à la retraite ». Il suggère en second lieu de « mettre en place un système original de complément, par l'épargne, des régimes par répartition ». En ce qui concerne les agents publics, « l'urgence [...] commande de traiter d'abord la question des retraites des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux ».

LE SNES PROPOSE

Les orientations que le SNES met en avant avec la FSU reposent sur l'idée que la France a tout à fait les moyens d'accompagner l'allongement de l'espérance de vie :

- Assurer des droits équivalents pour tous les salariés du privé et du public avec un taux de remplacement pour tous de l'ordre de 75 % et un droit à la retraite à taux plein à 60 ans et 37,5 annuités.
- Développer de nouveaux droits, pour valider les années de formation, mieux prendre en compte la pénibilité du travail.
- Permettre de réelles libertés de choix dans la transition entre activité et retraite en agissant sur les conditions de travail, les possibilités de mobilité, les dispositifs de CPA et CFA.
- Améliorer le financement des pensions, en effectuant des choix plus favorables à l'emploi et à la croissance, sachant que les besoins de financement évalués entre 4 et 6,5 points de PIB d'ici 2040 sont tout à fait supportables par un accroissement très progressif des prélèvements.

Fin de carrière et retraite

Une enquête du SNES

3 700 collègues ont retourné le questionnaire publié par *L'US* en octobre. Arnaud Parienty a dépouillé et analysé leurs réponses. A l'opposé des régressions que certains souhaitent imposer, des enjeux essentiels s'en dégagent, des droits nouveaux à conquérir se dessinent.

L'US publie en annexe les réponses et une première analyse.

Errata

Supplément *Fin de carrière et retraite*, page 8.

Deux erreurs rendent deux phrases incompréhensibles dans le paragraphe titré « Le genre ».

Il convient de lire : « d'autant que l'idée selon laquelle la maternité est l'occasion d'un congé ou d'une disponibilité est confirmée par nos données » ; « dans les métiers de l'enseignement l'organisation souple d'une partie du temps de travail permet à un certain nombre de femmes d'avoir des enfants sans cesser de travailler ou en utilisant modérément le temps de travail ».

RÉGULIÈREMENT, LE MINISTÈRE ANALYSE les besoins prévisibles des employeurs en qualifications. La DPD a récemment réalisé en collaboration avec le BIPE⁽¹⁾ une simulation de ce type.

Emploi, formation : perspectives

Même avec une croissance ralentie, l'emploi devrait augmenter d'au moins 1 million de personnes d'ici 2010, surtout dans les services.

Les dix ans à venir sont marqués par le départ en retraite des générations nombreuses nées pendant la *baby boom*. Même si la population active continue d'augmenter, ces départs risquent d'entraîner des pénuries de certaines qualifications déjà très demandées. En effet, suivant le rythme de la croissance, il faudra recruter, d'ici 2010, 700 000 à 1 000 000 d'ingénieurs et cadres administratifs et commerciaux de plus, tout en compensant les départs en retraite. La demande croissante de services aux particuliers devrait se traduire de son côté par 500 000 créations d'emplois, assez peu qualifiés.

Il est assez délicat d'en déduire précisément quelles demandes seront faites au système éducatif. En effet, les besoins de recrutement peuvent être pourvus par recrutement de jeunes ou par pro-

motion de salariés déjà présents sur le marché du travail, d'autant que beaucoup de salariés recrutés au-dessous de leur niveau dans les années 90 peuvent aspirer à retrouver une position plus conforme à leur diplôme initial. Prudemment, la DPD avance néanmoins quelques tendances :

- Actuellement, 61,8 % d'une génération obtiennent le bac ; il en faudra demain de 66 % à 75 % selon les hypothèses, ce qui correspond à 73 % à 83 % environ au « niveau bac » (entrée en Terminale).

- 18,4 % d'une génération s'arrêteront aujourd'hui à bac+2. Pour « coller » aux besoins de l'économie, ce taux devrait augmenter d'au moins 3 points.

- Concernant les sorties à bac+3 et plus, le flou est très important, puisqu'on pourrait avoir aussi bien une légère diminution des besoins qu'une hausse de moitié. Quelles que soient les hypothèses, il faut donc se donner les moyens d'accroître la proportion de jeunes atteignant le niveau bac. L'objectif des 80 % est plus que jamais

d'actualité et il faut qu'une grande partie de ces bacheliers soient ensuite capables d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

Les importants besoins des entreprises en jeunes diplômés ayant au moins une licence risquent de poser un sérieux problème de concurrence entre privé et public, en particulier l'enseignement. La simulation de la DPD montre que l'intensité de cette concurrence va beaucoup dépendre des politiques suivies par les entreprises : si elles utilisent beaucoup la promotion, un équilibre peut être trouvé. Mais il faut pour cela développer une politique de formation continue ambitieuse. Si, au contraire, les entreprises recrutent massivement des jeunes diplômés, la pénurie de candidats aux concours de recrutement de l'enseignement risque d'être dramatique, ce qui pose le problème de l'attractivité de nos métiers. ■

Arnaud Parienty

(1) Bureau d'information et de prévision économique.

FINANCES PUBLIQUES... ou comment payer la réduction des impôts.

Le toujours moins dans la durée

Pans le programme triennal des finances publiques (2003-2005) qu'il vient de remettre à la Commission européenne, le gouvernement s'en-

gage à une croissance des dépenses publiques (4 % en volume sur trois ans) inférieure de plus de moitié à la croissance économique (2,5 à 3 % par an selon le scénario retenu).

Les dépenses de l'Etat sont promises à une quasi-stagnation (0,3 %/an), tandis que les dépenses sociales progresseront à un rythme légèrement inférieur à 1,5 % par an en volume et celles des collectivités locales connaîtront une croissance un peu supérieure à 2 % en volume chaque année.

Au total, la part des dépenses publiques dans le PIB aura diminué de 5 points entre 1997 (55 %) et 2005 (49,7 %) : c'est bien le prix à payer pour réduire les impôts. Société de la connaissance et vieillissement de la population : les dépenses publiques d'éduca-

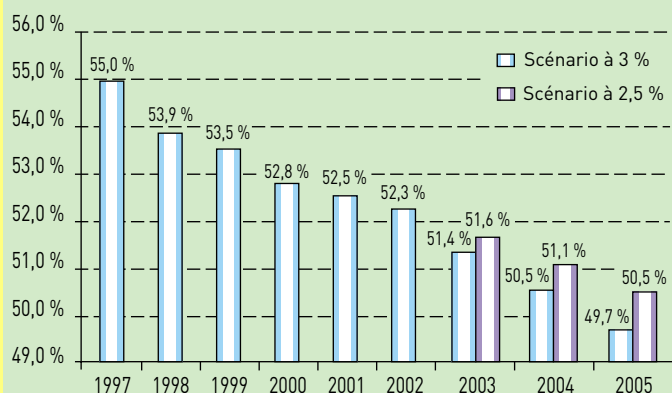
tion, de santé et vieillesse sont appelées sur le long terme à connaître une forte croissance comparable ou supérieure à celle du PIB. Prévoir le contraire revient à faire le choix de transférer une partie de ces dépenses sur un financement privé, c'est à dire sur leurs bénéficiaires. Ce serait la signature d'un modèle social très inégalitaire.

Une autre interprétation est possible : le gouvernement sait que ces objectifs ne sont pas réalistes, mais, dans le cadre d'une gestion à la petite semaine, il affiche devant l'opinion une maîtrise des dépenses publiques, quitte à céder aux groupes de pression les plus actifs.

Difficile de dire laquelle de ces deux interprétations est la pire. ■

Daniel Rallet

DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES EN POINTS DE PIB



DOSSIER

Éducation et mixité sociale

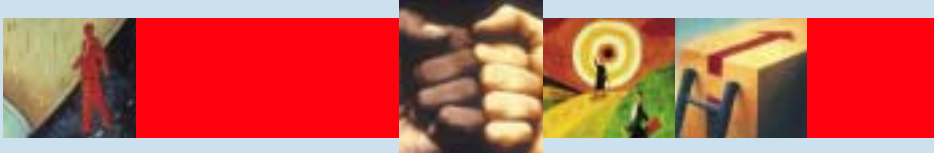
Les ghettos de la République



DOSSIER COORDONNÉ PAR MONIQUE VUAILLAT ET ALEXIS CHABOT

Il ne se passe pas de jour sans que nous nous interroguions sur certains de nos élèves qui sont en grande difficulté et en refus scolaire. Leur souffrance est perceptible, qu'elle se traduise par l'indifférence, la passivité, l'absence de travail ou par les incivilités et la violence. Ils sont plus ou moins nombreux. C'est un fait, ceux-là cumulent souvent les carences affectives, la misère économique et culturelle, et l'école apporte aussi son lot de frustrations.

Elle révèle et creuse parfois les écarts. Ils sont plus ou moins nombreux. Chacun connaît ces difficultés, qui sont parfois source de désarroi et d'« usure », mais aussi la satisfaction parfois d'être utile pour ces jeunes... Nous savons l'énergie qu'il faut dépenser pour que les établissements continuent à accueillir des publics de milieux divers, moyen de conserver parfois un équilibre qui devient de plus en plus fragile. Beaucoup d'entre nous vivent des situations encore plus inextricables lorsque les populations les plus défavorisées sont concentrées massivement dans des quartiers et dans des établissements. Depuis dix à quinze ans au moins, des politiques urbaines menées par des collectivités locales, le chômage de masse qui touche plusieurs générations dans de nombreuses familles, l'assouplissement des règles de sectorisation dans le système éducatif ont eu pour conséquence de créer de véritables ghettos que fuient les couches moyennes et supérieures de la population. La ►►►



►►► situation est devenue extrêmement sérieuse dans une indifférence relative des pouvoirs publics à tous les niveaux, voire des services publics qui ont souvent déserté ces terrains, malgré la mise en place d'une politique de la ville. La plupart de ceux qui vivent dans ces quartiers sont les principales victimes de ces situations de non-droit et de violences qui se créent à l'initiative d'une minorité... Certes, il est plus facile de faire des constats

que de trouver les solutions à ces problèmes de société. L'école républicaine ne peut pas baisser les bras devant une telle situation. Il faut des politiques publiques concertées et cohérentes touchant à tous les domaines : économique (avec des créations d'emplois), social, d'aménagement du territoire, de santé, de police, avec des services publics forts, très présents, proches des usagers, pour contribuer à recréer le lien social qui fait si cruelle-

ment défaut. Plus facile à dire qu'à faire ! Il y faut beaucoup de volonté politique. Ce dossier tente de poser ces questions au travers de reportages (qui montrent que le « terrain » est acteur), d'éléments d'enquêtes, de contributions de chercheurs. Il a pour fonction de nourrir les débats qui se mènent dans les établissements pour poursuivre l'indispensable réflexion collective afin de progresser dans l'intérêt des élèves et des personnels. ■

Reportage

Éduquer malgré tout

Des fenêtres grillagées accueillent le visiteur du collège Van-Gogh, à Emerainville en Seine-et-Marne.

Il est situé dans une zone pavillonnaire où habitent plusieurs familles d'origine africaine dont les enfants représentent 40 % des 240 élèves.

Par ailleurs, 59 % des enfants du collège proviennent de familles défavorisées.

Classé en ZEP et PEP 4, l'établissement prend au fil des ans l'allure d'une sorte de « ghetto » pour enfants africains.

Lorsqu'il ouvre ses portes en 1985, le collège possède une capacité d'accueil de 450 élèves. Peu à peu, à cause de la mauvaise réputation et d'un système de dérogations facilement accordées, l'établissement se vide de ses élèves provenant de familles françaises et plus favorisées. Une ségrégation inadmissible prenant sa source avant l'enseignement secondaire : dans l'une des trois écoles primaires de la ville, les enfants sont tous africains. Douze élèves ne savaient pas lire en Sixième, à la rentrée 2001. Les objectifs du collège Van-Gogh demeurent les mêmes chaque année : réussir l'intégration des élèves et revaloriser l'image de l'établissement.

Face à cette situation, l'équipe pédagogique et l'ensemble du personnel se battent, pour ainsi dire, seuls. Il a été mis en place un dispositif d'aide dont une classe de non-franco-



phones pour les enfants de toutes origines et, en Sixième, des cours de français alignés permettant la composition de groupes par ni-

veau. Les plus faibles bénéficient de quelques heures supplémentaires de français et de l'apport d'une compagnie de théâtre. Une alternative que les enfants semblent apprécier. Le travail ludique sur l'expression orale débouchera, tout le monde l'espère, sur l'écriture d'un scénario ou d'une pièce. L'aide au devoir, chaque soir après les cours, est prise en charge par les aides-éducateurs et les surveillants. Une aide précieuse pour ceux dont les conditions de vie sont difficiles : il n'est pas rare qu'une douzaine d'enfants cohabitent dans un F4. Les professeurs essaient également de mettre en place le tutorat grâce auquel l'élève, s'il le désire, peut être suivi par un enseignant de façon plus personnalisée. Le lien avec les familles reste toutefois la priorité de l'équipe pédagogique. Les membres de celle-ci développent par téléphone, puis par rendez-vous, un contact avec chaque famille. « En général, les parents répondent favorablement à chaque fois » souligne Mme Hervieu, principale du collège. La remise en mains propres des bulletins scolaires constitue également un moment privilégié de rencontre. « Lorsque le dialogue s'instaure avec les parents, ils comprennent qu'on cherche des solutions avec eux. On peut ainsi progresser ensemble avec l'enfant » assure Mme Hervieu.

Pour mieux cerner l'histoire, la culture, le mode de vie des familles africaines souvent originaire du Mali, un sociologue de la même ethnie, soninke, a récemment rencontré le personnel du collège. Tous ces efforts convergent pour parer à une situation que les enseignants, pour la plupart âgés de moins de 30 ans et à peine sortis de l'IUFM, vivent avec difficulté. Sébastien, jeune agrégé, avoue « s'être pris une grande gifle en arrivant ». « On n'est pas formé pour aborder une telle situation. On s'y fait en prenant du recul et

Projet de scolarité

Milieus et diplômes des familles

Les souhaits formulés par les parents quant à la scolarité de leur enfant restent marqués par de fortes disparités sociales... Ainsi, alors que chez les professeurs huit sur dix espèrent que leur enfant prolongera sa formation après 20 ans, ils ne sont plus que quatre sur dix chez les inactifs... Le souhait d'une formation se poursuivant jusqu'à 20 ans et plus et la croyance dans la rentabilité professionnelle du diplôme de l'enseignement supérieur sont d'autant plus fréquents que les familles sont fortement diplômées. Les parents titulaires uniquement du certificat d'études primaires orientent leur choix vers un CAP ou BEP tandis que ceux détenteurs d'un CAP ou d'un BEP font davantage confiance au baccalauréat professionnel. 35 % des sans-di-

plôme ne répondent pas contre seulement 19 % des diplômés de l'enseignement supérieur... Les familles étrangères davantage confiantes dans les études longues et l'enseignement général : alors qu'elles appartiennent pourtant à des milieux sociaux plus défavorisés et que leur enfant connaît souvent une moindre réussite scolaire, les familles étrangères expriment néanmoins des attentes qui sont globalement plus fortes que celles des familles françaises : 61 % d'entre elles souhaitent que leur enfant poursuive sa scolarité jusqu'à 20 ans au moins contre 55 % des parents d'élèves français... les parents maghrébins sont ceux qui formulent les demandes de formation les plus ambitieuses (*Educacion et formation* n° 50, 2001).

Groupe de parole de parents d'enfants coauteurs de délits dans un centre d'action éducative

Objectifs du projet : « les parents parlent aux parents » et « le travailleur social n'est pas l'acteur des discours éducatifs ni même le créateur de ce discours ».

Partenaires : parents d'enfants coauteurs d'un délit et faisant l'objet d'une même mesure judiciaire mandatant l'intervention du service. Les parents de sept jeunes concernés sont tous invités au service pour pouvoir évoquer ensemble les actes posés par leurs enfants et les conséquences sur leur vie ; et au-delà réfléchir ensemble sur leurs rapports à leurs enfants. Un compte rendu des propositions est communiqué à chaque famille avant la réunion suivante. Bilan et impact perçu : une grande satisfaction des parents de ne pas être entendus comme mauvais parents, découverte des réseaux existant entre leurs enfants, inquiétude des enfants sur l'intensification d'un contrôle parental, engagement familial sous le regard des autres, meilleure compréhension du déroulement de la procédure pénale et du procès et des peines infligées, prise en compte par le quartier de l'action de la justice.

avec le temps. Si je m'en sors mieux aujourd'hui, c'est parce que je m'entends bien avec certains collègues ». Il participe aux projets pédagogiques en équipe, mais pense à son avenir « ailleurs ». Si la violence réside la plupart du temps dans les mots, elle est néanmoins ressentie comme véritable par les professeurs, et la sanction, exclusion de cours ou du collège, reste encore la voie de garage pour réagir au mieux aux incivilités et aux grossièretés. « Mais on n'a pas trouvé mieux face à certaines situations » regrette Mme Hervieu.

Pour mieux faire connaître l'établissement, le collège a proposé à l'une des trois écoles primaires de la commune de faire cours un samedi matin de décembre dans ses propres locaux. Pendant ce temps, l'équipe pédagogique du collège a accueilli les parents, dialogué avec eux, répondu à leur interrogation concernant la mauvaise réputation de l'établissement. Un père s'est même étonné de voir combien le collège était propre ! Cette ouverture permettra-t-elle une évolution ? Si elle y contribue, le problème de fond persiste pour Mme Hervieu : « Tant qu'une mixité sociale n'existera pas, il sera difficile de changer l'image de marque du collège ». ■

Marie-Victoire Garcia

Le grand écart

Nous le disions depuis des années sans être jusqu'à présent entendus : les inégalités s'aggravent à Paris, entre des établissements soumis à ce qu'il faut bien appeler un « marché scolaire ».

La direction de l'académie a réuni pour la première fois, à notre demande, un « observatoire des lycées » réunissant des directeurs de « bassins de formation » et des représentants des personnels et des provideurs.

Une triple évolution : démographique...

En neuf ans, entre deux recensements (1990 et 1999), Paris compte 7 552 jeunes de 15 à 19 ans en moins. Mais cette perte est inégalement répartie. Le 20^e arrondissement en perd seulement 27 et le 19^e en gagne 262 pendant que le 7^e en perd 790, le 16^e, 930 et le 15^e, 1 023. Approximativement, ce sont les arrondissements offrant le plus de places qui voient leur population scolarisable en lycée diminuer le plus rapidement.

Cette évolution démographique de la population parisienne ne s'est pas faite au hasard, elle suit de près les transformations immobilières et sociales de Paris. Les « beaux quartiers » se sont vidés de ce qu'il leur restait de ménages jeunes et de condition modeste, pendant que les arrondissements périphériques accueillent, comme ils l'ont toujours fait, les arrivants dans la capitale venant de l'étranger ou de la province, de milieux sociaux souvent défavorisés. Mouvement renforcé par la restructuration immobilière qui a favorisé de nouvelles constructions et réhabilitations dans ces quartiers.

... scolaire...

Lentement, mais radicalement, s'est installée une concurrence entre des établissements qui rivalisent dans la « captation » des meilleurs élèves. Il n'a pas été difficile de renforcer la position des lycées les mieux placés au départ, qui, bénéficiant d'une forte demande, sont devenus de plus en plus sélectifs dans le choix des

dossiers. Les autres, contraints à la compétition, tentent de renforcer leur attractivité à coup de « classes européennes », langues rares, options, classes de niveau... Quand cela est possible car, à mesure que la situation se dégrade, dans certains établissements le nombre d'élèves devient insuffisant pour assurer leur pérennité. Pour rééquilibrer le nombre d'élèves par classe et devant l'insuffisance des DHG, ces établissements sont contraints de les fermer, pendant que les lycées les mieux lotis, pouvant supporter un nombre plus élevé d'élèves, renforcent leur offre d'options. L'offre scolaire s'est adaptée ainsi à une demande

Tout est fait pour individualiser les problèmes et les situations des collègues au détriment des solutions globales et de la solidarité entre les établissements.

des parents, de plus en plus inquiets devant la dégradation des conditions d'enseignement. Dans l'obligation de remplir leurs classes, ces établissements sont allés chercher les meilleurs élèves dans les autres arrondissements et en banlieue.

... et sociale

C'est ainsi que se constituent les ghettos. Aux inégalités scolaires entre

les établissements se superposent des inégalités sociales considérables. A tel point que la carte des lycées parisiens semblent se caler parfaitement sur les difficultés sociales de la population parisienne : le brassage social n'est plus qu'un lointain souvenir quand on examine l'origine sociale des élèves par établissement.

Inégalités scolaires et ségrégation sociale se renforcent mutuellement. Il serait temps de lancer une enquête sociologique sur la réussite scolaire, à Paris, des élèves d'origine modeste et moyenne : la ségrégation scolaire a vraisemblablement accru leurs difficultés et il est moins aisé aujourd'hui qu'il y a quelques années, de faire des études à Paris, quand on est issu de milieu défavorisé. Les résultats au brevet et au bac en témoignent partiellement.

A Paris, plus qu'ailleurs, l'école n'assure plus la promotion sociale que d'un nombre réduit d'élèves. Elle consacre la supériorité des classes dirigeantes, elle pousse les classes moyennes en particulier, mais pas seulement, à scolariser leurs enfants dans le privé (un lycéen sur trois à Paris !), en grande partie





confessionnel, pour des raisons scolaires et non religieuses. Elle clive une jeunesse qui, pourtant, dans son ensemble, partage une même culture de solidarité autour de valeurs, de goûts et même de modes communs.

Une politique académique qui aggrave les problèmes

A tout cela on pourrait nous répondre que Paris n'est que le reflet et le résultat des transformations de la société française et de l'Education nationale. Mais la politique de l'académie a aggravé la situation en laissant faire les forces du marché qui poussent à toujours plus d'autonomie des établissements et aux abus de position dominante.

Les tentatives de discriminations positives ont été bien timides et n'ont eu aucun effet. La seule réponse réelle de la direction académique a consisté à fermer le lycée Mallarmé, dans le 17^e arrondissement, ce qui a eu pour conséquence, non de renforcer le potentiel des autres établissements de l'arrondissement, mais de donner à celui-ci le record de fuite : 10 % des 16-18 ans de cet arrondissement sont scolarisés hors de Paris, pour une moyenne académique de 5,6 %.

Loin de prendre toute la mesure des difficultés, elle a laissé s'aggraver les conditions d'enseignement dans ces établissements où, maintenant, se posent des problèmes de violence. Confrontés à ces situations, les collègues se battent pour quelques heures, un

CPE, des pions, des agents, sauver une option, une langue, rénover les locaux...

Aucune solution n'est envisageable sans une mobilisation des collègues sur la question. La politique parisienne a incité les établissements à renforcer les politiques locales ; quelques collègues ne voient de solution que dans leur mutation, réaction normale dans un contexte où tout est fait pour individualiser les problèmes et les situations des collègues au détriment des solutions globales et de la solidarité entre les établissements. Réaction normale aussi compte tenu des nouvelles règles du mouvement et quand la direction de l'académie reste sourde aux revendications et n'envisage de solution qu'au cas par cas : le renvoi systématique à des solutions locales n'est pas acceptable. La résolution de ces problèmes ne peut être trouvée que dans une modification en profondeur de la carte scolaire des lycées parisiens et dans des décisions fortes à cet égard.

Cela nécessite un débat de fond avec l'ensemble des professeurs parisiens, sur un certain nombre de questions :

- Quelles nouvelles règles d'affectation des élèves de Seconde ?
- Comment améliorer l'attractivité de certains établissements ?
- Comment rééquilibrer et diversifier l'offre scolaire sur Paris ?
- Quel rôle jouent les cités scolaires dans ces inégalités ?

Paris

D'un recensement à l'autre (1990-1999)

La population parisienne a diminué de 26 500 personnes mais si le 7^e perd plus de 6 000 habitants, le 12^e en perd 6 400 et le 19^e, 7 500. De grosses différences aussi dans la structure par âge : Paris compte 8 792 habitants de 10 à 19 ans de moins, mais le 12^e, le 18^e, le 19^e et le 20^e arrondissement voient leur population se rajeunir très nettement avec, respectivement, + 486, + 152, + 991, + 388. C'est le 15^e, les quatre premiers arrondissements et, surtout, le 7^e qui perdent le plus de jeunes. Selon la chambre des notaires, c'est dans ce dernier arrondissement que les prix des appartements et des loyers ont le plus augmenté.

- Quel rôle faire jouer à la carte scolaire des CPGE ?
- Quel rôle faire jouer aux lycées d'enseignement technologique et comment améliorer leur recrutement en Seconde ?

Dans l'immédiat, un plan d'urgence pour un certain nombre d'établissements parisiens ne s'impose-t-il pas afin de prévenir le développement de la violence et des incivilités ? ■

L'analyse d'Agnès Van Zanten*

Ségrégation scolaire et mixité sociale

Les formes de la ségrégation scolaire ont changé. La ségrégation était plus forte, dans le passé, entre les filières d'enseignement. Ces filières étaient séparées entre des établissements distincts et géographiquement éloignés.

Aujourd'hui, cette ségrégation apparaît dans des établissements de même type et entre des classes au sein d'un même établissement. Dans ces conditions, même si la ségrégation peut sembler moindre, elle est perçue d'une manière plus douloureuse par les élèves, les enseignants et les chefs d'établissement.

Ségrégation scolaire, ségrégation urbaine

Il existe donc un débat autour de la question de l'augmentation de la ségrégation scolaire. Mais il est difficile de déterminer la part qui relèverait d'une ségrégation urbaine et la part qui relèverait de processus proprement scolaires.

Certes, on sait bien que les établissements français dépendent de leur secteur de recrutement. Une large partie de leur public s'explique par leur localisation et ils sont profondément affectés par les processus démographiques, les changements de population, les concentrations de populations en difficulté dans certains quartiers.

Néanmoins, il faut aussi étudier aujourd'hui les stratégies résidentielles et scolaires des familles. Il en ressort que, dans ce système de forte ségrégation, les familles sont attentives, dans leur choix de résidence, aux qualités et à la réputation des établissements. Il faut donc aussi comprendre ce qui, dans la ségrégation urbaine, peut être expliqué par l'école.

Par ailleurs, on sait qu'une partie de la ségrégation scolaire relève de processus proprement scolaires. Dans des quartiers marqués par une forte ségrégation, par exemple eth-

nique, la ségrégation est encore plus forte dans les établissements. A l'inverse, certains établissements sont plus attractifs que leur quartier d'implantation.

Les processus scolaires en œuvre relèvent donc des stratégies des familles comme des politiques des établissements.

Le critère du public scolaire

Dans une situation de massification scolaire, les stratégies d'orientation des parents prennent en compte les types d'établissement, souvent définis par les caractéristiques du public. Pour eux, un bon niveau scolaire va nécessairement de pair avec un bon niveau social et notamment une faible proportion d'immigrés. D'où le contournement de la carte scolaire ou encore le choix du privé quand c'est possible.

Mais pour les autres, il s'agit de chercher un environnement plus sélectif à l'intérieur de



l'établissement, comme des classes de niveau, ou encore des classes socialement homogènes. Ces stratégies rencontrent celles des chefs d'établissement et en partie celles du corps enseignant, par la sélectivité du recrutement par exemple. Pour les établissements les plus en difficulté, il s'agira de maintenir un minimum de bons élèves, d'où la stratégie des classes de niveau pour les retenir.

L'impact de la ségrégation scolaire

La ségrégation a un impact négatif sur les apprentissages des élèves. Plus les élèves en difficulté sont regroupés, moins les enseignants vont croire en la possibilité de leur progression. D'ailleurs, les classes regroupant en petits effectifs les élèves en difficulté n'impliquent pas nécessairement un progrès scolaire. Dans ces classes s'ajoutent des problèmes de discipline et ainsi l'environnement scolaire ne fait rien pour l'intégration sociale et politique. Cela crée aussi des tensions entre ces classes et les classes les meilleures. Or, on ne peut pas prétendre construire un dialogue dans la société si ce dialogue est rendu d'abord impossible à l'intérieur de l'école entre les groupes sociaux et ethniques.

Cette ségrégation équivaut donc à une restructuration du système éducatif d'après la massification. Si un véritable effort a été mené dans les années 1960-1970, appuyé par les enseignants, l'Etat et les familles, aujourd'hui, à l'inverse, s'impose le sentiment que ces efforts n'ont pas porté leurs fruits. Les classes moyennes vivent la massification comme une « invasion » des couches populaires, d'où le coup de frein qui lui est donné.

La mixité, entre idéal et réalité

Si elle n'est pas mieux définie, la mixité ne peut pas constituer un vrai projet politique. On observe aujourd'hui une perte de foi dans la capacité du système éducatif à changer les choses, y compris de la part du corps enseignant. C'est pourquoi les familles s'intéressent avant tout aux caractéristiques du public et ac-

cordent peu d'importance, à l'heure du choix, à la qualité de l'enseignement, comme si un établissement n'était que son public.

Dans ces conditions, la mixité équivaut à un projet assez superficiel, consistant à dire qu'il suffit de « les mettre ensemble. » Or cela ne suffit pas. La sociologie urbaine observe de manière générale qu'il ne suffit pas de mettre les gens ensemble pour que se développent des rapports entre eux. Pour créer cet échange, il faut donc faire quelque chose avec eux : organiser des activités, éviter de créer des tensions entre bons et mauvais élèves, etc. La mixité est un idéal politique de sociabilité, présent parmi les classes moyennes du secteur public à dominante intellectuelle. Et pourtant leurs échanges avec d'autres populations restent très peu nombreux... L'écart est grand entre idéal et pratiques. On se doit donc de nourrir un discours critique sur cet idéal. Or aujourd'hui, la pensée sur ce thème s'esouffle et la notion court le risque de devenir simpliste et superficielle.

Mon travail sur les classes moyennes habitant dans le centre de Nanterre montre leur idéal de mixité avec les classes populaires. Cet idéal s'applique à l'école primaire... Avec le collège, les parents se posent plus de questions sur les fréquentations de leurs enfants et l'idéal de mixité recule. C'est au collège que s'observe le plus clairement le conflit entre l'idéal de mixité et les pratiques quotidiennes des familles. Pour autant, la France est toujours marquée par l'image du rôle de l'école contre la ségrégation sociale. L'intégration est donc une préoccupation des parents, même s'ils ne voient plus comment l'école pourrait jouer ce rôle aujourd'hui.

Ainsi, tous les acteurs, parents, enseignants, Etat, se trouvent aujourd'hui dans une situa-

Enseignement privé

Stabilité

Dans le second degré, la part du privé dépasse légèrement 20 % en métropole (20,5 % exactement à la rentrée 2000 soit un repli minime de 0,15 point par rapport à 1990. A Paris même, la part du privé s'élève fortement du premier au second degré, de 20 % à plus d'un tiers. Si la géographie d'ensemble de l'enseignement privé n'a pas subi de grands bouleversements au cours des années 1990, son importance dans les endroits où il est traditionnellement le mieux représenté montre quelques signes d'érosion, plus nets dans le second degré que dans le premier. L'ensemble des départements de la façade atlantique, de Midi-Pyrénées et du sud du Massif central enregistrent ainsi un recul du privé, pouvant dépasser 3 points dans les collèges et lycées du Finistère, Haute-Loire, Lozère et Deux-Sèvres. Ces fléchissements, relativement modérés, sont compensés par un renforcement sensible dans l'extrême nord du pays et des progressions dans des départements de l'Île-de-France, la Drôme, la Loire ou les Pyrénées-Orientales (extraits de *Géographie de l'école* n° 7, octobre 2001, direction de la programmation et du développement).

tion de doute, du fait de l'absence d'un projet global. ■

Propos recueillis

par Gisèle Jean et Alexis Chabot

* Chargée de recherche CNRS à l'Observatoire scientifique du changement. Elle a publié plusieurs ouvrages en sociologie de l'éducation dont le dernier en 2001 : *L'école de la périphérie* (PUF).

Amiens

Quel Grand projet de ville ?

La ville d'Amiens avec ses 135 000 habitants fait partie des communes les plus jeunes de France : 40 % de la population a moins de 30 ans. La ville connaît un niveau de revenu

par habitant relativement faible et un taux de chômage de 13 %. L'émigration y est élevée, principalement dans le quartier Nord concerné par la politique de la ville. Depuis l'année 2001, un « Grand projet de ville » a été mis en place. Son objectif est de permettre aux quartiers défavorisés de s'intégrer par le logement, la dynamique sociale et d'entreprises, au tissu de l'ensemble de l'agglomération. Bernard Nemitz, vice-président d'Amiens Métropole chargé de la politique de la ville a accepté de répondre à nos questions.

US Mag : En termes de mixité sociale, en





quoi consiste le Grand projet de ville d'Amiens ?

Bernard Nemitz : Le but du GPV consiste à sortir d'une situation de ghetto où se trouvent certains quartiers de la ville. Il concerne en premier lieu le logement. Au total, 444 logements seront démolis pour 444 reconstruits, deux tiers au même endroit et un tiers à différents lieux de l'agglomération. L'habitat restera social, mais à caractère plus pavillonnaire. Ces nouvelles constructions attireront des gens qui ne seront jamais allés habiter les barres qui existent encore aujourd'hui. Une cellule de relogement et un suivi individualisé des familles relogées sont également mis en place.

US Mag : L'un des objectifs du GPV met l'accent sur la professionnalisation du tissu associatif. Cela se concrétisera comment ?

B. N. : Nous avons d'abord prévu une formation à la vie associative pour le personnel des associations déjà existantes sur les quartiers concernés. Ces formations renforceront les connaissances en matière de gestion de la vie associative. Ce qui permettra une pérennisation des emplois dans ces structures. Dans le même cadre s'inscrivent des formations à la gestion des relations conflictuelles, particulièrement destinées aux acteurs des associations qui œuvrent dans le cadre de la politique du quartier.

US Mag : Vous avez également prévu des « lieux de ressources ». Pouvez-vous préciser ?

B.N. : Ces lieux de ressources seront des lieux permanents pour accueillir les habitants

Collège

Le point de vue des familles

Le ministère de l'Éducation nationale a interrogé en 1998 un échantillon représentatif de 15 290 parents d'élèves de collège au moment où leurs enfants terminaient leur troisième année d'études secondaires.

85 % des familles estiment assez ou très satisfaisante la qualité de l'enseignement reçu par leur enfant depuis son entrée en Sixième, 3 % se déclarent insatisfaites. Les parents apparaissent plus satisfaits des conditions de scolarisation que de la prise en charge pédago-

gique. Ils ne sont plus que 68 % à déclarer que l'établissement accepte de prendre en charge les élèves en difficulté et seulement 58 % à juger que c'est un établissement qui encadre de près les élèves pour assurer leur réussite.

La proportion des parents qui se déclarent peu ou pas du tout satisfaits de la qualité de l'enseignement reçu depuis l'entrée au collège est ainsi dix fois plus élevée parmi les familles qui jugent que leur enfant a de grosses difficultés. (*Éducation et formation* n° 50, 2001).

et les informer des transformations du quartier. Des maquettes, de la documentation leur donneront une idée du nouveau paysage.

US Mag : Le GPV permettra-t-il une plus grande mixité sociale dans les lycées et les collèges ?

B.N. : La restructuration concernera deux grands collèges mitoyens du quartier Nord, aujourd'hui surdimensionnés par rapport à la démographie des collégiens. Il a été prévu de reconstruire l'un des deux collèges à distance du premier, ce qui permettra des brassages plus importants.

US Mag : En quoi le GPV encouragera-t-il l'implication des habitants dans la politique de leur lieu de vie ?

B.N. : L'aspect essentiel du GPV reste le contact permanent avec les habitants. Amiens est divisé en six secteurs, chacun doté d'un maire-adjoint. Deux dispositifs de concerta-

tions existent déjà depuis deux ans. D'une part, tous les mois, le maire, son adjoint et son équipe rencontrent le comité de quartier dans le cadre d'une réunion publique. D'autre part, des réunions informelles, appelées « Paroles d'habitants » ont régulièrement lieu. De nouveau, l'équipe municipale rencontre les habitants du quartier, cette fois de façon très libre, dans un lieu choisi, parfois dans des tentes installées pour l'occasion. Sans ordre du jour particulier, les questions traitées peuvent porter sur l'accès à l'emploi comme sur des problèmes d'éclairage. Nous souhaitons que les habitants soient en permanence informés de la progression des projets pour lever les inquiétudes soulevées par des aspects qui resteraient incompris. Ces échanges et dialogues permanents et réguliers ouvrent la voie pour une meilleure compréhension mutuelle et favorisent le désir de chacun de contribuer à l'amélioration de son cadre de vie. ■

Propos recueillis par Marie-Victoire Garcia

La mixité sociale à l'école

Moyen d'action ou utopie ?

L'absence de mixité sociale dans les établissements du second degré, et particulièrement dans les collèges, apparaît depuis quelques années comme un des grands problèmes du système éducatif. Les inégalités produites par les différences sociales de recrutement ne sont pourtant pas un phénomène récent. Le développement de la scolarité secondaire dans les années 60 et 70, avait conduit à construire de très nombreux collèges dans ce que l'on appelait « les grands ensembles » dans les banlieues des grandes villes. La création des ZEP dans les années 80 reflétait la prise en compte des inégalités géographiques de l'école. Mais trois phénomènes ont donné une nouvelle dimension au problème : d'abord la crise et le développement du chômage de masse qui ont profondément dégradé la situa-



tion des familles populaires et mis à la dérive des quartiers entiers ; ensuite, et de façon concomitante, le développement de la scolarisation secondaire qui a obligé à garder tous les élèves dans les collèges, alors que les jeunes les plus en difficulté et les plus éloignés des exigences scolaires en sortaient précocement et massivement jusqu'au début des années 90, soit pour aller en formation professionnelle, soit par abandon de toute formation ; enfin, un troisième phénomène est venu s'inscrire dans la réalité : le renforcement des politiques locales qui ont plutôt joué dans le sens de l'adaptation et des ségrégations par une multitude de mécanismes allant de la gestion des secteurs scolaires aux pratiques pédagogiques en classe. S'est ainsi créé un développement scolaire fondé non plus sur la ségrégation évidente des



filiales mais sur la ségrégation géographique et sociale.

Alors que 10 % des collèges accueillent plus de 60 % d'enfants de milieu favorisé, 12,6 % accueillent plus de 60 % d'enfants d'ouvriers et d'inactifs et près de 20 % d'enfants étrangers, et sont classés par le ministère comme difficiles ou très difficiles. Ces collèges sont inégalement répartis sur le territoire national. Cette réalité n'est pas nouvelle mais la dégradation des quartiers entretient maintenant un phénomène durable d'homogénéisation sociale des quartiers et de contournement de la sectorisation qui rend l'action éducative extrêmement difficile dans certains établissements.

L'idée qu'en aidant à reconstituer une « mixité sociale », sinon dans les quartiers eux-mêmes, au moins dans les établissements, on rendrait à l'école sa fonction de brassage social, d'éducation à la prise en compte de l'autre, s'inscrit dans une logique républicaine qu'elle ne peut seule mettre en œuvre. Là où elle subsiste, même si c'est parfois au prix de difficultés créées par le choc des cultures entre les composantes sociales et culturelles d'un collège, elle limite certains problèmes de comportement. Mais cela n'en rend pas moins aiguës les difficultés scolaires. Une politique de mixité doit s'accompagner d'une discrimination fortement positive pour y remédier. De plus, il faut surmonter une multitude d'obstacles qui dépassent, pour certains d'entre eux, la sphère éducative. Favoriser la mixité sociale n'est pas un « argument de vente » quand on s'adresse à des parents dont le premier objectif est la réussite de leurs propres enfants avant tout. Ceux qui se risquent à cette démarche « marketing » en viennent vite à vanter les zones de calme pro-



© Getty Images

Association

Aide aux parents dans leur rôle éducatif

L'initiative est née au collège Paul-Vaillant-Couturier de Champigny.

Objectifs du projet :

- Meilleure participation des parents dans la vie du collège pour une meilleure participation des enfants dans le collège.
- Ecole ouverte pour les enfants, depuis deux ans.
- Ecole ouverte aux parents en février 1999 (groupes de paroles, rencontres avec les professeurs, activités et sorties avec les enfants).

- Ecole ouverte aux parents en juillet 1999 débouchant sur la création d'une association de parents et la signature d'une charte des parents.

Une salle est mise à disposition dans le collège pour cette association.

Des permanences sont assurées par des parents pour des rencontres entre « pairs »

Des groupes de parole, des intervenants extérieurs, des actions festives sont prévus pour cette année scolaire.

duites par des classes « protégées » au milieu des turbulences générales. De fait, le brassage au sein des établissements se réduit. Faire de l'étiquette ZEP un atout pour recapter les couches moyennes qui ont fui relève de la gageure. Ainsi, certains établissements drainent moins de 30 % des élèves de leur secteur de recrutement.

Il est donc clair que ce n'est pas en renvoyant aux établissements le soin de gérer ces graves problèmes qu'on les résoudra. Le SNES ambitionne et réclame une politique coordonnée qui agisse sur les raisons économiques du phénomène, qui aide les familles en grande difficulté, qui ouvre des perspectives de scolarisation réussie pour tous les jeunes, éventuellement en leur proposant des places en internat en dehors du quartier. Toutes les expériences de projet de ville visant à reconstruire le lien social, à favoriser la démocratie locale, à impliquer les jeunes dans des projets mobilisateurs devraient être évaluées et encouragées, mais le premier devoir de l'État est bien de retrouver le plein emploi comme premier remède à la constitution des ghettos et des poches de pauvreté.

Au plan scolaire, le laisser-faire ne peut servir de politique. A tous les échelons, les déci-

sions impliquent des choix : construire ou reconstruire un collège, choisir son emplacement, travailler son architecture, créer les conditions de stabilité de son équipe, ouvrir des options, favoriser la diversité des langues, accueillir les familles, limiter les dérogations et l'expansion du privé, constituer les classes, travailler les contenus et les programmes, modifier les pratiques pédagogiques... à chaque niveau, les choix peuvent amplifier ou réduire les ségrégations. Ces choix doivent s'inscrire dans des politiques à long terme qui envisagent

les conséquences, intègrent les modifications du tissu urbain, social et économique et prennent le soin de faire travailler ensemble les services de l'État, les collectivités, les acteurs de toutes sortes. C'est le sens de la lettre que le SNES avait adressée l'an dernier au Premier ministre

**Au plan scolaire,
le laisser-faire
ne peut servir
de politique**

et sur la base de laquelle il a rencontré les ministres de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, de l'Intérieur, de la Justice et de l'Éducation nationale.

Mais cette action coordonnée et transparente est loin d'être généralisée. Seul le ministre de l'Éducation nationale a tenté de rassembler les services de l'État autour des problèmes de violence. On voit bien qu'on ne peut se limiter à ce seul symptôme.

Depuis plusieurs années, la pensée dominante ne joue que par la décentralisation et la déconcentration. On se défait sur elles des plus graves problèmes de la société en mettant les fonctionnaires à rude épreuve. Elles n'ont de sens que si elles traduisent une vraie politique nationale et donnent des orientations claires à l'initiative des échelons intermédiaires. L'aménagement du territoire et ses implications scolaires l'illustrent parfaitement. Prôner la mixité sociale c'est d'abord réduire les inégalités devant le travail, le logement et l'éducation. De son côté, l'école doit donner le coup d'accélérateur qui rend crédible un meilleur avenir pour les enfants qui ont déjà tout subi. Cela suppose des moyens et des mutations que les gouvernements n'ont pas même encore envisagés. ■

Denis Paget

LE CPE est un acteur indispensable de la communauté éducative, qui veille, à la fois, à la réussite et à l'épanouissement des élèves au sein de leur établissement scolaire. Valérie Ramond et Delphine Dokhan ont toutes deux vingt-neuf ans ; la première est CPE au collège Marcel-Pagnol de Perpignan, classé ZEP, la seconde au lycée Romain-Rolland d'Ivry-sur-Seine, placé en zone prévention violence. Leurs conditions de travail et les publics qu'elles côtoient sont différents, mais elles ont de leur métier une même conception et elles témoignent d'un même attachement à leur profession.

Regards croisés sur un métier exigeant

« **P**our beaucoup, encore aujourd'hui, le CPE, c'est celui qui crie dans les couloirs », s'amuse Valérie Ramond, qui exerce sa fonction dans un collège ZEP de Perpignan. Une vieille image qui remonte, selon elle, aux anciens « surveillants généraux », et dont il est fort difficile de se débarrasser. Image réductrice cependant, et totalement dépassée : certes, le CPE est celui qui organise le service des MI-SE (maîtres d'internat, surveillants d'externat), mais sa mission est avant tout de favoriser l'intégration et l'épanouissement des élèves dans leur établissement scolaire, de les éduquer à la citoyenneté, d'animer la formation des délégués, d'assurer un suivi individualisé des jeunes, d'être disponible et à l'écoute de ceux-ci. « Si

un élève a un problème d'emploi du temps, de vol ou autre, c'est aux CPE qu'il doit s'adresser. Nous essayons alors de l'aider ou nous l'orientons vers la personne qui pourra le faire », insiste Valérie. Quant à Delphine Dokhan, CPE dans un lycée de l'académie de Créteil, elle estime « jouer souvent un rôle de relais, de médiateur » entre les jeunes et les adultes de l'équipe éducative : enseignants, assistante sociale, médecin scolaire, infirmière ou conseiller d'orientation. Le travail en équipe est donc essentiel, avec chaque membre d'un établissement, et en premier lieu avec les MI-SE, qui ont des rapports privilégiés avec les élèves, dont ils recueillent souvent les confidences. « Personnellement, je discute beaucoup avec les sur-

veillants, par exemple quand il faut prononcer une sanction, car ils connaissent bien les jeunes, explique Valérie Ramond. Il est très important, surtout en ZEP, que l'équipe « vie scolaire » soit soudée. Malheureusement, le nombre de MI-SE est nettement insuffisant, à peine 4 ou 5 par jour pour 850 élèves, que l'établissement soit classé ou pas. Et les disparités entre académies, en termes de recrutement, sont énormes. » Le constat de Delphine est encore plus alarmant : « Dans mon lycée, ne travaillent que deux surveillants d'externat et deux maîtres de demi-pension, par jour, pour plus de 800 élèves. C'est très insuffisant. Je n'ai même pas assez d'heures pour que deux SE soient présents en continu sur une journée. Pour-

tant, les SE sont de précieux collaborateurs : ils jouent un rôle important dans la détection des problèmes des élèves, avec qui ils instaurent une relation de confiance. »

Le concours des MI-SE est par conséquent indispensable, en raison du soutien qu'ils apportent aux jeunes, mais aussi pour assurer plus efficacement la gestion des absences, l'une des tâches prioritaires des CPE, qui ont 48 heures pour signaler aux parents le moindre retard de leur enfant. Pour diminuer l'absentéisme chronique de certains élèves, il faut les rappeler à l'ordre sans relâche et contacter immédiatement les familles, qui ont parfois des réactions surprenantes. « Que répondre au père d'une jeune Gitane de quinze ans, quand il déclare qu'il ne voit plus l'intérêt pour sa fille d'aller à l'école, puisqu'elle est devenue "une femme", s'interroge Valérie. Nous sommes démunis face à de tels problèmes culturels. Nous ne pouvons que faire des signalements à la justice, mais le partenariat est limité et les dossiers s'accumulent. » Ce sentiment d'impuissance, elle l'éprouve également lorsqu'elle a affaire à des élèves « ne relevant pas du collège », qui auraient dû être accueillis dans des structures spécialisées, SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), EREA (établissement régional d'enseigne-

« Trop souvent, aucune heure n'est prévue dans le service des CPE pour échanger, monter des projets pédagogiques ou faire le point avec un professeur principal sur sa classe. »



La mission du CPE est avant tout de favoriser l'intégration et l'épanouissement des élèves dans leur établissement scolaire, de les éduquer à la citoyenneté, d'animer la formation des délégués, d'assurer un suivi individualisé des jeunes, d'être disponible et à l'écoute de ceux-ci.



« Si un élève a un problème d'emploi du temps, de vol ou autre, c'est aux CPE qu'il doit s'adresser. »

ment adapté), IME (institut médico-éducatif) ou IMP (Institut médico-professionnel). Faute de place généralement, ou parce qu'ils ont été mal orientés, des enfants qu'on aurait dû admettre dans ces structures sont affectés dans des collèges, où on leur demande de passer « 8 heures par jour en cours, à ne rien comprendre ».

Les difficultés auxquelles se heurte quotidiennement Delphine Dokhan sont différentes. Au lycée, elle doit surtout affronter des problèmes de dépression, d'anorexie ou de toxicomanie, et avoue se sentir souvent démunie, tant il est délicat d'apporter son soutien à des adolescents en crise.

Autre problème récurrent et contemporain, le travail des jeunes : nombre d'entre eux décident de prendre un emploi, moins souvent, dans l'établissement de Delphine, par réelle nécessité que pour s'offrir des sorties. Un choix qui peut s'avérer préjudiciable à leurs études : « Généralement, il faut qu'ils ratent leur baccalauréat une fois pour réaliser qu'ils doivent arrêter de travailler en dehors du lycée, déplore la CPE. Ils nous écoutent rarement quand nous essayons de les avertir du risque qu'ils prennent. »

Dans le cadre des actions de prévention santé, nous avons bâti un projet intitulé "Rêve d'enfant", explique Delphine. Des

élèves de SMS d'un lycée technologique de Seine-Saint-Denis ont écrit un scénario et sont venus, accompagnés de l'équipe du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté de leur établissement, dans mon lycée où ils ont été filmés par les élèves de notre section cinéma audiovisuel. L'expérience fut très enrichissante. »

Mais pour mener de telles initiatives, pour pouvoir organiser le travail en équipe avec le médecin scolaire, l'assistante sociale ou les enseignants, il faut prévoir des heures de concertation. Or, trop souvent, aucune heure n'est incluse dans le service des CPE pour échanger, monter des projets pédagogiques ou faire le point avec un professeur principal sur sa classe.

Valérie Ramond relate, par exemple, qu'elle a dû improviser « une heure de vie de classe sauvage », non prévue dans son emploi du temps, pour faire une réunion de régulation dans une classe qui posait problème ; Delphine Dokhan, elle, bloque deux heures par mois pour participer aux réunions de concertation du service médico-infirmier et social et faire le point sur certains cas d'élèves.

Quant à son projet de « club journal », elle est forcée de le mener en dehors de son temps de travail, en jonglant avec les horaires des lycéens qui y collaborent. Un pis-aller peu satisfaisant, mais qui lui permet de proposer des acti-

tivités innovantes aux jeunes et de leur donner une autre image du CPE. C'est également dans cette optique qu'elle monte, avec les enseignants de son lycée, une soirée Brassens, qui rassemble les anciens et les nouveaux élèves de l'établissement. De même, les relations entre les jeunes et le CPE évoluent grandement à l'occasion de la formation des délégués, expérience fédératrice dans laquelle s'investissent beaucoup Delphine et Valérie.

Il arrive aussi à cette dernière d'assister à des spectacles extra sco-

des projets, cela supposerait que nous fermions notre porte aux élèves et aux enseignants. »

La communication avec les professeurs est pourtant fondamentale pour assurer un suivi efficace des élèves et échanger des informations. Valérie et Delphine se sentent d'ailleurs plus proches des enseignants que de l'administration. « L'autoritarisme de certains chefs d'établissement, qui voudraient nous voir intégrer l'équipe administrative, est parfois dur à vivre », confie la première ; et la seconde d'ajouter : « Je me sens libre de m'exprimer, au CA par exemple, comme n'importe quel professeur. A ce propos, je suis heureuse que le SNES, lors du congrès de Strasbourg, se soit prononcé pour que le CPE ne soit plus membre de droit, mais devienne membre élu du CA. La position que nous y occupons actuellement nous assimile trop à l'administration. » Il paraît donc important aux CPE d'affirmer leur identité, au sein du personnel d'éducation.

Pour l'heure, leurs principales préoccupations demeurent la multiplicité des tâches et le manque de temps. Valérie et Delphine attendent impatiemment le passage aux trente-cinq heures, sans annualisation, et à condition que celui-ci s'accompagne de créations de postes et d'une réduction de la charge de travail. Elles constatent, en effet, que le

« L'autoritarisme de certains chefs d'établissement, qui voudraient nous voir intégrer l'équipe administrative, est parfois dur à vivre »

laux auxquels participent certains collégiens qu'elle peut ainsi suivre différemment, dans un contexte qui les valorise. Mais elle regrette de ne pas avoir le temps de mettre en place elle-même ce type d'animation. « Au collège, nous travaillons dans l'urgence, nous devons constamment faire des choix entre les priorités à traiter, en sachant que pendant que nous réglons un problème avec un élève, d'autres sont en train de surgir. Si nous devons prendre le temps de réfléchir ou de monter

CPE doit assumer de plus en plus de fonctions qui pourraient être accomplies par d'autres catégories. La meilleure solution serait donc de créer aussi des postes de surveillant, d'infirmière, d'assistante sociale, de secrétaire administrative. Alors, « dans ces conditions seulement, conclut Valérie, nous pourrions faire notre métier comme nous en rêvions sur les bancs de l'IUFM. » ■

Propos recueillis par
Elodie Walck



LES ENSEIGNANTS SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR, la formation professionnelle relèvent des changements d'étude des Conseils économiques et sociaux régionaux, dans lesquels la FSU est désormais représentée.

Des avis qui comptent

Pas toujours facile de jongler entre une activité de prof de maths dans un lycée de Brive et celle de secrétaire académique du SNES. Désormais il faudra aussi compter avec l'investissement que requiert une participation au conseil économique et social du Limousin. La FSU s'étant – enfin ! – vu attribuer un siège (sur les 65 qui composent le CESR du Limousin), la coordination régionale de la FSU m'a désignée pour la représenter, au regard notamment de mes secteurs d'activité syndicale : lycées, CAEN (Conseil académique de l'Education nationale), COREF (Conseil régional de la formation professionnelle). Les enseignements secondaire

et supérieur, la formation professionnelle relèvent en effet du champ d'étude du CESR. C'est l'objet de l'une de ses cinq commissions (chaque membre pouvant en choisir trois au maximum), les autres portant sur le « développement social, culturel et sportif », « l'aménagement du territoire », le « développement économique et l'emploi », les « finances et la planification ». A charge pour elles d'émettre des avis sur les dossiers dont le Conseil régional saisit le CESR, ou comme cela semble être le cas le plus fréquent, sur ceux dont le CESR décide de s'auto-saisir. Des études intéressantes ont ainsi été menées par le « conseil des sages » sur le « devenir des jeunes en Limousin », les « spécificités de la main-

d'œuvre » dans cette région, ou encore « l'aspect social de la pratique du sport », etc. Il aura bientôt à émettre un avis sur le nouveau plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes, actuellement en préparation. C'est dire que la FSU semble avoir un rôle important à jouer. A en croire un membre du CESR lors de la première réunion, « *ce sera bien d'avoir dans cette assemblée un enseignant qui pourra parler du terrain* ». Encore faudra-t-il « faire sa place » dans cet organisme dont les pratiques semblent très « consensuelles ». Reste aussi à mesurer l'impact que peuvent avoir les avis du CESR. Son audience justifie-t-elle l'investissement que représentent une présence active et régulière en bureau, en

commission, en groupe de travail, en séance plénière et la préparation de ces réunions ? L'absence d'élus régionaux à la présentation des travaux de la mandature précédente laisserait à penser que l'influence du CESR n'est pas considérable... Mais les anciens affirment que leurs avis sont pris en compte... avec un temps de décalage ! A voir. Et son nouveau président – qui est issu, notons-le, du collège des salariés – semble décider à « booster » son rayonnement. Le travail de fond va commencer demain avec l'examen du budget régional : l'opportunité pour moi de présenter dans ce nouveau cadre des propositions en faveur d'une véritable gratuité scolaire dans les lycées. ■

Janine Vaux

3 questions à Jean-Pierre Billot, représentant de la FSU au CESR de Franche-Comté

C'est quoi le CESR ?

Le conseil économique et social régional est l'assemblée consultative placée auprès du conseil régional, pour « l'éclairer de ses avis ». Le CESR doit obligatoirement être consulté pour avis, par exemple sur le budget régional, les crédits des lycées, les schémas des transports, de l'aménagement du territoire, des formations. Le président du conseil régional peut aussi le « saisir » sur des sujets qui lui paraissent importants. Le CESR a, par ailleurs, la possibilité de pratiquer « l'autosaisie », c'est-à-dire décider, de lui-même, d'une étude à mener sur le plan régional.

Qui siège dans cette assemblée ?

Le CESR est ce qu'on appelle une instance socioprofessionnelle ; ses 64 membres représentent diverses composantes de la vie économique et sociale, culturelle de la région. Il est divisé en trois collèges : les deux premiers, celui des employeurs et celui des salariés, comptent vingt-deux membres chacun ; le troisième collège est constitué de

représentants du monde associatif au sens large. La FSU a obtenu un siège dans le collège des salariés.

Que va faire la FSU dans cette assemblée ?

La question est ambiguë dans sa formulation ; elle sonne un peu comme un reproche. Le CESR n'est, certes, pas un lieu d'action même s'il a été envahi en 1995 ; je ne crois pas, cependant, que j'y perdrai mon temps. Le CESR est d'abord une source d'information privilégiée sur les réalités régionales, sur les budgets régionaux... C'est aussi une tribune que je compte bien utiliser pour faire connaître et défendre les positions de notre fédération : l'investissement éducatif, le développement du service public, la nécessité d'offrir à tous les jeunes, par des voies diversifiées, l'accès à un haut niveau de culture et de connaissance. Enfin, je serai le porte-parole des sans-droits, des sans-voix, car notre fédération entretient des liens privilégiés avec les associations qui ne sont pas représentées au CESR. Je pense au DAL, à AC par exemple.

La FSU entre dans les CESR

A l'occasion du renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux (CESR), la FSU y est enfin représentée. Alors que la FSU est la première organisation de la fonction publique de l'Etat, elle était absente des ces conseils, l'UNSA (ex-FEN) dont la représentativité est moindre n'ayant jamais cessé d'y posséder des sièges. Cependant des injustices demeurent. En premier lieu, la FSU ne possède, dans la plupart des régions, qu'un seul siège

alors que sa représentativité lui permettrait d'en avoir 2, voire 3, par endroit si elle bénéficiait des mêmes règles que les autres organisations syndicales. En second lieu, la FSU reste écartée des CESR des départements d'outre-mer et de la Corse. Il faudra encore attendre deux ans à l'occasion du prochain renouvellement dans ces régions pour que ce deuxième problème soit réglé. ■

Daniel Robin
daniel.robin@snes.edu

CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX RÉGIONAUX.

A quoi ça sert ?

Les conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) regroupent les représentants du tissu économique et social régional : représentants des entreprises et des activités non salariées, des organisations syndicales de salariés (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, UNSA et maintenant la FSU), des organismes qui participent à la vie associative et collective de la région.

Le CESR donne un avis sur les projets essentiels de délibération du conseil régional. Même s'il ne s'agit que d'un avis, il a une réelle influence sur les décisions prises par les élus du conseil régional.

Il peut aussi, de sa propre initiative, faire des études et donner des avis sur des problèmes liés à la vie régionale. Il dispose de moyens matériels et financiers qui, contrairement à d'autres organismes consultatifs, lui permettent un travail approfondi et sérieux.

Il y a donc un lien étroit entre l'activité du CESR et les compétences des conseils régionaux. Aujourd'hui, une part importante de ces compétences porte sur la formation.

C'est tout ce qui touche à la construction, à la rénovation et

l'entretien des lycées, aux crédits de fonctionnement attribués aux lycées chaque année, à la formation professionnelle et à la politique de formation et d'insertion des adultes. Nous sommes donc au cœur des sujets qui concernent directement le SNES et, par voie de conséquence, la FSU.

La région dispose aussi de compétences importantes en matière d'aménagement du territoire et de transports.

De plus, dans le cadre des contrats de plan Etat-régions, elles sont amenées à dépasser le cadre de leurs compétences institutionnelles et à assurer des financements qui relèvent normalement de la compétence de l'Etat (rénovation et construction de bâtiments universitaires par exemple). ■

Daniel Robin
daniel.robin@snes.edu

HISTORIQUE

1972 : Création des régions.

1982 : Loi de décentralisation. Les régions deviennent des collectivités territoriales à part entière dotée d'une assemblée délibérative élue au suffrage universel (conseil régional). Est créé le comité économique et social comme assemblée consultative.

1992 : Les « comités économiques et sociaux » deviennent « conseils économiques et sociaux » avec des compétences élargies.

1993 : La loi quinquennale élargit les compétences des régions dans le domaine de la formation professionnelle et de l'insertion.

2000 : Signature des contrats de plan Etat-régions pour la période 2000-2006, contrats incluant la dimension universitaire (plan U3M).



DOM

Indemnité d'éloignement

Cette indemnité était versée à tous les fonctionnaires mutés dans les départements d'outre-mer (DOM). Le Parlement, il y a presque un an, a imposé au gouvernement la suppression de cette indemnité. Le décret n'est pas à ce jour publié, ce qui permet à ceux qui ont été mutés dans un DOM à la rentrée 2001 de bénéficier de l'intégralité de cette indemnité. Un décret va être prochainement publié qui ne prévoirait le maintien de cette indemnité que pour les originaires des DOM et pour tous les fonctionnaires mutés en Guyane et dans les îles du nord de la Guadeloupe (Saint-Martin et Saint-Barthélemy). Le SNES et la FSU s'étaient opposés à la suppression de cette indemnité, suppression votée à la sauvegarde à l'Assemblée nationale à 2 heures du matin. Nous n'avons pu obtenir le maintien que dans les conditions du projet de décret. La limitation de cette indemnité sera sans aucun doute effective pour tous ceux qui auront leur mutation à la prochaine rentrée. Cette situation rend indispensable, à notre sens, que soient sérieusement réévaluées les indemnités pour les déménagements, indemnités qui, aujourd'hui, ne couvrent pas les frais réels engagés pour des déménagements rapides sur de telles distances. Mais il nous paraît aussi indispensable que soit instauré le remboursement régulier de billets d'avion pour permettre des allers-retours avec la métropole. C'est aujourd'hui ce sur quoi nous intervenons.

Hors de France

Échanges de postes

Le BO spécial 14 du 13 décembre 2001 donne les indications nécessaires aux professeurs d'anglais, d'allemand, d'espagnol, désireux de participer à un échange de postes avec un professeur de français exerçant dans un des pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Espagne, États-Unis, Irlande, Royaume-Uni. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en raison de l'extrême complexité des procédures d'échange, ils devront limiter leur demande à un seul pays. Les notices de candidature doivent être demandées directement par le candidat au rectorat de son

COLLÈGE. Les journées banalisées ont commencé à se tenir dans les collèges, sans que les horaires disciplinaires des élèves de Sixième et du cycle central soient connus. En effet, ces derniers n'auront été soumis pour avis au Conseil supérieur de l'éducation que le 20 décembre.

Nouvelles grilles horaires

A l'heure où ces lignes sont écrites, nous ne pouvons évidemment pas présager du résultat des votes, d'autant que des modifications risquent d'être proposées en séance*.

Pour ce que nous en savons, le nouveau projet d'arrêté Sixième marque des avancées significatives à mettre au crédit de la pression du SNES : nous avons condamné la fourchette 23/24 h assortie d'horaires indicatifs par discipline ; la nouvelle grille prévoit 24,5 ou 25 heures pour tous les élèves, hors ATP, avec des horaires élèves nationaux dans chaque discipline. Le projet formalise l'existence de groupes en SVT et technologie, mais sur une partie seulement de l'horaire (0,5 h). Il s'agit pour nous de progrès qu'il est important d'acter même s'ils ne constituent qu'une étape pour des améliorations plus substantielles.

Les horaires du cycle central restent inacceptables en l'état. La première grille proposée a provoqué de vives réactions de notre

part. En substituant aux fourchettes horaires, une amplitude horaire permettant à chaque discipline de contribuer aux itinéraires de découverte, le ministère tentait de minimiser la mise au plancher systématique des horaires communs en français, mathématiques, LVI et histoire-géographie. Nous avons fortement récusé cette logique et exigé une autre présentation. Nous avons par ailleurs dénoncé la globalisation des horaires dans les pôles « sciences et techniques » et « enseignements artistiques » et pointé l'absence de tout dédoublement et travail en groupes. Une nouvelle grille risque de nous être présentée en séance, avec notamment des horaires légèrement revus à la hausse en Cinquième (+ 0,5 h en français et mathématiques), mais elle sera loin de faire le compte. Nous continuerons d'intervenir dans le sens d'une amélioration des conditions d'enseignement portant à la fois sur les effectifs des classes, le travail en petits groupes, des horaires



© D. MAUNOURY

suffisants et du temps de concertation. Nous serons d'autant mieux entendus que les personnels interviendront dans le même sens lors des journées banalisées ! Nous avons également alerté le ministère sur les problèmes de faisabilité, d'organisation, de financement des itinéraires de découverte. Aux personnels d'en débattre et de nous faire remonter les synthèses de la discussion dans leur établissement. ■

Monique Parra-Ponce

* Les nouvelles grilles horaires seront consultables sur le site du SNES à partir du 20 décembre.

TPE EN TERMINALE

Vers une évaluation locale

A partir de la note de service du BO n° 35 du 27/9/2001, les recteurs sont chargés de l'organisation de l'évaluation des TPE de Terminale. Certains d'entre eux vont bien au-delà des directives ministérielles en faisant le choix d'une organisation complètement locale sous la seule responsabilité des chefs d'établissement, et leurs interprétations posent de nombreux problèmes. Ainsi, dans quelques académies, la recommandation ministérielle qui stipulait que « chaque jury d'oral soit composé d'au moins deux examinateurs dont un, au moins, est extérieur à l'établissement » devient-elle « les jurys seront composés d'un examinateur extérieur à l'établissement et d'un examinateur de l'établissement n'ayant pas eu en charge, durant cette année scolaire, les groupes d'élèves éva-

lués ». Aucune assurance n'est donnée que toutes les disciplines concernées par le TPE évalué seront représentées par un enseignant. Les chefs d'établissement seront réunis par bassin, avec la liste des professeurs ayant encadré les TPE de Terminale et celle des candidats. Ils devront procéder à la constitution des jurys par échange d'examinateurs...

On retrouve ainsi toutes les dérives que nous avons soulignées et dénoncées : organisation par bassin, sous la responsabilité des chefs d'établissement qui s'échangent les examinateurs en fonction des élèves, commissions d'harmonisation départementales, présidées par un IA-IPR, et constituées uniquement de représentants des établissements nommés par les chefs d'établissement...

Nous ne pouvons l'accepter. Le

ministère a fait le choix d'une évaluation chiffrée des TPE dans le cadre du baccalauréat. Il est de sa responsabilité d'en assumer les conséquences et de mettre en place une évaluation respectant les principes d'indépendance des jurys et d'anonymat le plus complet possible des candidats. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Le SNES engage les personnels à faire connaître fermement, dans un premier temps, à leur recteur et leur chef d'établissement leur opposition au type d'organisation proposé par le ministère, que nous ne voterons pas, en l'état, au CSE du jeudi 20 décembre (des exemples de motions et lettres individuelles sont disponibles sur le site du SNES www.snes.edu et dans le *Courrier de S1* n° 6). ■

Roland Hubert

NOUVEAUX PROGRAMMES ils devraient être soumis à consultation en janvier dans les voies générale et technologique : les enjeux sont importants pour les différentes disciplines.

Des enjeux importants

Certains programmes de la voie générale n'ont pas été conçus en même temps que ceux des autres disciplines. Tandis que la plupart des programmes de Terminale ont été présentés l'an passé au Conseil supérieur de l'éducation en fin d'année, d'autres ont subi un retard considérable, notamment en langues vivantes, du fait de la dissolution puis reconstitution d'un groupe d'experts. Dans cette discipline, les programmes de Seconde devraient paraître dans les prochains jours et être soumis à consultation en janvier. L'amputation très importante des horaires de langues, contre laquelle nous nous battons depuis trois ans, ne doit pas occulter le débat sur les contenus à enseigner. La globalisation des horaires à titre expérimental (que nous contestons) vise à imposer une approche par niveau de compétences, même si les programmes pourraient rester formulés en langue 1 et 2.

Les collègues de LV acceptent-ils ou refusent-ils des programmes par niveau de compétences ? Quelle place faut-il accorder à la communication par rapport à la culture ? Voici quelques aspects du débat qui doit être mené collectivement pour que le ministère n'impose pas, là aussi, ses choix. En SES, le programme de Terminale, qui avait subi des changements en 1998, a été transformé de façon très substantielle durant ces derniers mois par le groupe d'experts, incluant des indications complémentaires très prescriptives. Nous avons demandé que ce programme soit soumis à une réelle consultation de tous les collègues. Il faut rappeler que, l'an passé, la majorité des collègues s'étaient exprimés contre de nouveaux changements. Ces cinq dernières années un nouveau programme a été mis en œuvre tous les ans. Nous demandons que soient stabilisés les contenus à enseigner

mais également que soit menée une véritable réflexion sur l'évaluation, la formation continue, l'évolution des pratiques ; il semble plus facile de modifier des programmes que de réfléchir à tout ce qui facilite ou interdit la transmission de contenus. La consultation se déroulera de janvier à mars, le programme devrait passer en CSE en juin et ne pourrait être applicable qu'en 2003 si les enseignants de SES jugent les changements nécessaires et pertinents. En histoire-géographie, le groupe d'experts est en train de boucler les programmes de Première et Terminale. Suite à la consulta-



tion de l'an passé, le ministère avait décidé de remettre en chantier les projets de Première et de Terminale, en prenant un peu plus de temps de réflexion. Nous avons approuvé, tout en considérant qu'une réflexion bien plus longue et approfondie est indispensable dans nos disciplines. Les projets devraient être soumis à consultation en mars. L'enjeu est de taille : les nouveaux projets seront-ils assez novateurs pour donner un nouveau souffle à ces disciplines, pour donner du temps et de la souplesse aux enseignants et aux élèves, ou bien ne seront-ils qu'une énième modification de programmes restant globalement inchangés et insatisfaisants ? Le SNES rencontrera le groupe d'experts début janvier.

Dans la voie technologique, le groupe d'experts de philosophie travaille à construire un nouveau programme qui lui aussi sera sou-

mis à consultation. Ce programme ne devrait plus être une déclinaison de celui des séries générales, mais un programme différent, conçu en tenant compte de la spécificité de la voie technologique. Les disciplines techniques connaîtront également des mutations importantes. Pour la série STT, il ne s'agit pas de la simple actualisation de contenus mais véritablement d'une nouvelle logique visant à développer l'attractivité de la série et à la positionner plus clairement par rapport à la voie professionnelle et à la voie générale en la construisant dans la perspective de poursuite d'études post-bac. Cette volonté se traduit notamment par la création d'une nouvelle discipline intitulée « management des organisations » marchandes et non marchandes. Elle doit permettre à l'élève de voir dans quel environnement il se situe, les enjeux les interactions lorsqu'il étudie des contenus techniques. L'enseignement de l'économie générale sera recentré sur des concepts favorisant l'analyse. Les nouvelles technologies seront intégrées au droit-économie et à la gestion. Nous rappelons notre attachement à une série qui joue un rôle dans le processus de démocratisation ; l'identité de la série doit se référer à l'articulation entre pratiques et démarches actives originales, l'architecture de la formation et des contenus doit se faire en référence à des champs technologiques repérés. Des consultations sont prévues pour tous les nouveaux programmes, nous demandons qu'elle ne soient pas une grand-messe réunissant quelques collègues choisis par l'inspection mais que tous les collègues puissent effectivement s'exprimer. Nous pensons que les enseignants doivent participer activement à la rénovation des contenus à enseigner, rénovation qui doit associer la réflexion sur les transformations des pratiques disciplinaires et un enseignement de qualité, des contenus de haut niveau dispensés par des enseignants réellement formés. ■

Gisèle Jean

académie à l'attention du délégué académique aux relations internationales et à la coopération en précisant l'adresse exacte de son établissement d'affectation et le pays de son choix, jusqu'au 11 janvier 2002. La notice blanche doit être retournée directement au ministère de l'Éducation nationale, bureau du réseau académique, de la mobilité et de l'enseignement international (DRIC-B4) 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP pour le 16 février 2002. Les deux notices de couleur seront renvoyées par le chef d'établissement aux différentes DARIC (délégation académique aux relations internationales et à la coopération du rectorat).

Les candidats retenus recevront une proposition d'échange avant le 15 juin 2002 (sauf pour l'Australie).

Seuls les candidats qui auront fait l'objet d'une proposition d'échange seront avisés par courrier de l'administration centrale.

BTS biochimiste et biotechnologie

Mise en rénovation

La Sixième CPC a décidé de cette rénovation, qui va commencer avec la mise en place prochaine d'un groupe de travail. Plusieurs raisons justifient ce chantier : l'ancienneté des référentiels et contenus actuels et le besoin de réexaminer l'adéquation emploi-formation ; le constat d'un rapprochement notable dans les usages de ces deux BTS et la nécessité de prendre en compte la rénovation du baccalauréat biochimie-génie biologique, qui représente leur « vivier » principal. Le groupe de travail, commun (au moins au début) pourra étudier toutes les hypothèses : maintien des deux spécialités ou première année commune ou fusion. L'application des décisions est prévue pour la rentrée 2003.

Dans cette réunion, ont aussi été annoncés une étude sur les métiers de l'eau - destinée à donner une vision claire des emplois dans ce domaine, pour chaque niveau (V, IV et III), à mettre en rapport avec l'offre existante de diplôme - et le lancement par la branche professionnelle de la plasturgie d'un contrat d'études prospectives (CEP), destiné à proposer des préconisations pour faire face aux difficultés de recrutement dans cette branche.

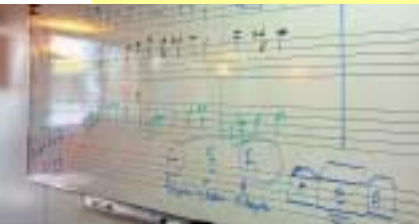


DISCIPLINES ARTISTIQUES

Décret pour Noël ?

Malgré leurs VS à 19 heures, les professeurs d'éducation musicale et d'arts plastiques sont légitimement inquiets : toujours pas de parution du nouveau décret au *Journal officiel*.

Depuis le 29 juin dernier, date du CTPM, nous sommes intervenus plusieurs fois au cabinet du ministre pour que le texte du nouveau décret paraisse le plus rapidement possible. Chaque fois,



© CLÉMENT MARTIN

la réponse a été identique : la procédure suit son cours normal, le texte du décret doit paraître rapidement au *JO* et les HSA éventuelles seront payées fin décembre. La DPE nous a affirmé la semaine dernière que le texte était passé en Conseil d'Etat et que, vus les délais, le décret paraîtrait aux environs de Noël. Nous restons vigilants.

Paru au BO

- N° 45 du 6/12/2001 : l'épreuve d'histoire-géographie, série S, pour les sessions 2002 et 2003.

- N° 46 du 13/12/2001 :

- les conditions de l'épreuve obligatoire de français pour les redoublants et les triplants de Terminale ;

- la définition de l'épreuve orale de contrôle de français pour la session 2002.

- *BO Spécial* n° 14 du 13/12/2001 (attention aux dates limites : ce *BO* risque d'arriver dans les établissements seulement après les congés de Noël).

Il est consacré aux « échanges et actions de formation à l'étranger ».

Pour le second degré, il propose des stages (hors temps de travail le plus souvent, et en partie aux frais des participants...) pour les profs de LV (anglais, allemand, arabe, espagnol, italien, portugais, russe), en petit nombre et quelques profs de DNL (anglais). Retour des dossiers de candidature avant le 15 janvier 2002.

Aussi dans ce *BO* les échanges « poste pour poste pour l'année 2002-2003 » pour les profs de LV. Retrait des dossiers avant le 11/1/2002.

LYCEES DES METIERS

Offensives rectorales

Suite à la conférence de presse de Jean-Luc Mélenchon (15/11/2001) certains recteurs ont demandé aux proviseurs un audit de leurs établissements. La note d'orientation, sur laquelle repose cet audit, nous avait été présentée par le ministère de l'Enseignement professionnel et la DESCO comme un document de travail. Nous avons proposé de nombreux amendements à ce texte, en renforçant notamment la référence au statut d'EPLÉ, en insistant sur l'unicité de l'établissement, en exigeant que toute référence au bassin de formation

et au GIP transfert de technologie soit enlevée.

Pour le SNES, il n'est pas acceptable que cette note soit diffusée sans tenir compte de ces exigences.

Nous rappelons que le label « lycée des métiers » peut éventuellement caractériser les établissements qui possèdent des filières spécifiques (bâtiment, hôtellerie...) où à petits flux (optique, énergétique, systèmes motorisés, structures métalliques...). En aucun cas, cette appellation n'est adaptée aux lycées comportant des filières de natures différentes ou aux lycées

polyvalents. Le SNES insiste d'ailleurs pour que les séries technologiques diversifiées continuent à être présentes dans les lycées polyvalents.

En tout état de cause, il faut imposer que cette labellisation soit discutée et validée par les conseils d'administration, seuls capables de juger de la pertinence de ce label pour leurs établissements. Nous demandons aux SI de nous tenir informés des initiatives qui sont prises dans leurs établissements. ■

Thierry Reygades
enseignements.technologiques@snes.edu

PROFESSEURS DE SMS

Action le 30 janvier

Depuis longtemps et particulièrement depuis la publication du rapport Decomps, « Une nouvelle ambition pour la voie technologique », les professeurs de SMS sont mobilisés pour que la série SMS s'affirme comme une voie de réussite à part entière de la voie technologique, avec la création de BTS spécifiques, de classes préparatoires aux concours sanitaires et sociaux et de l'agrégation de SMS.

A l'initiative du SNES et en commun avec l'Association des pro-

fesseurs de SMS et d'autres syndicats, il a été décidé d'organiser une journée nationale d'action le mercredi 30 janvier 2002 avec rassemblement à Paris et demande d'audience auprès du ministère afin de porter ces revendications.

Par ailleurs, nous invitons tous les collègues à signer la pétition du SNES qui a été envoyée à tous les syndiqués ou en voie de l'être, à tous les établissements accueillant des séries SMS (les autres pourront la trouver sur le site du SNES).

L'ensemble de ces initiatives s'intègre complètement dans la démarche générale du SNES visant à élaborer des revendications et à construire des actions pour « le métier et la réussite des jeunes ».

Il y a là une opportunité que les collègues de SMS ne peuvent laisser passer.

Il en va de l'avenir de cette série, de ses élèves et de ses personnels. ■

Mireille Schöhn,
Dominique Balducci

ÉPREUVE ANTICIPÉE DE FRANÇAIS

Inquiétude sur l'EAF

Le SNES, lors d'une rencontre au ministère mardi 18 décembre, a fait part de ses plus vives inquiétudes quant à la mise en œuvre de l'EAF, et suite au stage national de lettres-lycée, il propose cette pétition nationale.

Les professeurs de lettres expriment leur vive inquiétude et soulignent la nécessité d'adopter des mesures d'urgence pour la session 2002 de l'épreuve anticipée de français du baccalauréat.

En effet, la parution tardive des textes, leur mise en application floue et contradictoire créent une situation qui ne permettra pas cette année une évaluation satis-

faisante pour les épreuves de l'EAF nouvelle formule.

Soucieux de l'intérêt des élèves, ils demandent :

- Un aménagement provisoire pour assurer le bon déroulement de l'épreuve 2002, en particulier le remplacement du dispositif très complexe de l'oral qui déstabilise les candidats et alourdit considérablement la tâche des examinateurs, par une formule proche de

celle des années précédentes.

- Une mise à plat et une véritable concertation sur ces épreuves, une expérimentation avant la session 2003.

- Le rétablissement du jury spécifique souverain.

Sans réponse appropriée à la gravité des enjeux, ils estiment que le ministère portera la lourde responsabilité des désordres prévisibles de l'épreuve. ■

Nom	Prénom	Signature

LES ASSISES NATIONALES DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE se tiendront à Paris les 11, 12 et 13 janvier 2002 à l'UNESCO.

Pour la culture scientifique

De très nombreuses associations, personnalités et syndicats dont le SNES, la FSU ont lancé un appel pour des états généraux de la société, de la science et de la technologie dont voici quelques extraits.

« La croissance exponentielle des connaissances et des moyens d'action de l'humanité sur la nature, le vivant, l'environnement

et le développement des sociétés marque incontestablement le XX^e siècle. La conception même de l'homme, de l'Univers, de leurs rapports en a été profondément transformée.

Ces choix de société ne peuvent être laissés aux seuls scientifiques, aux seuls experts, aux seuls décideurs économiques ou politiques. (...)

C'est pourquoi nous appelons les pouvoirs publics à organiser des états généraux de la société, de la science et de la technologie... ».

Pour s'inscrire aux Assises :
ASTS, 19, place de l'Argonne,
75019 Paris.
Marie-Emmanuelle Assidon
01 44 89 82 82
assises@sciencecitoyen.org

L'US a interrogé Jean Rosmorduc, professeur émérite d'histoire des sciences à l'université de Brest

Quelles sont les raisons de ces assises ? La culture scientifique est-elle en danger ?

Notre intention est de revivifier un effort politique aujourd'hui presque inexistant en faveur des sciences. En effet, il y a une vingtaine d'années, avaient eu lieu des assises de la recherche et de la technologie, conclues par un colloque national en janvier 82. Mais au bout de trois années, la volonté gouvernementale à ce propos a faibli et est devenue tout à fait insuffisante. D'où ces assises qui ont pour objectif de relancer cet effort et de reprendre une initiative qui avait très bien fonctionné en 81-82.

La désaffection des jeunes pour les études scientifiques, à laquelle on assiste ces dernières années, est-elle la conséquence de cette dégradation ?

En partie sans doute, mais les raisons en sont multiples. Par exemple, la difficulté des études dans certaines disciplines : je pense bien sûr aux sciences physiques, mais aussi à la biologie et la géologie, dont les enseignements s'écartent de plus en plus de l'observation et de la systématique, pour se rapprocher de la physique et de la chimie, tout en englobant un apprentissage de l'informatique. Cela concerne moins les mathématiques, je crois, car elles gardent un important contingent de « passionnés ». De plus, il y a quelques années, le chômage a également touché les diplômés scientifiques, à un moment où le patronat n'embauchait plus guère. Je crois aussi qu'il faudrait s'interroger sur la manière dont certaines matières sont enseignées. Ce ne



© CLEMENT MARTIN

sont pas les professeurs que je mets ici en cause, mais la conception des disciplines d'enseignement, les moyens mis en œuvre, la formation des maîtres, etc. Ces problèmes existaient déjà au moment de la réforme de 1902. Ils se sont évidemment aggravés depuis. Mais au-delà de ce phénomène, il est clair qu'une personne dépourvue de culture scientifique est aujourd'hui souvent étrangère au monde dans lequel elle vit, puisque la plupart des grands débats de société la dépassent et lui échappent.

Votre initiative a été amorcée par un appel, publié dans *Le Monde*, de l'Association sciences-techniques-sociétés, signé par plusieurs centaines de personnalités...

Oui, de nombreux chercheurs et universitaires l'ont signée, des prix Nobel, des animateurs, des hommes politiques, mais aussi des acteurs, des artistes, etc. Il faut y ajouter des syndicats, dont la FSU, la CGT, des associations. Cela prouve que cette initiative trouve un écho très large au-delà du monde scientifique. Et la liste des signatures reste ouverte...

La culture scientifique et technique recouvre un immense domaine : quels sont les thèmes précis de ces journées ?

Nous ne serons évidemment pas exhaustifs. En sus de la réunion plénière, nous prévoyons cinq ateliers, que l'on peut résumer ainsi : vie quotidienne ; démocratie et citoyenneté ; travail ; économie et mondialisation ; éducation et formation. Nous envisageons aussi un « environnement » dans les locaux de l'UNESCO : stands, projections, expositions...

Quel peut être le rôle de l'enseignement dans l'acquisition de cette culture ?

Il est primordial bien sûr. C'est pourquoi nous lui consacrons un atelier et jugeons très importante la participation du SNES et de ses adhérents.

Envisagez-vous une suite à ces assises ?

Des Actes devraient être publiés et pour les mois à venir, nous cherchons à obtenir l'organisation d'états généraux de la culture scientifique et technique. ■

Appuis officiels de ces Assises :
l'UNESCO ; le secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire ; le secrétariat d'Etat à la Formation professionnelle ; les conseils régionaux d'Ile-de-France, de PACA, d'Alsace, de Pays-de-Loire, du Nord ; le ministère de la Recherche, le ministère de l'Education nationale.

CNED

Les chantiers

- **Projet de décret « portant organisation et fonctionnement du CNED » :** avis négatif des représentants du personnel le 27/11 au CTP central du CNED ; projet examiné au CNESER le 17/12 et au CSE le 19/12. La FSU dénonce le désengagement de l'Etat, le texte ouvrant à la privatisation et renforçant le pouvoir du directeur général et d'un conseil d'administration où personnels et usagers sont sous-représentés.
- **Schéma directeur de la production imprimée :** avis négatif également du CTP central, le schéma remettant en cause l'existence d'une des neuf imprimeries du CNED.
- **ARTT :** début des discussions sur l'ARTT pour les personnels ATOSS et d'encadrement (dont les enseignants détachés ou travaillant dans les instituts). Améliorer les conditions de travail dans l'équité ne pourra se faire à moyens constants en personnel.
- **Entrevue avec l'inspecteur général responsable du groupe de travail IGEN/CNED le 20/12 :** nous voulons que soit reconnue la place des enseignants en réadaptation et réemploi dans toutes les activités pédagogiques du CNED. La suite en 2002, avec toujours le chantier majeur de l'augmentation des postes de réemploi au CNED, qui n'exclut pas la recherche d'autres solutions de reconversion hors du CNED.

Politique familiale

Des mesures applicables au 1^{er} janvier

Outre le congé de paternité, de nouvelles mesures sont prévues :

- Pour permettre l'accès au logement social de chacun des parents en cas de divorce. Pour apprécier les conditions de ressources, l'enfant sera considéré comme personne à charge de l'un ou de l'autre. Le parent non gardien verra ainsi son plafond de ressources revalorisé et pourra prétendre à un logement plus grand.
- Pour faciliter le règlement amiable des pensions alimentaires : elles pourront être modifiées par les ex-conjoints sans avoir besoin de faire entériner l'accord par le juge. Le régime fiscal des pensions alimentaires le permettra.
- Prestations familiales : elles seront revalorisées de 2,1 % au 1^{er} janvier 2002.

- Allocation de rentrée scolaire : elle est versée sous conditions de ressources, en fonction du nombre d'enfants à charge. Pour diminuer l'effet de seuil, l'allocation sera versée à partir de la rentrée 2002 aux familles dépassant légèrement le plafond, et diminuera progressivement au fur et à mesure que le revenu de la famille augmentera.
- Allocation et congé de présence parentale : créés l'an dernier, ils nécessitaient des assouplissements et une amélioration de la mise en œuvre. Des mesures vont être prises par voie réglementaire (augmentation de l'allocation notamment).

Planet'ère 2

Après le Forum

Le SNES était présent au 2^e Forum francophone de l'éducation à l'environnement qui s'est déroulé en France du 18 au 23 novembre derniers à l'initiative du Collectif français pour l'éducation à l'environnement. Au total quelque 3 000 participants d'une quarantaine de pays ont, dans onze régions puis à l'Unesco à Paris travaillé ensemble.

Les interventions de différentes personnalités en particulier celle de M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie, ont montré que le travail du Collectif français d'éducation à l'environnement s'inscrivait complètement dans une certaine dynamique internationale visant à favoriser l'émergence « d'un monde solitaire, équitable et responsable ».

Mais au-delà des préoccupations environnementales, l'éducation à l'environnement est apparue comme un véritable levain pour l'éducation, réinterrogeant véritablement l'acte éducatif. Il est apparu, au cours du forum, que les syndicats enseignants avaient un rôle essentiel à jouer : mobiliser l'Education nationale et les enseignants à l'aube de 2002 dans le cadre des grandes conférences internationales (conférences de Dakar en mars et de Johannesburg en novembre). Pour que l'éducation à l'environnement ne reste pas marginale, le forum s'est achevé sur deux gestes forts d'engagement : « l'appel de la francophonie » à se mobiliser pour l'éducation à l'environnement et

LE COLLOQUE MÉTIER sera un temps fort de notre action syndicale en prolongement de la grève du 10 décembre. En aidant au repérage des problèmes, à leur analyse, il devrait être un outil pour le syndicalisme que nous portons, soucieux de susciter et d'accompagner les transformations du métier à partir des préoccupations des personnels eux-mêmes, de leur réflexion sur leur activité. Au moment où le ministre veut transformer nos missions, il est important d'être à l'initiative d'un débat, de montrer que d'autres choix sont possibles.

Colloque métier du SNES

TABLE RONDE 2

► Pratiques magistrales, pédagogies actives : le jeu des élèves, les temps de l'apprentissage

De nombreuses injonctions visent à rendre les élèves « acteurs de leur formation » en développant leur autonomie grâce à des pédagogies actives, des pédagogies de projet, des travaux de recherche sortant du cadre du cours et de l'exercice scolaire. On en attend

plus d'inventivité, le développement de compétences interdisciplinaires et de la curiosité d'esprit. Les programmes eux-mêmes visent le plus souvent des compétences nombreuses et de haut niveau. Or, il y a loin de la coupe aux lèvres. Ces injonctions se heurtent à de multiples problèmes. Elles poussent à l'abandon de pratiques inventées au fil du temps et de l'expérience sans convaincre de la plus grande efficacité de pratiques nouvelles. D'abord, parce que, spontanément, les élèves ne rentrent pas dans ces pratiques nouvelles qui sont aussi pour eux des pratiques à risque : moins de balises, moins de guides, moins de planification de la tâche. Seuls les élèves qui ont déjà acquis une maîtrise des démarches intellectuelles peuvent y exercer leur liberté. Ensuite, parce que ces pratiques dévorent le temps et deviennent vite incom-



patibles avec la nécessité d'avoir parcouru tout le programme et avec la segmentation des heures d'enseignement. Enfin, parce qu'elles se heurtent aux conditions matérielles du travail en classe, au CDI ou au laboratoire.

Cette table ronde devrait examiner ce qu'on peut attendre d'un renouvellement des pratiques pédagogiques du point de vue des professeurs mais aussi du point de vue des élèves. Elle devrait aussi examiner les questions d'éducation qui se jouent dans ces pratiques renouvelées. Permettent-elles de mieux imbriquer éducation et enseignement, en offrant des cadres nouveaux et plus divers à l'implication des élèves dans leurs études ? ■

Vendredi matin 11 janvier	
9 h - 9 h 30	Accueil
9 h 30 - 10 h	Ouverture
10 h - 11 h 30	TABLE RONDE 1 Comment se construire un métier et un milieu de travail ? De l'individu et du collectif J.-P. Obin (inspecteur général) A. Van Zanten (sociologue) A. Barrère (sociologue) F. Saujat, D. Faïta (chercheurs IUFM Aix-Marseille)
11 h 30 - 12 h 30	Débat
12 h 30 - 14 h	Repas
Vendredi après-midi 11 janvier	
14 h - 15 h 30	TABLE RONDE 2 Pratique magistrale, pédagogie(s) active(s) : le jeu des élèves, les temps de l'apprentissage E. Chatel (maître de conférences en sciences de l'éducation) J.-Y. Rochex (professeur de sciences de l'éducation) D. Raullin (DPE du ministère) B. Cornu (IUFM de Grenoble)
15 h 30 - 16 h 30	Débat
16 h 30 - 17 h	Pause
17 h - 19 h 30	Ateliers 1. Enseigner/éduquer : travail dans la discipline, travail collectif, travail en complémentarité P. Rayou (maître de conférences en sociologie) 2. Entrée dans le métier, démarche individuelle/démarche collective J. Deauvau (sociologue) 3. Pénibilité, usure au travail, mobilité dans la carrière C. Blanchard-Laville (professeur de sciences de l'éducation)
Samedi matin 12 janvier	
9 h - 10 h 30	Ateliers (suite)
10 h 30 - 11 h	Pause
11 h - 12 h	TABLE RONDE 3 Une vie d'enseignant : est-ce possible ? Rythmes d'une carrière, temps de travail B. Geay (maître de conférences en sociologie) A. Parienty (professeur de SES)
12 h - 13 h	Débat
13 h - 14 h	Repas
Samedi après-midi 12 janvier	
14 h - 15 h 30	TABLE RONDE 4 Les prescriptions et ce qu'en font les personnels. V. Lang (professeur de sciences de l'éducation) A. Mercier (professeur d'université INRP de Marseille) J.-L. Roger (chercheur) J. Costa-Lascoux (présidente Ligue de l'enseignement) S. Joshua (professeur, université de Provence)
	Enseignant concepteur : qu'est-ce que cela veut dire ?
15 h 30 - 16 h 30	Débat
16 h 30 - 17 h	Clôture

TABLE RONDE 3

► Une vie d'enseignant : est-ce possible ?

► Rythmes d'une carrière, temps de travail

Pour ce métier exigeant qui doit répondre à des attentes multiples et de plus en plus diversifiées, affronter des situations difficiles et des contradictions permanentes sur le sens et le rôle de la scolarité, l'évolution très rapide des savoirs et des disciplines scolaires, peut-on aujourd'hui

en rester aux situations de carrière, de charge et de temps de travail que nous connaissons ? Comme l'indiquent toutes les enquêtes faites, les enseignants ont, très majoritairement, choisi leur métier, et les années d'exercice renforcent leur attachement. En même temps, comme en a témoigné l'an passé la consultation des jeunes enseignants que le SNES a conduite avec la SOFRES, nombreux sont ceux qui considèrent que le métier n'est pas valorisant, qu'il n'offre guère de perspectives de promotion ? Par ailleurs, très nombreux aussi

sont ceux qui disent vouloir le quitter dès qu'ils le pourront. Avec le souci de renforcer les garanties collectives et la transparence, tout en prenant appui sur les aspirations individuelle et sur les évolutions du métier, le SNES a construit des réponses à ces problèmes en termes de temps de travail, de carrière indiciaire, d'avancement et de mobilité professionnelle. Pour redonner pleine attractivité à nos métiers au moment où la profession doit se renouveler très largement, nous les mettons à l'épreuve du regard des chercheurs et du débat. ■

TABLE RONDE 4

► Les prescriptions et ce qu'en font les personnels

► Enseignant concepteur : qu'est-ce que cela veut dire ?

L'institution dénie aux enseignants toute parole sur ce qui constitue le noyau de leur activité : le travail sur les savoirs avec les élèves. Ce déni porte tant sur la possibilité réelle de participer à l'élaboration des contenus d'enseignement, que de discuter collectivement de la façon de les mettre en œuvre. Les choix multiples et complexes auxquels sont confrontés les enseignants ne sont jamais vraiment analysés et débattus collectivement. Le déni fonctionne dans deux sens qui se renforcent : d'une part, les enseignants n'ont pas de parole légitime, d'autre part, l'institution ne veut pas s'interroger sur ce qu'est leur activité. Le travail enseignant est laissé dans l'ombre, dans le brouillage des prescriptions multiples et parfois contradictoires et de l'urgence du quotidien. Une partie des difficultés de la formation des maîtres est liée à cette



opacité. On les laisse se débrouiller avec eux-mêmes, dans leur solitude, sans qu'il soit jugé utile de mettre en place une formation initiale et continue performante, de donner du temps pour la réflexion individuelle et collective, d'élever les qualifications et donc de les reconnaître à leur juste valeur. Mais, dans le même temps, l'institution, depuis des années, cherche à contrôler et infléchir l'activité des enseignants, à en faire des exécutants. Ayant abandonné aux enseignants ce qui relève de leur intimité, la classe, elle joue les extérieurs : les réformes ont im-

posé de nouveaux modes d'apprentissage, qui ont tous pour caractéristique commune qu'ils ne s'intéressent pas directement à ce qui est considéré, à tort ou à raison, comme le cœur de l'activité par les enseignants ; elles imposent des éléments qui fragmentent plus qu'ils ne renforcent la cohérence du travail.

Le métier d'enseignant de second degré s'est construit sur des exigences de qualité de la formation, de connaissances universitaires de haut niveau, autour d'une spécialisation disciplinaire, une liberté de choix et d'action dans la conduite de son travail.

La situation exige que les enseignants puissent avoir une réelle prise sur leur métier. Cela passe par un vrai travail des enseignants, et cela dès la formation initiale, sur tous les éléments qui constituent le noyau de leur activité. C'est cette professionnalisation, confrontant les expériences des différentes générations, qui doit permettre de penser collectivement les contours actualisés et visant l'avenir, d'un métier qui pourrait ainsi retrouver rapidement ses repères et ses valeurs. ■

« l'appel des jeunes » à construire, partout, un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique.

Sciences et technologie

Carte pétition

Pour obtenir des groupes ne dépassant pas 16 élèves en technologie et en sciences expérimentales signez la carte pétition et envoyez-la au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07.



Mission générale d'insertion

Loi Sapin, mais...

Décembre 2000 : Pour la première fois les personnels MGI ne sont pas exclus d'un plan de titularisation. Une nouvelle section des concours est créée : « coordination pédagogique et ingénierie de formation ». 1159 inscriptions au CAPES pour 163 postes et 747 en PLP pour 90 postes. Une indemnité compensatoire de reclassement est évoquée. Les épreuves porteront sur la pratique et la préparation est reportée à plus tard.

Rentrée 2001 : Le désenchantement. Le concours est ciblé sur l'ingénierie de formation ! Exit l'interrogation sur les pratiques y compris dans l'examen professionnel ; très peu de références à la « coordination pédagogique » qui correspond pourtant à la pratique de la majorité des collègues. Malgré tout quelques collègues réussissent le parcours du combattant : 26 candidats sur 275 présents reçus au CAPES, et 14 sur 138 au PLP. Le seuil d'admission est fixé à plus de 14,5 de moyenne. A ce rythme on est loin de résorber ! Mais pour les « stagiaires » la course d'obstacles continue : affectations dans l'académie voisine, reclassement laborieux, absence d'indemnité compensatrice, prise en compte pour moitié des services antérieurs effectués.

Le risque est grand de voir certains candidats se décourager. C'est la raison pour laquelle nous demandons, les aménagements du concours nécessaires pour que la logique de résorption soit respectée dans ce secteur.

Sophie Metzger, Nathalie Rahhou

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner au SNES, colloque Métier - 1, rue de Courty - 75341 PARIS Cedex 07
Tél. : 01 40 63 29 13 - Fax : 01 40 63 29 34 - Mél : secgene@snes.edu

Nom : Prénom : Année de naissance : Sexe M F

Adresse personnelle :

Etablissement : Académie :

Discipline enseignée, autre fonction ou activité :

Je participerai au colloque le 11 janvier le 12 janvier les 11 et 12 janvier

Je souhaite être hébergé(e) la nuit du 11 au 12 janvier oui non

Participation aux repas (100 F les deux) oui non

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée ultérieurement ainsi que toutes les informations utiles.

FRANCOPHONIE ET MONDIALISATION. A l'occasion de la 46^e Conférence internationale de l'Éducation, Roger Dehaybe, administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la francophonie, a accordé un entretien à Dominique Giannotti.

Un engagement citoyen

L'US : Cette 46^e conférence porte sur l'éducation et le défi de la mondialisation. Les instances de la francophonie sont-elles concernées par ce thème ?

L'éducation est l'un des métiers de base de l'Agence intergouvernementale de la francophonie.

La pertinence du thème général de la conférence n'est pas à démontrer. Il s'agit d'un débat d'une importance capitale au regard des enjeux qu'il comporte, relativement aux modèles dominants que l'on tente d'imposer en matière d'acquisition du savoir et des ingénieries pédagogiques, et qui visent sans doute à préserver les intérêts de ceux qui sont techniquement les plus avancés et qui sont également les plus riches. De cette situation peuvent naître de nouveaux rapports économiques, politiques, humains, culturels, sociaux, voire familiaux.

Evoquant les nouvelles technologies qui déterminent grandement les rapports de l'éducation à la mondialisation, comment ne pas lancer un cri d'alarme quant au retard du Sud ! Dès lors, nous devons nous inscrire résolument dans la mobilisation lancée notamment à l'occasion des rencontres de Bamako 2000, sur les passerelles du développement.

La mondialisation ne nous interpelle plus, elle nous a déjà envahis ; sa force et sa rapidité sont impressionnantes. Des empires se construisent, ils sont puissants ; ils touchent à ce que toute l'histoire de l'humanité avait jusqu'à présent préservé, la pensée, les valeurs, l'âme.

On a cru longtemps que le domaine de la création et de la pensée, donc de l'identité, était l'affaire des artistes et des éducateurs, plus ou moins soutenus par la puissance publique.

La formation à l'éveil s'est déroulée au cours des temps dans un dialogue quotidien entre des partenaires participant de la même langue, de la même culture, du même système de références. En quelque sorte, la communion entre le maître, détenteur et dispensateur du savoir, l'acteur, le musicien, le conteur ou le griot et les citoyens.

On nous construit aujourd'hui un autre monde où la communauté est appelée à se fonder dans une vision illusoire du « citoyen mondial », et le projet de dialogue des cultures et des civilisations, malheureusement abouti, semble non encore déjà abandonné et remplacé par la négation même des peuples, de leurs cultures, de leurs identités donc de leurs systèmes éducatifs. Or cette culture-là



n'est ni populaire, ni élitiste, elle est tout simplement commerciale !

Cette libéralisation, nous avons tort de l'appeler sauvage. A mes yeux, si elle est sauvage dans ses effets, je suis persuadé qu'elle est pilotée de manière stratégique.

Selon vous quels doivent être les objectifs de la puissance publique nationale et internationale face à cette mondialisation ?

Comme militants de la francophonie, ce problème nous concerne au premier chef car la francophonie a plus que jamais pour objectif l'affirmation et le dialogue des cultures, le renforcement des diversités. L'intangibilité de cet objectif est devenue encore plus forte avec l'adoption d'un plan d'action sur la culture par la conférence des ministres francophones de la culture à Cotonou, en juin dernier. Cette déclaration et son plan d'action placent la relation éducation/culture au cœur de la problématique du développement.

Comme responsables de l'éducation, ce problème doit aussi nous mobiliser. D'abord parce que tout ce qui concerne l'éveil relève surtout de l'enseignant, mais aussi parce que ces mêmes puissances multinationales ont déjà compris que le secteur de l'éducation et de la formation constitue un formidable marché porteur. Les nouvelles technologies permettent, en effet, avec des coûts parfois très faibles, d'apporter jusqu'au centre du village, le livre ou le cédérom pensés ailleurs, alors même que chacun d'entre nous voudrait, de toutes ses forces, écrire sa propre histoire et la raconter avec ses propres mots à ses enfants.

La menace se précise chaque jour. Déjà, l'OMC traite l'enseignement supérieur comme un produit d'import-export répon-

dant aux mêmes règles que les marchandises.

Les chiffres sont révélateurs. Pour les seuls pays de l'OCDE, ils représentent un budget de 50 milliards de dollars par an. Et pour les Etats-Unis, la balance commerciale dans ce domaine a apporté 8 milliards de dollars en un an. Le débat est déjà ouvert quant à une même libéralisation de l'enseignement primaire et secondaire. Les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande sont à la pointe de cette mondialisation.

Comment alors résister et se mobiliser ? Comment diffuser les nouvelles technologies, tout en ayant un droit d'intervention sur les contenus dispensés ?

Nous savons que les technologies de l'information et de la communication peuvent constituer pour le Sud des outils formidables de développement. Mais l'enjeu politique, pour les Etats comme pour les coopérations multilatérales, c'est la manière de gérer cette situation, de piloter ensemble la mondialisation.

Répetons-le, tous les efforts menés aux plans national et international pour diffuser ces technologies doivent être poursuivis et amplifiés. Il s'agit là d'un devoir de justice et c'est pourquoi la communauté culturelle et éducative francophone se mobilise pour répondre, de manière offensive, créative et positive, à la mondialisation. Dakar en est un exemple, la présente réunion en est un autre.

Au-delà du problème de la diffusion, qui reste une priorité, nous devons aussi et en même temps nous préoccuper des contenus à diffuser ; nous devons nous situer, face aux producteurs, comme des interlocuteurs qui entendent être des partenaires légitimes et

reconnus quant aux messages que nous voulons délivrer ou recevoir.

L'Etat peut et doit faire entendre une voix puissante dans les instances internationales de régulation (je songe particulièrement à l'OMC). De plus, il pourra parler haut et fort comme représentant des citoyens et dire à ceux qui voudraient nous traiter comme de simples clients que nous ne sommes pas prêts à consommer n'importe quel produit. On le voit, les enjeux de l'éducation et de la culture se confondent plus que jamais avec des enjeux de citoyenneté. C'est un combat fondamental, car le jeune en est le centre. Ainsi, les responsables de l'éducation, déjà confrontés à tant de problèmes, sont appelés sur de nouveaux fronts. Au même moment, on demande aux pays du Sud de gérer autrement leurs enseignants. On leur impose des solutions palliatives comme le

recrutement de maîtres vacataires ou contractuels, peu, sinon pas formés et surtout confrontés à une très grande précarité salariale et professionnelle. Ceux qui imposent cela nous ont pourtant habitués à des discours séduisants et confèrent apparemment à l'éducation sa vraie place dans le développement : la première.

Les autorités politiques nationales et internationales, les organisations représentatives des enseignants, les associations de jeunesse, doivent ensemble se retrouver pour répondre à ces nouvelles interrogations. Il est réconfortant de voir émerger de vraies mobilisations.

Il s'agit là d'un enjeu fondamental pour l'avenir de nos peuples, de leurs langues, de leurs cultures. C'est le combat du siècle qui vient de naître. ■

Propos recueillis par Dominique Giannotti

OMC

Doha : quoi de neuf ?

Malgré les freins, quelques acquis, la déclaration de Doha de l'OMC confirme la poursuite de l'entreprise de libéralisation des services dans le cadre de l'AGCS. Les services publics d'éducation sont toujours sous la menace. Vigilance, pression et mobilisation s'imposent en direction de l'OMC, de la Commission européenne et de notre gouvernement.

Rien d'indique, en effet, que la notion de services publics soit protégée contre les tentatives de commercialisation, marchandisation et privatisation, notamment de l'éducation. Un petit paragraphe de la déclaration stipule certes : « *Nous réaffirmons cependant le droit des membres, au titre de l'AGCS, de réglementer la fourniture des services et d'introduire de nouvelles réglementations à cet égard* ».

En droit, cette disposition devrait permettre aux États de protéger leurs services publics dans des domaines comme l'éducation, la santé, l'environnement...

En matière de santé, les pays du Sud ont obtenu une déclaration distincte où est reconnu le droit des membres de l'OMC à prendre des mesures appropriées pour permettre l'accès aux médicaments essentiels. C'est la seule question sociale abordée avec succès à Doha.

Concernant l'AGCS et notamment l'éducation, la déclaration entérine les négociations déjà engagées ainsi que les lignes directrices et procédures pour les négociations à venir adoptées par le conseil du commerce des services le 28 mars 2001. Dans ce cadre, les participants (les gouvernements) peuvent présenter des demandes d'engagements spécifiques d'ici au 30 juin 2002 et des offres ini-

tiales d'ici au 31 mars 2003.

L'Internationale de l'éducation appelle ses organisations membres (dont le SNES fait partie) à rester vigilantes vis-à-vis de leurs gouvernements jusqu'à ces dates. Les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont déjà déposé des offres initiales en matière d'éducation. Pour nous, l'action doit viser le gouvernement français et l'Union européenne.

L'IE continue à faire pression sur l'OMC pour exclure l'éducation de l'AGCS, conformément à ses mandats de congrès. Elle travaille en coalition avec d'autres ONG dont les demandes sont convergentes. ■

Yves Baunay

Recrutement

Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne est touchée par la pire crise de recrutement qu'elle ait connue en 40 ans, elle joue un rôle d'aspirateur d'enseignants du primaire et du secondaire pour tout le monde anglophone ; ce qui accroît les difficultés de recrutement dans les pays pauvres, c'est la mondialisation du marché du travail.

L'UNESCO a déclaré en octobre 2001 qu'il y a 59 millions d'enseignants dans le monde, mais pour atteindre l'objectif du traité signé par 180 États dans le but de rendre l'éducation primaire universelle, cela ne sera possible que si l'on embauche 15 millions supplémentaires en dix ans (1,5 par an). Tous les pays sont concernés, riches comme pauvres. En Allemagne, on estime à 50 000 le nombre d'enseignants qui manquent, un chiffre qui devrait s'aggraver dans les prochaines années.

Les gouvernements répondent (pour ceux qui le peuvent) par des augmentations, des primes, salaires et incitations financières (il faut aussi améliorer les conditions de travail). En avril 2001, jusqu'à la fin de l'année scolaire, 1,4 % des postes (4 690) étaient toujours vacants en Angleterre.

Il y a eu le rappel des retraités pour reprendre du travail avec rémunération et la pension publique. Le gouvernement de Tony Blair a lancé des campagnes de communication pour vanter les mérites du métier, salaire au mérite...

Le syndicat des directeurs d'établissement du secondaire (SHA) estime que 20 % des enseignants engagés en septembre 2001 n'ont pas le niveau requis.

Selon les prévisions, 45 % des enseignants actuels seront en retraite d'ici 15 ans. En outre les syndicats font de plus en plus de pression pour diminuer la charge de travail voire pour passer aux 35 heures, alors que les études évaluent à 50 heures la semaine de travail moyenne par enseignant.



ASIE

Crise de recrutement en Inde

L'Inde prospectée par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ne semble pas encore réagir avec virulence, mais le gouvernement central a annoncé son intention de recruter un million d'enseignants supplémentaires d'ici 2010 pour atteindre son objectif d'enseignement universel pour les 6 - 14 ans. A terme, le gouvernement espère obtenir des classes de 40 élèves en moyenne. L'Afrique du Sud a tapé du poing sur la table en février 2001 pour rappeler aux Anglais les devoirs de la solidarité internationale. Saignée par l'exode des cerveaux, l'Afrique du Sud l'est aussi par le SIDA, devenu en 2001 la première cause de mortalité des enseignants, surtout des jeunes (16 % des enseignants touchés par cette maladie).

Justice

Luxembourg

La Cour européenne de justice a donné raison à un fonctionnaire français, père de trois enfants, qui s'estimait lésé de ne pas pouvoir bénéficier pour le calcul de sa retraite de bonification d'ancienneté pour chaque enfant, comme y ont droit les femmes fonctionnaires. La Cour a estimé que les fonctionnaires pères et mères doivent bénéficier d'un « traitement égal » lors du calcul de la retraite. La Cour a fait valoir que l'octroi de ces bonifications « n'est en rien dépendante du congé de maternité, bien au contraire, elle se fonde sur la période plus longue, consacrée à l'éducation d'un enfant »... Cet arrêt invite par conséquent les autorités françaises à remédier à cette différence de calcul de la retraite entre fonctionnaires masculins et féminins parents d'enfants.

Hongrie

Éducation des enfants roms

L'association caritative britannique Save the Children appelle les gouvernements européens à faire de gros efforts pour améliorer l'éducation des enfants roms. Il y a près de 8 millions de Roms en Europe, c'est la plus importante minorité ethnique précise l'association.

Elle indique par ailleurs que, sur 3 millions d'enfants, un tiers ne vont jamais à l'école, un tiers sont dirigés vers les établissements pour les handicapés mentaux et un tiers vont effectivement à l'école mais abandonnent souvent.

République Tchèque

Prague

Les ministères tchèques de l'Éducation et des Finances ont débloqué 195 millions de couronnes (5,9 millions d'euros) pour les écoles. Environ 170 millions serviront à fournir l'accès Internet aux écoles du pays.

L'US A RENCONTRÉ TRUDY KERPERIEN, MEMBRE DU BUREAU DE L'AOB, le plus grand syndicat de l'éducation aux Pays-Bas. Elle enseigne le français au Johan de Witt Gymnasium à Dordrecht, collège-lycée « classique » où les langues anciennes sont obligatoires pour les élèves.

Pays-Bas : une autre organisation du temps de travail scolaire dans le second degré**Pouvez-vous présenter les changements qu'a connus l'enseignement secondaire aux Pays-Bas ?**

Un des grands changements au lycée concerne une nouvelle approche de l'organisation du temps du travail scolaire, basée



Comme souvent aux Pays-Bas, la rénovation a dû se faire avec un budget « neutre » et sans avoir suffisamment de temps pour assurer une bonne préparation.

non plus sur un nombre d'heures de cours fixe que doit suivre l'élève au lycée, mais basée sur le temps total dont l'élève (moyen) a besoin pour assimiler la quantité prescrite de matières. Un travail fait aussi bien à la maison (les devoirs) qu'au lycée (heures de cours, heures de travail autonome). Selon cette approche, un élève dispose par exemple de 1 600 heures annuelles pour son travail scolaire. Pour (la suite de) l'apprentissage du français, il dispose de 480 heures au total. Le lycée est libre de distribuer ces heures-là sur les trois années différentes, selon la politique scolaire mise en place.

Un deuxième grand changement concerne la réunion des matières cohérentes et obligatoires en quatre « profils » ou filières, et la réduction des options, visant à mieux préparer les élèves à certaines études universitaires ou professionnelles de niveau supérieur.

Troisième changement important : une autre approche didactique, désignée par le nom de la « maison d'études » que doit être le

lycée. Dans cette maison d'études, le prof n'est plus celui ou celle qui parle devant une classe, mais plutôt la personne qui guide l'élève, variant les approches didactiques – travail individuel, travail en groupe, cours magistral ou quoi que ce soit – tandis que l'élève se manifeste de façon individuelle, indépendante, autonome, capable de suivre son propre chemin vers le bac.

Quels moyens ont été donnés pour mener à bien ces changements ?

Comme souvent aux Pays-Bas, la rénovation a dû se faire avec un budget « neutre » et sans avoir suffisamment de temps pour assurer une bonne préparation. Au début, la plupart des nouveaux manuels scolaires étaient encore loin d'être prêts tandis que la majorité des professeurs n'avaient pas (encore) eu le temps de se préparer à une nouvelle approche didactique, ni à une organisation totalement différente du travail. En plus, l'adaptation des bâtiments aux exigences nouvelles (lieux pour un travail individuel ou en groupe, médiathèques, etc.) n'avait pu être réalisée que dans quelques rares cas. Départ difficile donc, demandant un talent d'improvisateur immense des profs. Talent indispensable, car à cela s'ajoutait une quantité énorme de prescriptions nouvelles et d'exigences détaillées concernant le contenu des programmes et de l'examen.

Quelles conséquences ont eu ces changements pour les professeurs et les élèves ?

L'éparpillement énorme du programme (lié à l'introduction de matières partielles) ne pose pas seulement de grands problèmes pour l'organisation de l'emploi du temps, mais a aussi comme conséquence que les élèves font leurs choix, ils font d'abord le travail qui mène à des notes importantes, puis, éventuellement, les travaux (pratiques) qui mènent à des notes moins importantes, après, quand ils trouvent le temps, ils font le travail qui ne mène pas à une note mais qui sert de préparation concrète à une note future, et finalement, peut-être, les devoirs. Ajoutons qu'aux Pays-Bas un professeur donne 26 heures de cours par semaine et que depuis l'introduction de la « deuxième phase » un certain nombre de matières ne sont enseignées que pendant une heure par



© CLEMENT MARTIN

semaine... si autrefois ce prof avait peut-être huit ou dix classes différentes, en ce moment il pourrait en avoir plutôt quinze ! Allez travailler joyeusement dans ces circonstances-là !

Même si nous ne fermons pas les yeux sur les développements positifs – une plus grande cohérence entre les matières dans les profils, des élèves plus indépendants et actifs, l'apprentissage des aptitudes qui se développe, l'intégration des technologies nouvelles dans les programmes, une plus grande variation didactique – nous constatons que les profs sont fatigués des rénovations et des adaptations qui s'y ajoutent constamment.

Quelles sont les incidences en LV ?

Quant aux langues, heureusement beaucoup d'élèves ont choisi le français comme matière « totale ». L'introduction de la compréhension écrite comme matière partielle obligatoire pour tous les élèves n'a pas vraiment su motiver ni les profs, ni les élèves. Allez expliquer à un adolescent, qui voudrait surtout savoir communiquer avec d'autres jeunes, que les universités aimeraient bien qu'il sache – uniquement – comprendre des textes scientifiques !

Pendant 2 heures par jour, nos élèves se trouvent dans un des espaces de la « maison d'études », dans une des salles aménagées

pour le travail individuel ou en groupe. Ils y font une partie du programme de chaque matière, mais selon leur planning personnel. Chaque jour, un certain nombre de profs sont disponibles en même temps. Les profs peuvent convoquer un élève ou des élèves, mais les élèves peuvent aussi eux-mêmes rechercher l'aide d'un prof. En ce qui concerne le français (ou l'allemand, ou l'anglais, puisque nous travaillons de la même manière), comment passent-ils ce temps ? Dans leur programme individuel, ils ont un certain nombre de pages à lire, un certain nombre d'heures à écouter, des textes à écrire, des présentations à préparer, etc. Ils peuvent donc me consulter pour le choix d'une œuvre littéraire, pour trouver des programmes à la télé ou des chansons à leur niveau, pour corriger ensemble une lettre préparée ou pour simplement parler français ! Je convoque mes élèves régulièrement pour réviser des épreuves ensemble ou contrôler leurs progrès ; ils constituent un dossier de leurs comptes rendus et j'en parle avec eux. Au lieu de faire seulement ce que prescrit le programme, l'élève est incité à participer activement à l'apprentissage de la langue. ■

Propos recueillis par Odile Cordelier et Thérèse Jamet-Madec.

Bosnie

Un système d'enseignement divisé

Malgré l'effort massif de la communauté internationale pour unifier la Bosnie-Herzégovine, un véritable apartheid continue de marquer le système d'enseignement pratiqué dans chacune des trois grandes communautés du pays : musulmane, serbe et croate.

Les différences sont criantes selon que les écoliers appartiennent à l'une ou l'autre des trois communautés : le fonctionnement des écoles, le contenu des programmes. Différentes approches pour l'histoire ou la géographie, mais aussi en mathématiques et en biologie.

Les Serbes utilisent des manuels venant de Yougoslavie. Les Croates d'Herzégovine ont des manuels importés de Croatie. Faut-il dire que, faute de pays de référence, les musulmans donnent à leur enseignement un contenu mixte.

Ces programmes différents et cette ségrégation entre écoliers de différentes communautés constituent l'un des principaux obstacles au retour des enfants déplacés par la guerre, dans leur région d'origine.

Dans une école primaire de Stolac (Sud de la Bosnie) aujourd'hui majoritairement peuplée de Croates, les élèves musulmans ne sont pas autorisés à se servir de l'entrée principale de l'école, les couloirs sont divisés par des pupitres en bois pour éviter que les élèves se mêlent.

ÉTHIOPIE

Réunion du G8

Du 6 au 8 décembre a eu lieu à Addis-Abeba la réunion du G8 Afrique sur le développement. Des représentants des chefs d'État membres du G8 et des responsables du comité permanent du NEPAD (nouveau partenariat économique pour le développement africain) pour déterminer les secteurs clés qui pourront bénéficier de l'appui des pays du G8 notamment la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, le renforcement des capacités, le commerce et l'investissement, la bonne gouvernance, la prévention des conflits et les nouvelles technologies.

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

A la suite des conférences européennes de la Sorbonne, Bologne et Prague, les ministres européens de l'Enseignement supérieur préparent maintenant la conférence de Berlin qui se tiendra les 18 et 19 septembre 2003. Des groupes de travail préparatoires se réunissent déjà. Partout, comme en France, en Norvège, en Espagne... des réformes de l'enseignement supérieur se mettent en place, s'inspirant plus ou moins explicitement des déclarations de Bologne ou de Prague, et mettant en place les recommandations comme les ECTS (crédits transférables) ou l'harmonisation des diplômes (ou grades universitaires) aux niveaux licence, mastaire et doctorat. Des décrets viennent d'être adoptés en France sur ces deux sujets.

Le Comité syndical européen de l'éducation et le Comité permanent européen de l'enseignement supérieur, auxquels participent le SNES et la plupart des syndicats européens concernés par cet enseignement, suivent cette question de près.

A LIRE

Revue des revues

DISSIDENCES

Bulletin de liaison des études sur les mouvements révolutionnaires

n° 9, octobre 2001, 62 p., 30 F (4,50 €).
jeanguillaume.lanuque@wanadoo.fr

Un bulletin original pour connaître les positions et les origines des différentes organisations révolutionnaires. Ce numéro comprend un dossier sur l'anti-colonialisme révolutionnaire du début du XX^e siècle à

1968. Au sommaire, un état de la recherche sur Lutte ouvrière.

ACTUEL MARX

n° 30, deuxième semestre 2001, 254 p., 184 F (28,05 €). Puf.

Un numéro spécial, sous la direction de Annie Bidet-Mordrel, pour faire le point sur les rapports sociaux de sexe. Comment se pose la question du féminisme aujourd'hui ? Quelle place de la défense du droit des femmes ? Le retour à Marx est-il une nécessité ? Le rapport social de sexe peut-il transformer la reproduction des rapports sociaux ? Autant de questions ouvertes traitées dans ce numéro.

LES CAHIERS DU CINÉMA

Hors-série, novembre 2001, 92 p., 40 F (6,10 €). Internet est-il un support pour la diffusion des informations et des

œuvres ou un piège dans lequel peuvent tomber tous les futurs cinéphiles ? Ce numéro pose la question et ne répond pas ou plus exactement examine les deux situations.

NOTRE SÉLECTION

► LES RISQUES DU LANCEMENT DE L'EURO

Henri Bourguinat livre une analyse iconoclaste du futur lancement de l'euro comme monnaie fiduciaire. Il insiste sur sa faiblesse congénitale : l'absence d'un État européen. Il explique ainsi la force actuelle du dollar et le manque de

confiance des opérateurs financiers dans cette monnaie unique. Une thèse qui oblige à la réflexion. Dans le même temps, il argumente pour l'existence d'une monnaie universelle. *L'Euro au défi du dollar, essai sur la monnaie universelle*, Economica, 170 p.



RETOUR À KANT, DÉPASSEMENT, PLACE DES MARXISMES

Quelle philosophie morale et politique pour le XXI^e siècle ?

Deux – gros – livres récents sont à la fois complémentaires et opposés. Ils traitent de l'utilitarisme, branche de la philosophie très largement ignorée en France comme le soulignent les auteurs – provenant des différentes disciplines des sciences sociales – de cette *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique*. Pourtant « la revendication des droits de l'homme est par essence anti-utilitariste ». Impossible, arguent-ils, d'éviter ce débat. Il est donc nécessaire de rappeler les fonde-

ments de cette philosophie qui fait de la quête du bonheur personnel l'alpha et l'oméga de tout comportement, de toute action. Derrière se profile la définition des institutions compatibles avec cet objectif. Comment se posent et la question de la démocratie – est-ce seulement une « liberté formelle » ? – et celle de l'autonomie de l'individu. Faut-il, comme le propose Jerome B. Schneewind, dans *L'invention de l'autonomie*, en revenir à Kant, et donc aux droits de l'homme sans les relier aux passions, aux antagonismes

de classes, à la misère... ? Bref, aux lois de fonctionnement de notre société, aux formes de l'Etat ? C'est aussi la conception du droit qui est en jeu ainsi que ses formes de légitimation. Faut-il mettre en œuvre un « agir communicationnel » comme le propose Habermas ou accepter la théorie de la justice de Rawls ? Des questions clés pour la compréhension de notre monde, pour en déterminer les changements nécessaires. La philosophie ne répond pas. Cette problématique permet de renouer avec les théories voulant expliquer le monde. Ni Hegel, ni Marx ne sont abordés par Schneewind qui, par contre, met en lumière les influences diverses de Kant, toute la philosophie anglaise en particulier. *L'Histoire raisonnée* a d'ailleurs cette première « utilité ». Permettre d'appréhender, quelquefois même de connaître les différents auteurs cités par Schneewind. Elle va au-delà pour proposer d'autres pistes à partir de Marx – qui fait un retour en force, voir ci-dessous – de l'école dite de Francfort ou de John Rawls... ■

Nicolas Bénies.

Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique. Le bonheur et l'utile, Sous la direction d'Alain Caillé, Christian Lazzeri, Michel Senellart, La Découverte, 755 p.

L'invention de l'autonomie. Une histoire de la philosophie morale moderne, Jerome B. Schneewind, Gallimard/nrf essais, 774 p.

Retour vers le futur ?

L'actualité éditoriale et économique invite à s'interroger sur Marx. La récession américaine qui a, officiellement, démarré en mars 2001 a commencé comme une crise classique de suraccumulation, de baisse du taux de profit provoquant restructurations et faillites.

Cette partie de la théorie de Marx est la plus connue, même si elle est par trop ignorée. Par contre, peut-on, à partir des concepts et de la méthode de Marx, aboutir à une théorie générale du capitalisme ? C'est le but que s'est donné Alain Bihr qui définit à la fois la validité de la démarche du *Capital* et la nécessité d'aller au-delà pour aboutir aux lois de fonctionnement de la « reproduction du capital » mêlant l'économique, le social et le politique. La question de l'Etat est restée en friche. Un programme de travail en découle partant de ces prolégomènes pour aboutir à la compréhension de la société capitaliste dans son ensemble.

Jacques Bidet poursuit obstinément le même projet, construire une théorie générale, théorie du droit, de l'économie et de la politique – titre de son livre paru en 1999, aux PUF – à partir de Marx en intégrant les théories de la justice de John Rawls. Un dictionnaire *Marx contemporain*, issu des rencontres

organisées par la revue *Actuel Marx*, voudrait ébaucher une topologie de l'alternative. Les auteurs passent en revue les différents types de marxisme – par pays, par école dont l'école de la régulation française – et de marxiste.

Claude Meillassoux aborde d'autres rivages. Cet anthropologue – amateur prétend-il – a voulu rompre avec tous les clichés de l'anthropologie, notamment celui de la parenté biologique et « naturelle » pour forger une théorie qui rende compte des lois de fonctionnement économiques. Pour ce faire, il part des concepts et de la méthode de Marx. Il en explique l'utilité pour lutter contre toute vision « sociobiologique ». Il démontre que la vision de Claude Lévi-Strauss ne permet pas de comprendre les formes de société faute d'une « théorie générale » justement. Une critique nécessaire pour s'interroger sur notre société à partir de celle des autres. ■ N. B.

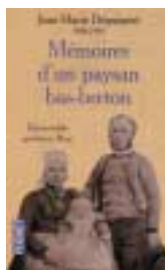
La reproduction du capital. Prolégomènes à une théorie générale du capitalisme, Alain Bihr, Editions Page deux, tome 1, 347 pages et tome 2, 359 pages.

Dictionnaire Marx contemporain, sous la direction de Jacques Bidet et Eustache Kouvélakis, PUF collection Actuel Marx Confrontation, 595 pages.

Mythes et limites de l'anthropologie. Le Sang et les Mots, Claude Meillassoux, Editions Page Deux, 483 pages.

NOTRE SÉLECTION

► DÉFINIR LA VIE RURALE AU XIX^e SIÈCLE



Le témoignage direct d'un pauvre parmi les pauvres. Mendiant, vacher, soldat à Lorient, engagé dans les guerres du Second Empire, débitant de tabac à Quimper, il meurt à l'hospice. Le journal qu'il tient tout

au long de sa vie est celui d'un écorché vif, autodidacte et anarchiste. Pourfendeur des conservatismes, de la société traditionnelle avec ses mythes et ses superstitions, il en peint un tableau vivant. Il écrit en français contre « ses persécuteurs » : le clergé qui défend la langue bretonne pour empêcher les idées socialistes de toucher le peuple des campagnes mais aussi son éditeur républicain qu'il accuse de vouloir voler l'âme bretonne de ses écrits.

Florence Dursapt

Mémoires d'un paysan bas-breton, Jean-Marie Dursapt, Pocket.

► DÉFINIR LES DROITS DE L'HOMME PAR LA CALLIGRAPHIE ?



La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et les calligraphies de Denise Lach, artiste contemporain qui s'engage. « Je suis portée par le sens », et chaque page de ce livre en est la preuve.

Libres & égaux, Editions Alternatives.

► DÉFINIR L'AMOUR



Savait-on que les surréalistes étaient des grammairiens surdoués ? Cette anthologie le démontre à propos des définitions du mot amour et du fait amoureux. Au moment où les surréalistes sont accusés de tous les maux, il est temps de les redécouvrir par leurs textes.

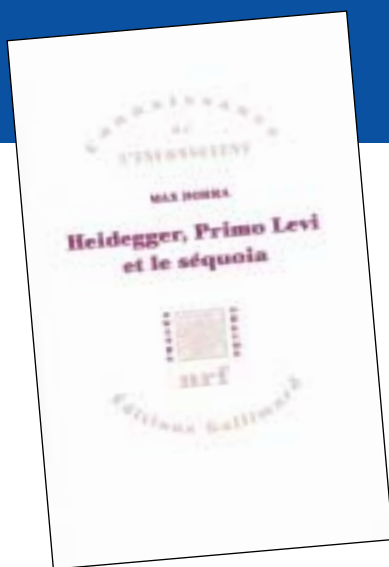
Si vous aimez l'amour..., Syllepse, 414 p.

► DÉFINIR L'ÊTRE HUMAIN



Denis Guiot a demandé aux auteurs de science fiction français de cauchemarder la barbarie biologique de demain. Les manipulations génétiques, le clonage, risquent de redéfinir l'être humain. Une anthologie qui s'adresse aux jeunes lecteurs pour les interroger sur le monde en train de se faire.

Les visages de l'humain, Mango jeunesse.



UN LIVRE NON IDENTIFIÉ

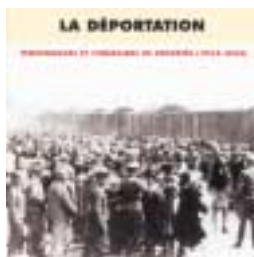
Qu'est-ce que l'être ?

Max Dorra est psychanalyste et il n'aime pas Heidegger. Sa recherche porte sur l'erreur ou le piège dans lequel est tombé le philosophe. Il le détermine à partir du témoignage de Primo Levi, *Si c'est un homme*, sur les camps de concentration. On sait que Heidegger était membre du parti nazi tout en poursuivant ses réflexions sur la définition de l'être. L'auteur s'interroge sur cette capacité d'ignorer le fossé entre l'élaboration théorique et la réalité pratique. Chemin faisant, discutant avec le séquoia – ou est-ce la ? – il aborde les domaines de la musique, de l'apport de Freud, d'une discussion avec Lacan et surtout conclut sur la nécessité de rêver. Au total, ce livre n'est ni un essai, ni un récit, ne répond à rien de vraiment connu. Il s'agit simplement de littérature quand elle s'impose de parler de notre humanité commune. Cette lecture nous permet d'aborder des rivages peu connus pour appréhender le monde qui nous entoure et cette barbarie qui nous menace sans cesse. La philosophie peut-elle nous aider à y voir plus clair ? Max Dorra a tendance à répondre non pour la remplacer par autre chose qui reste à définir.

N. B.

Heidegger, Primo Levi et le séquoia, Max Dorra, Connaissance de l'inconscient, Gallimard, 205 p.

Le travail de mémoire (suite)



Frémeaux et associés (distribué par Night & day) ont publié deux coffrets sur des témoignages de déportés d'un côté et de l'autre sur la reprise des déclarations des dirigeants fascistes et nazis à partir de 1933 pour lutter contre les idées négationnistes. Un travail nécessaire et qui vient alimenter les thèses développées par Max Dorra.

Polars

Vive l'Italie



Le polar italien se porte bien. Les anciens et les nouveaux renouvellent cet art difficile. Pour l'avenir, Berlusconi devrait grandement les y aider. C'est un polar grandeur nature. Pour l'heure, un Sicilien – Andréa Camilleri – et un Sarde – Marcello Fois – retracent et les

aventures de la formation de l'Italie, et celles du langage. Fois poursuit sa chronique des années 1899 avec l'avocat Bustianu, nous apprenant un peu de sarde, tandis que Camilleri nous transporte dans le sicilien à travers vingt nouvelles. *La démission de Montalbano*, Andréa Camilleri, traduit par Catherine Siné et Serge Quadruppani, Fleuve noir. *Sang du ciel*, Marcello Fois, traduit par Serge Quadruppani, Points Seuil.



NOS COLLÈGES PUBLIENT

► UN POLAR EN LANGUE D'OC

Comme dans un macabre jeu de piste, des cadavres parsèment la région du grand sud selon une ligne qui recoupe étrangement celle de l'ancien parler franco-provençal. Particularités : ils ont tous la langue coupée et ont été congelés. Un journaliste et son génie de fils vont voir resurgir du passé les luttes occitanes des années 70 et de perverses tentatives de manipulation.

Le couteau sur la langue, René Merle, Jigal poche, 142 p.

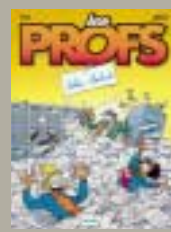
► QUAND LES LETTRES RENCONTRENT LA PHILOSOPHIE

S'adresse aux lycéens et étudiants mais aussi à tous ceux qui ont besoin d'un outil efficace de culture générale et qui ont envie d'aller de la *Cantilène* de *Sainte Eulalie* de 881 au *Tramway* de Claude Simon en 2001. Des fiches biographiques efficaces car allant à l'essentiel, les résumés des principales œuvres. Le tout replacé dans le contexte politique, social et culturel.

La littérature française des origines à nos jours, Pierre Brunel et Denis Huisman, Guides Vuibert, 320 p.

► QUAND LES FEMMES FONT L'HISTOIRE

Les histoires officielles font l'impasse sur la place des femmes. Elles donnent l'impression que les mondes de la politique, de la culture, de l'économie sont uniquement constitués que d'hommes. Alain Quella-Villéger a décidé de reconstituer une histoire plus proche de la réalité à travers le roman *vrai des Chateau-Tinayre*. Comme souvent, les femmes sont obligées de se battre pour se faire reconnaître. *Belles et Rebelles*, Alain Quella-Villéger, Aubéron, 490 p.



Pica et Erroc ont dû aller à l'école et leurs souvenirs de collège se retrouvent dans cette série de BD. Chacun sans doute reconnaîtra les siens. Les auteurs arrivent, dans ce tome 3, à se renouveler... sans arriver à retrouver la verve du tome 1 (Editions Bamboo).

L'Orient au cinéma



Le Woody Allen annuel n'étant guère festif, on ira plus volontiers chercher couleurs et paillettes dans deux films venus l'un d'Egypte, l'autre d'Inde. Ils dansent sur une frontière ténue entre premier et second degré, kitsch bigarré et réflexion sur les pouvoirs du cinéma. Dans *Silence, on tourne*, une star égyptienne de la chanson

cède aux avances d'un gigolo tandis que sa fille peine à garder un fiancé pauvre et digne. Intérieurs luxueux, numéros musicaux ébouriffants, atmosphère de roman-photo servie par un arc-en-ciel de toilettes somptueuses, un sens du spectaculaire hérité à la fois d'Hollywood et de la comédie musicale égyptienne, un cinéma naïf qui sourit de sa propre

naïveté comme de celle de ses personnages. *Le mariage des moussons*, (Lion d'Or à Venise 2001), est plus ambitieux sur le plan formel. Chronique d'un mariage arrangé dans la bourgeoisie de Delhi, il entrelace intrigues et personnages sur un mode quasi altmanien. Malgré la vivacité de la caméra et la frénésie du montage, le mélo du cinéma populaire, matiné de « soap » télévisuel, perce toujours sous l'actualité des thèmes, sous le mélange de burlesque et de drame.

Des films à voir pour se rafraîchir le regard, élargir ses horizons, apprécier un cinéma libre de tout formatage esthétique et narratif. Chez Chahine comme chez Nair, les classes laborieuses ont momentanément disparu, réduites à quelques seconds rôles pittoresques. Si légers et flamboyants soient-ils, ces films n'en expriment pas moins un déchirement, hésitant entre le romanesque qui les travaille intimement, et l'aspiration des cinéastes à poser sur leurs sociétés un regard à la fois attentif et critique. ■

J. N.

Silence, on tourne, de Youssef Chahine
Le mariage des moussons, de Mira Nair
 Sortie : 12 décembre

CINÉMA

Un autre monde est possible (distribution début 2002).

Le 21 novembre à Censier (Paris III), à l'invitation de l'italianiste Christian Dupuy, avant-première de *Un monde diverso é possibile*. Pour Francesco Maselli, ce film collectif (55 auteurs, 33 équipes) montre « ce que les télévisions n'ont pas vu » tandis que le militant Vittorio Agnoletto insiste sur la pluralité culturelle, ethnique, sociale, religieuse d'un mouvement qu'il dit porteur de laïcité. On sait qu'il y eut la violence et un mort (un autre film existe contre la répression, présenté en clôture du festival *Le réel en scène, les écrans documentaires*). Lyrique, musical, tonique, le film pour un autre « passage de civilisation », est le Woodstock de l'anti-mondialisation.

Des DVD pour le cinéma à l'école

Le plan Cinéma à l'école, annoncé fin 2000 par J. Lang et C. Tasca, produit ses premiers outils. Une série de DVD (collection L'Eden Cinéma) s'adressant à toutes les classes, de la maternelle au lycée, consacrés à un film ou à une problématique du langage cinématographique. Sont disponibles pour l'instant : *Les Contrebandiers de Moonfleet* de Lang, *Cinémas d'Afrique, Où est la maison de mon ami ?* d'A. Kiarostami, *Shoah* (extraits) de C. Lanzmann. Le DVD ne remplacera pas la vision du film en salle, mais il est riche en documents, commentaires, analyses. Alain Bergala, présentant ces productions, insiste sur leur libre utilisation par des enseignants ne disposant

pas d'un savoir préalable. C'est l'avantage du DVD. Il ne faudrait pas que la diffusion de ces outils fasse passer pour superflues des actions de formation qui restent le moyen le plus sûr de faire entrer le cinéma à l'école. Rens. : <http://www.arts-culture.education.fr>

Des petits cahiers pour le cinéma à l'école

Les *Petits cahiers* coédités par les Cahiers du Cinéma et le CNDP examinent pas à pas la

question du plan, du point de vue et du montage. Ces petits livres sont des textes personnels, savants mais libres dans leur forme, et d'une lumineuse simplicité. Suivis d'une précieuse série de documents, ils s'adressent non seulement au secteur pédagogique (enseignants et étudiants) mais à un public plus large de cinéphiles et de curieux.

Le point de vue, Joël Magny ; *Le plan*, Emmanuel Siéty ; *Le montage*, Vincent Pinel.

Rêves : cinéma/théâtre

De Racine à Strindberg, Brecht, Heiner Müller, les rêves hantent les scènes comme ils travaillent les films de Buñuel, Fellini, Kubrick et Lynch, saisis par ce que Pasolini appelait le « cinéma de poésie ». Des textes denses et passionnants, où l'approche minutieuse de l'esthétique onirique n'exclut ni l'angle historique, ni le point de vue ethno-



centré (la question du « droit au rêve » pour le cinéma africain).

Hors-série n° 4 de *Recherches interdisciplinaires sur les textes modernes*. Université Paris X. Rens. : tél. 01.40.97.76.70.

MUSIQUE

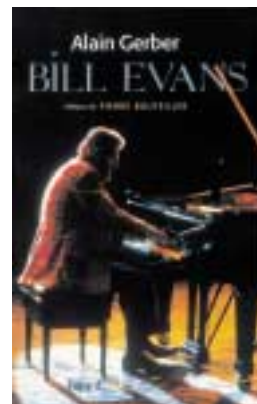
Pour chauffer l'hiver

Du 17 janvier au 16 février, 17 villes du Val-de-Marne, se livrent aux différentes musiques. Une exploration des

rapports entre écriture, improvisation et mémoire. Le jazz en aura sa part avec notamment le nouveau quartet d'Archie Shepp, ou le bluesman James Blood Ulmer, la compagnie Lubat, Didier Petit qui réalisera en direct « un disque in vivo » (sur son label In Situ)... Les musiques traditionnelles seront aussi présentes, la Méditerranée, la Turquie... Pour créer, sur cette mémoire, de nouveaux sons... d'hiver.

Un génie de la musique

Bill Evans a révolutionné l'art du trio et a permis d'entendre autrement le monde. Alain Gerber le fait revivre. *Bill Evans*, Alain Gerber, Fayard.



QUAND LE CIRQUE RENCONTRE D'AUTRES ARTS...

Cirques différents !

Depuis une trentaine d'années, à l'instar de rapprochements avec le théâtre et d'autres formes d'expression artistique, en particulier pour la danse (créations de Pina Bausch et d'autres), des évolutions se sont produites pour introduire différentes thématiques ou codes dans le domaine du cirque. Il ne pouvait pas perdre pour autant sa dimension festive ni ses formes et techniques spécifiques. Pensons par exemple à Zingaro, Fratellini, Plume, Romanès... et bien sûr au Cirque baroque. Il est issu de la compagnie Le puits aux images, créée en 1973, d'où naîtra aussi en 1976 le Cirque Aligre qui deviendra Zingaro...

Il s'est affirmé au Festival d'Avignon dès la fin des années 80. Ses créations innovantes ont fait le tour du monde. Il présente aujourd'hui *Troie ou les aventuriers de la cité perdue*. Un florilège d'images librement inspirées de la guerre de Troie où Homère s'invite dans notre époque. Titillé



par la découverte du masque d'Agamemnon par des archéologues plus soucieux de la valeur marchande de leur découverte que de l'exactitude historique de leur trouvaille. A la manière d'un auteur à succès, il réécrit sa biographie en réactualisant son *Iliade*.

Constatation essentielle, l'homme n'a guère changé sur le fond. Au centre de ses préoccupations, l'amour, l'argent, la guerre. Trapézistes, acrobates, équilibristes, jongleurs, comédiens et musiciens invitent à l'aventure. De l'Ilion antique à la Palestine d'aujourd'hui, des rapports amoureux au chaos guerrier, de la colère des dieux à la cupidité des hommes. Cette grande fresque onirique nous plonge dans un univers bien significatif de la folie des hommes.

Philippe Laville

Le Cirque baroque, propose, sous la double férule de Christian Taguet et d'Agustin Letelier, cette nouvelle création présentée sous chapiteau à Paris jusqu'au 27 janvier, pelouse de Reuilly, 75012 Paris, M° Porte Dorée, du mercredi au samedi à 20 h 30, dimanche 16 h, réservations 01 64 31 51 50. Réduc'Snes = 80 F au lieu de 120. Détails : www.cirque-baroque.com avant. Tournées à Saint-Etienne (31/1-2/2) puis à l'île Maurice et à la Réunion en mars...

Une intégrale martingale

Frémeaux et associés (distribué par Night & Day) a confié à Daniel Nevers la réalisation de cette intégrale Django Reinhardt. Ils en sont au volume 15 et ils n'arrivent pas à quitter l'année 1947, grande année s'il en fût. *Gipsy with a Song*, ce Manouche savait ce que chanter veut dire. Avec Stéphane Grappelli au violon, les producteurs voulaient reconstituer le quintet du Hot Club de France d'avant la guerre. Django était prêt pour d'autres aventures. C'est une année de transition. Et cette transition là est superbe. Que ce soit pour les enregistrements en studio (chez Barclay) ou pour la radio.

Il faut avoir une pensée émue pour Babik, son fils, qui vient de nous quitter à 57 ans. Il n'avait pas voulu suivre les traces de son père. Il l'a payé.

Cher. Pour finalement trouver sa voie grâce au producteur Frank Hagège. Il a enregistré chez RDC Records (distribué par Mélodie).

Quand le rocker se transforme en « soulman »...

Alain Mion, pianiste se fit connaître dans les mondes du rock. Avec ce « Some Soul Food », il fait son entrée qui devrait être remarquée dans les mondes du jazz et du piano « soul » qu'il manie avec dextérité et fougue. Avec Patrick Boman à la basse et Ronnie Gardiner à la batterie, il réalise un de ces albums qui vous reste dans l'oreille et que l'on retrouve avec joie. Cette joie perceptible dans les notes pour une musique qui se laisse déguster sans exclure la nostalgie et les souvenirs d'hier...

Alain Mion trio, *Some soul food*, Caravage, Next Music. N. B.

SORTEZ ! avec les réductions du



Plus de soixante théâtres et lieux culturels en diverses régions participent à REDUC'SNES depuis plusieurs années en offrant un tarif préférentiel sur présentation de la carte SNES après

réservation. Cette rubrique propose un nouveau parcours de qualité, qui se poursuit entre chaque parution du magazine, sur les pages culture du site Snes (www.snes.edu). Ph. Laville

Ont participé à la conception de ces pages : Nicolas Bénies, Jean-Paul Caboret, Françoise Jeancolas, Philippe Laville, Jacqueline Nacache.

• **Quand la chouette (owl) nous fait de l'œil.** Avouons, une fois n'est pas coutume, que la branche française jazz d'Universal fait bien les choses. Rééditer tout le catalogue d'un producteur indépendant français, Jean-Jacques Pussiau, tient de la préservation du patrimoine. Pas moins de dix nouvelles rééditions. Un chef-d'œuvre d'abord, les deux volumes de la rencontre d'un trio, Paul Bley (piano), Jimmy Giuffrè (clarinette) et Steve Swallow (basse), *The Life Of A Trio, Saturday and Sunday*. Une musique entre vie et mort pour un hymne à l'échange, au dialogue, une sorte d'éternité se joue là dans l'instant. Helen Merrill avait disparu.

Jean-Jacques l'a retrouvée et lui a fait enregistrer deux albums. Le second, *Music Makers* est un lieu de rencontres avec Gordon Beck, pianiste dans la lignée de Bill Evans quelque chose d'anglais en plus, Stéphane Grappelli et Steve Lacy. Le premier album que Jean-Jacques, alors jeune photographe, grava est celui du pianiste Randy Weston. Il faudrait écrire un roman pour relater les conditions d'enregistrement... Le résultat, *African Nite*, la nuit africaine se racontant en errant sur les touches du piano de Randy. Paul Bley, en duo avec le bassiste Gary Peacock, ami et mari d'Annette avec qui Paul vécut, des fils de souvenirs se tissent là, *Partners pour toujours*. Un album qui n'a pas fait de vague au moment de sa sortie, qu'il est temps de découvrir, de lui redonner vie. Jean-François Jenny Clark, bassiste virtuose, adepte de l'écoute des autres - il nous a quittés à 54 ans et il nous manque - avait constitué un trio avec Joachim Kühn et Daniel Humair. Un trio soudé. Ils se connaissaient bien. *Easy to read* mérite bien son titre, l'un des meilleurs de ce trio. Un autre trio, toujours avec Daniel Humair, réunissant François Jeanneau (saxophone) et Henri Texier (contrebasse) dont le titre est constitué par leurs trois noms. C'est suffisant. Paolo Fresu (trompettiste), commençait, dans ces années 1990 à être connu... en Italie. Il le sera en France avec cet *Evening Song*. Claude Barthélémy, guitariste de fond, se balade dans ses références et dans les quartiers du monde (incluant Wazemmes, grand marché multicolore de Lille) pour ce *Moderne* et qui l'est resté. La rencontre Lee Konitz/Kenny Werner (saxophone alto et piano) a vieilli malgré un beau titre *Unleemited*.

Nicolas Bénies

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES, prenant en compte toute création d'image en deux comme en trois dimensions, s'appuie sur la pratique des élèves pour les amener à une analyse et à une connaissance du monde artistique ; toutes les époques et toutes les cultures peuvent être abordées. Dans ce cadre, l'outil informatique a gagné une place non négligeable, permettant d'une part une création directe avec programmes et palettes graphiques devenus aujourd'hui très accessibles, d'autre part un accès illimité à des banques d'images de musée, à des créations en ligne d'artistes contemporains, à des échanges entre élèves, enseignants, créateurs.

L'informatique, outil de création

Pour les arts plastiques qui mobilisent les cinq sens et mettent en œuvre l'ensemble des techniques inventées par l'homme pour s'exprimer (sur différents supports depuis la pré-histoire, de la craie à la vidéo...) l'infographie, à vrai dire, n'invente rien puisqu'elle ne cherche qu'à virtualiser l'ensemble, tentant de reproduire les mêmes effets visuels en évacuant la matière. Ce nouvel outil, s'il nous prive actuellement du toucher, de cette matière si importante, nous offre en contrepartie souplesse, rapidité d'exécution et de communication.

En accès libre dans la classe en fonction du projet de chacun ; l'ordinateur avec sa palette graphique et un programme simple permet à certains élèves de surmonter la peur de l'échec, d'obtenir des résultats valorisants. On peut en effet revenir en arrière sans dégâts (nous regrettons parfois l'absence de « repentirs »). D'autres élèves retournent à la manipulation après avoir cru l'imprimante meilleure qu'eux, puis n'hésitent pas à mêler les techniques acquises ; ainsi obtient-on

DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

ADAPT-SNES teste pour vous de nombreux cédéroms éducatifs. Sur <http://www.adapt.snes.edu>, vous trouverez les avis de collègues sur plus de 400 cédéroms dont certains de ceux cités dans la rubrique « arts plastiques ». Testés récemment, parmi bien d'autres :

- *Kampi, aventures en Méditerranée*, Institut Paul Ricard, 250 F. Logiciel pluridisciplinaire sur la Méditerranée, sa flore, sa faune, son environnement. Les sujets abordés sont nombreux, variés, bien documentés (voire « pointus »). Le côté aventure est très bien fait, les enfants l'aiment d'emblée. Le problème scientifique est posé à partir d'observations et d'une réflexion dialoguée, raisonnement et nouvelles observations conduisent à formuler une hypothèse qui sera testée par la recherche de données, etc.
- *L'Assemblée nationale, histoire et institution*, Montparnasse multimédia, 299 F. A sa place dans un CDI pour la richesse du fonds documentaire et des informations, la qualité des définitions, l'excellence des outils de navigation.
- *Samao - Seconde, tome 1*, Chrysis, 2 200 F (réseau), est un cédérom de soutien et révision pour une moitié du nouveau programme de maths de Seconde. En géométrie dans l'espace on peut agrandir les figures en 3D, les faire tourner..., un très gros plus par rapport au travail sur papier.

des infographies retravaillées à l'encre ou installées en volumes... Un démarrage simple sur des exercices modestes aide à se familiariser avec l'outil (prises de vues avec appareil numérique, retouchées avec la palette, images scannées, importées, recomposées, assemblées...). Si la machine n'est pas trop rétive, le

jeu devient travail créatif et analytique !

Nous sommes un certain nombre à avoir fait nos premiers pas, à la fin des années 80, avec « Delux paint » sur « Amiga » ; quelques rares stages et beaucoup d'auto-formation, plus tard. Nous manipulons aujourd'hui, pour certains, des ordinateurs très performants

qu'ils soient Mac ou PC. Cependant, même si les programmes d'enseignement incitent largement à leur utilisation dans nos classes, nous sommes loin du compte et ce pour de nombreuses raisons :

- obstacles matériels (trouver 25 000 F pour un poste et son environnement) ;
- obstacles temporels (l'infographie exige un investissement en temps assez lourd et une formation sérieuse pour être à même de maîtriser les « bugs ») ;
- difficultés pédagogiques (l'organisation du travail doit être rigoureuse si l'on ne veut pas se perdre dans la gestion des différentes techniques car il est primordial de ne pas négliger les autres approches) ;
- contraintes de service (le cours suffit rarement, un atelier en plus serait bien venu mais c'est difficile à obtenir, des collègues tentent l'expérience des travaux croisés) ;
- problèmes structurels (nécessaire d'être en poste sur l'établissement, sans être surchargé d'heures supplémentaires et d'élèves). ■

QUELQUES SITES POUR LES ARTS PLASTIQUES

Les sites institutionnels où vous trouverez programmes, textes officiels et infos
<http://www.educnet.education.fr/arts/> : site ministériel pour les arts plastiques, liens avec les académies.
http://www.ac-nantes.fr/peda/disc/web_art/depart.htm : expériences pédagogiques en infographie.
<http://www.portail.culture.fr/sdx/pic/culture/int/index.htm> : site du ministère de la Culture.
<http://www.ac-poitiers.fr/voir.asp?r=18>, animé par Michel Gardes.
<http://www.cndp.fr/magarts/> : les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement artistique.
<http://www.artsculture.education.fr/> : site de la mission pour les enseignements artistiques.
<http://www.snes.edu/arts/index.html> : les arts plastiques sur le site du SNES.
 Et aussi :
<http://www.educnet.education.fr/secondaire/nprogtice/arts.htm>,
<http://www.ac-grenoble.fr/arts/index.htm>

Des sites de collègues
Expériences pédagogiques et créations artistiques, énormément de liens. Allez donc visiter par exemple :

<http://www.arplasti.fr/fm/> Reine "SHAD"
<http://perso.libertysurf.fr/reineshad/mailart/mailart2.htm> "mail art"
<http://www.webartsite.com/02accueil.htm> site J.C Roudot
<http://www.chez.com/manuboo/index.html>
<http://www.chez.com/artsplastics/>
<http://www.ifrance.com/colsteanne> de Jean-Paul Frappin
<http://www.puc-rio.br/wm/paint/auth/> banque d'images d'artistes
<http://perso.wanadoo.fr/cantin.autonomie/> situations d'autonomie, A. Cantin
<http://www.baudandbui.com/> Pascale Baud
<http://www.multimania.com/gribouille1/>
<http://perso.wanadoo.fr/college.magalas34/index.htm> site des élèves d'un collège
<http://www.bagadoo.tm.fr/murba2/GRIB/GRIB.HTM> de Xavier Ribot
<http://www.artspastics.ifrance.com/artspastics/>
<http://perso.worldonline.fr/e-artplastic/pages/sommaire.html>
<http://sofiweb.waika9.com/index.htm> de Sofi Arzalier
<http://xxi.ac-reims.fr/fayl-billot/apl.htm>, site de ses élèves.

L'image sur Internet
 Nous avons publié, dans *l'US magazine*, en mai 2001, un dossier sur l'image, avec de nombreuses adresses. Vous pouvez le retrouver, et l'utiliser pour naviguer, sur <http://www.adapt.snes.edu/multimed.html>

L'informatique, outil de communication

S'ÉQUIPER POUR LA CRÉATION

Matériel nécessaire

Mac ou PC sachant qu'il n'est évidemment pas possible de fonctionner avec un ordinateur de « salon ». Donc : unité centrale sérieuse, écran 17 pouces, lecteur de DVD, graveur, scanner, imprimante, palette graphique avec stylet, haut-parleurs, appareil photo numérique... caméra, vidéo-projecteur. Pour plus de précisions voyez des sites académiques tels que : http://www.ac-montpellier.fr/arts_plastiques/

Sélection de logiciels actuellement utilisés

- Paint Shop Pro version 7 (PC) : le classique du traitement d'image, il se rapproche de plus en plus de Photoshop et peut suffire pour commencer.
- Photoshop version 6 (PC & Mac) : le « must », inadapté aux débutants... mais les élèves se familiarisent vite avec ces outils.
- Painter 6 (Mac & PC) : autre logiciel performant, très proche de la peinture.
- Bryce 3D versions 4 et 5 (PC & Mac) : création et animation en 3 dimensions, indispensable aux professeurs d'arts plastiques
- Corel 8 et 9 : ensemble très complet de logiciels de traitement d'images, de création en 2D, en 3D, d'animation, de créations pour le Web.
- Kaïs Power GOO (PC & Mac) : outil de « morphing », très efficace et très simple d'utilisation.
- Scala MM200(PC) et MM400(Amiga) : logiciel de présentation multimédia très convivial.
- Powerpoint, également très efficace, pour le montage « diapo » virtuel (fondus + sons).
- Vous trouverez des listes plus complètes sur : <http://www.ac-toulouse.fr/arts-plastiques/PAGES/logiciels.htm>

QUELQUES CÉDÉROMS POUR LES ARTS PLASTIQUES

- *L'encyclopédie de l'art moderne et contemporain* (Hazan)
- *Une promenade dans l'art du XX^e siècle, fondation Maeght* (Hachette)
- *Carnets de voyage : Eugène Delacroix au Maroc* (Arborescence)
- *Le Louvre* (Emme interactive)
- *Le musée d'Orsay* (Montparnasse multimédia)
- *Le musée d'Orsay, salle en 3D* (Emme interactive)
- *Le Centre Georges-Pompidou* (Emme interactive)
- *Artpla*, l'enseignement des arts plastiques au collège (CRDP de Grenoble)
- *Le secret des couleurs* (Chimagora)



« Pas d'histoires »

NOS SITES DU MOIS

Pour enseigner

- Biologie et multimédia, des dossiers exploitant les possibilités du multimédia, mis en ligne par des enseignants de Paris VI : <http://www.snv.jussieu.fr/bmedia/index.htm>

Dans l'actualité

- Le rapport 2001 de l'IGEN avec notamment une évaluation de la réforme du collège, la place de l'Europe dans les contenus, l'enseignement à distance, <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/BRP/notices/014000724.html>

Lorsque l'ordinateur de la classe est connecté au réseau de l'établissement et à Internet, les choses prennent une autre ampleur, la banque d'images à « puiser » devient illimitée, et la circulation d'information devient possible entre élèves, entre professeurs, entre établissements, et avec les musées à travers la « création » de sites.

Les professeurs, souvent isolés dans leur établissement, com-

muniqueaient jusqu'alors avec difficulté ; les expériences pédagogiques circulaient, mais lentement.

Des lieux de discussion et d'échange se sont bâtis entre sites et forums ; tant à l'initiative d'individus que d'institutions.

Notre discipline n'a pour ainsi dire pas de manuel scolaire, elle est en train d'en construire un sur le Web. ■

Le racisme au quotidien en cassettes vidéo



« Pas d'histoires ! » Cette série de douze regards sur le racisme au quotidien, courts métrages de talentueux cinéastes, sortie en salle en janvier 2001 (voir notre présentation dans *L'Us-Mag* de janvier n° 538, p.40), est maintenant accessible en cassettes vidéo auprès de Dire et Faire Contre le Racisme, asso-

ciation coproductrice des films issus d'un appel à scénarios auprès des 16-26 ans (500 textes reçus alors). DFCR (01 42 87 67 72, www.dfc.org) propose aussi des animations et ateliers autour des projections, en particulier pour sensibiliser et écouter les jeunes, autour de thèmes qui les touchent... P. L.

Pour se distraire

L'actualité en dessins humoristiques : dessin du jour, dossiers sur les sujets de société, archives, fonds d'écran, abonnement gratuit, <http://www.webmatin.com/>

Pour s'informer

Histoire de l'informatique, <http://www.histoire-informatique.org/>
Du nouveau pour le «FLE»

Sur le site de RFI (Radio France International), chaque mois, cinq nouvelles activités multimédias gratuites de français oral, autocorrectives, amusantes et instructives. Sur <http://www.rfi.fr>, choisir \langue française \ exercices audios \ exercices en ligne. S'identifier comme apprenant privilégié de RFI (taper comme identifiant et comme mot de passe : rfi)

Les liens de cet encart viennent de l'association EPI, <http://www.epi.asso.fr>

Tous les articles multimédia parus dans *l'US magazine*, de nombreux liens, le catalogue des publications d'ADAPT (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

Ces deux pages ont été réalisées par : Hélène Davit, SNES, professeur d'arts plastiques et Alain Prevot, pour ADAPT-SNES, 237, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, 01 40 63 27 70, alain.prevot@adapt.snes.edu

L'astrophysicien Jean-Claude Pecker répond aux questions de Gérard Hatab et Arkan Simaan

"Faire comprendre les choses"

Jean-Claude Pecker, professeur au Collège de France et membre de l'Institut, astronome renommé, se bat pour la vulgarisation de la science depuis les années cinquante : il consacrait une heure hebdomadaire à l'histoire de l'astronomie sur les ondes de l'ORTF. Il compte aujourd'hui à son actif des centaines de livres et d'articles destinés à tous les niveaux, depuis les collégiens jusqu'aux universitaires. Ils couvrent les thèmes allant de l'histoire de l'astronomie jusqu'aux écrits qui dénoncent les fausses sciences et l'irrationalité. Il se distingue de ses collègues astrophysiciens en particulier par sa position critique sur le big-bang.

L'US : Votre position diffère de celle de la plupart des astronomes sur le big-bang. Y a-t-il donc matière à discussion sur cette question ?

J.-C. P. : Le savoir peut être considéré aujourd'hui comme acquis dans bien des domaines, alors que le débat est encore possible et souhaitable dans d'autres. Je comparerai cela à un immense océan de connaissances qu'on n'a pas le droit de remettre en question, de choses « vraies » (dans une certaine limite de précision bien entendu), alors que d'autres sont à la frange de notre science. La discussion sur le big-bang appartient à cette dernière catégorie et le raisonnement des astronomes qui le soutiennent repose sur des équations qu'on ne sait pas résoudre, des observations qu'on ne sait pas extrapoler, ni parfois comprendre. Pourtant, beaucoup affirment mordicus la validité de cette hypothèse : il faut bien qu'ils affirment quelque chose ! Cependant, l'état de nos connaissances devrait les rendre prudents. Même si nous avons avancé considérablement au xx^e siècle, même si nous avons compris par exemple l'évolution des étoiles (au xix^e siècle on n'imaginait même pas s'attaquer à ce problème), notre savoir reste très insuffisant : on ne connaît presque rien sur l'évolution des galaxies, on ignore même si une galaxie active est jeune ou vieille. Et vous voulez parler de cosmologie ? C'est-à-dire de tout l'Univers !

L'US : Est-il donc prématuré de parler de cosmologie ?

J.-C. P. : En établissant un système

cohérent de l'Univers, la cosmologie permet à l'homme de mieux se situer, même si ce n'est pas seulement son rôle. Le drame dans cette histoire est que les intervenants ont parfois des buts divergents : alors que certains cherchent à « sauver les phénomènes », c'est-à-dire cherchent à rendre compte des événements le mieux possible, d'autres essaient surtout de « sauver les Ecritures », de sauver les « dogmes », même récents. Ainsi, en 1951, à un moment où Gamow venait juste de proposer le big-bang, Pie XII a récupéré cette idée en assimilant le big-bang au *Fiat lux*, à la Création du

paramètres ne résultent pas de mesures : elles servent surtout à justifier cette théorie.

Du point de vue observationnel, le big-bang se fonde notamment sur le fait que les galaxies semblent s'éloigner à une vitesse proportionnelle à la distance qui nous sépare d'elles, ce qui suppose des mesures de distance et de vitesse. Or ces dernières se déterminent à partir de l'effet Doppler, alors que nous n'avons aucune preuve complète qu'il s'agit bien de cet effet. Plusieurs astronomes ont montré que certains décalages sont discordants. Pourquoi ne seraient-ils

Même si nous avons avancé considérablement au xx^e siècle, notre savoir reste très insuffisant : on ne connaît presque rien sur l'évolution des galaxies, on ignore même si une galaxie active est jeune ou vieille. Et vous voulez parler de cosmologie ? C'est-à-dire de tout l'Univers !

monde par Dieu. Si ceci alimente la fascination de nature religieuse que l'astronomie exerce sur beaucoup de gens, elle n'a pas de sens pour moi. Pour nous, philosophes rationalistes, seuls les phénomènes nous interpellent : les Ecritures ne nous intéressent pas, à ce point de vue.

L'US : La récupération par un pape peut-elle justifier le rejet de la théorie ?

J.-C. P. : Absolument pas ; sa faiblesse est à la fois théorique et observationnelle. Du point de vue théorique, elle repose essentiellement sur les équations d'Einstein, où ce dernier a introduit une constante cosmologique pour que l'Univers puisse être « stationnaire » et un « principe cosmologique » imposant un Univers homogène. S'il avait introduit le monde réel dans son équation, il n'aurait pas pu la résoudre et n'aurait abouti à aucune conclusion. Prenons le cas de la « densité moyenne » de l'Univers : elle n'existe pas ! Si on peut parler de densité du Soleil, celle de l'Univers n'a pas de sens ; plus la taille d'un morceau d'Univers choisi pour en mesurer la densité augmente, plus cette densité est faible. Les valeurs actuelles des

pas causés par autre chose que la vitesse ? Pourquoi le photon ne serait-il pas affecté par le milieu parcouru ?

L'U.S. : Plusieurs astronomes avancent que la température à 2,75 K, dite « bruit de fond de l'Univers », prévue par Gamow en 1950-54, est une preuve de la validité du big-bang.

J.-C. P. : Il s'agit d'une fausse preuve, encore d'une récupération. Ce phénomène (qui doit être étudié) ne serait une preuve du big-bang que si la théorie de Gamow était la seule à le prévoir. Malheureusement pour lui cette théorie n'est pas la seule à le prévoir et, encore mieux, elle n'a pas été la première. On peut ainsi citer celles de Guillaume, de Nernst, de Reganes, d'Eddington à partir d'un équilibre thermodynamique, prévisions plus précises que celle, si exploitée, de Gamow.

L'US : Vous êtes également connu pour votre combat contre l'astrologie, ce qui vous a valu d'être cité dans l'Encyclopaedia Universalis. Quelle réflexion vous inspire la thèse de sociologie-astrologie d'Elisabeth Tessier à l'université Paris V ?

J.-C. P. : Avec quelques amis, j'ai tout fait pour que le prestige cette université ne

sombre pas avec cette thèse scandaleuse. Malheureusement, nous n'avons pas été écoutés sous prétexte qu'il s'agissait de sociologie – et non d'astrologie. Cependant, d'éminents sociologues, des astronomes, des philosophes ont prouvé dans un document diffusé par l'Association française pour l'information scientifique (AFIS) qu'il ne s'agit nullement de sociologie mais d'une manière déguisée de promouvoir l'astrologie. Cette malheureuse affaire ternira la réputation de l'université Paris V autant que les thèses révisionnistes ont terni celle de l'université Lyon III. D'ailleurs, que ce soit dit en passant, ni Elisabeth Tessier ni aucun autre astrologue n'a prévu l'attentat du 11 septembre dernier.

L'US : La progression de l'astrologie n'est-elle pas liée à la progression générale de l'irrationalité ? Est-elle dangereuse ?

J.-C. P. : L'irrationalité la plus dangereuse est celle qui se couvre de prétendues explications scientifiques. Et ceci va bien au-delà de l'astrologie, je pense par exemple à un ancien directeur de l'École normale qui a bâti il y a quelques décennies une explication scientifique à la méthode des sourciers pour rechercher de l'eau. Je ne lui ai pas dit que sa théorie était bonne ou fautive, mais tout simplement : « essayons de voir clair dans cette affaire, essayons de vérifier expérimentalement ce résultat ». Avec l'accord de Michel Hulin, alors directeur du palais de la Découverte, je lui ai proposé de fabriquer un faux plancher sous lequel devait circuler de l'eau de manière aléatoire. Un sourcier muni de sa baguette ferait une centaine ou un millier de relevés, au bout desquels on devait conclure. Il m'a répondu : non ! C'est souvent comme cela : lorsqu'on propose des expériences rationnelles, on les refuse. Quant à l'irrationalité, il est vrai qu'elle progresse ; elle s'appuie sur l'ignorance pour envahir le monde. Et aussi sur l'angoisse : depuis le 11 septembre, le nombre d'OVNI qui apparaissent aux USA est en augmentation surprenante. Et là je m'adresse aux enseignants, auxquels je me sens lié depuis mon enfance car je suis issu d'une famille d'enseignants : il faut « faire comprendre » les choses aux élèves. Le maître mot est « faire comprendre les choses »... Ceci est

fondamental. Ceci est votre rôle, le rôle des enseignants, le rôle de l'enseignement, le rôle de l'éducation en général. Il n'y aura pas d'issue aux problèmes de l'humanité – et je pense ici au fanatisme religieux, à l'irrationalité, à la violence dans nos banlieues et à bien d'autres choses encore,



Le maître mot est « faire comprendre les choses »... Ceci est fondamental. Ceci est votre rôle, le rôle de l'enseignement, le rôle de l'éducation en général.

sans un recours à la raison, sans la tolérance, sans le respect de l'autre, sans le respect des jeunes esprits que nous formons. Voilà pourquoi je critique cette tendance actuelle de l'enseignement qui se contente de montrer les phénomènes sans susciter le raisonnement. Il faut certes que les jeunes voient de belles choses – l'astronomie par exemple en a à profusion ! – mais il faut aussi les expliquer, permettre aux élèves de comprendre les mécanismes de la nature et le fonctionnement des sociétés humaines : c'est la seule manière de former des gens responsables, susceptibles d'adopter une méthode rationnelle dans leur quotidien et dans la vie collective. C'est cela notre

combat à l'Union rationaliste depuis sa fondation, en 1930, par Paul Langevin et Joliot-Curie.

L'US : Vous avez été avec Paul Couderc et Evry Schatzman un des pionniers de l'histoire de l'astronomie sur les ondes de l'ORTF dans les années cinquante.

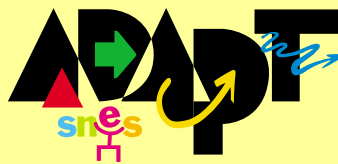
Croyez-vous que l'histoire des sciences ait une place dans l'enseignement ?

J.-C. P. : L'histoire tout court, et celle des sciences en particulier, relie les choses et permet donc de comprendre les événements. Quand on parle des lois de Descartes ou de Kepler par exemple, il est bon de connaître quelque chose sur ces personnages et la mentalité de leur époque. Il est souvent plus facile d'assimiler la progression des idées en s'intéressant aux hommes et au contexte historique

L'US : Quand vous parlez de raison et de fanatisme religieux, pensez-vous à l'actuelle guerre d'Afghanistan ?

J.-C. P. : Nous sommes tous imprégnés par cette guerre ; je ne pense pas que la croyance en Dieu soit la raison profonde du conflit, lié plutôt à la situation sociale, à la misère qui grandit dans le monde, au partage inéquitable des ressources et à bien d'autres raisons du même type... Mais que Dieu serve d'alibi, c'est grave. Parler de paradis autour de cette guerre, c'est un alibi. Ce qui résoudra ce conflit c'est une conscience de l'unité de l'humanité et de l'interpénétration de toutes les cultures, problèmes qui doivent être abordés avec les armes de la raison et de la rationalité. Et, je reviens ici à la question précédente : c'est à l'école que l'on peut se former à la rationalité, en exploitant la masse d'information énorme qui nous est offerte. C'est ainsi qu'on fera progresser les choses. ■

Quelques ouvrages : « Papa, dis-moi, l'astronomie, qu'est-ce que c'est ? », Palais de la Découverte, Ophris, Gap, 1971 ; « Le Ciel et deux écrits », Hermann, Paris 1972 ; « L'Astronomie Flammarion », Flammarion, 1985 ; « Le Soleil est une étoile », Presse Pocket, CSI Villette, Paris 1992 ; « Le Promeneur du Ciel », Stock, 1992 ; « Understanding the Heavens », Springer, 2001 ; « Histoire de l'Univers » (titre provisoire), Odile Jacob, 2002.



ADAPT • Éditions

un service du SNEs

En coédition avec Vuibert

Les Éditions Adapt et Vuibert sont heureuses de vous annoncer la naissance d'une nouvelle collection en histoire des sciences. Cette collection, dirigée par Jean Rosmorduc, et intitulée « Inflexions » traitera des grands tournants de la connaissance scientifique. Deux ouvrages viennent de sortir :



La naissance du transformisme : Lamarck, entre Linné et Darwin

par Goulven Laurent

L'auteur, historien des sciences, montre ici, textes à l'appui, comment a émergé et s'est élaboré le transformisme. Son récit, écrit dans une langue limpide, avec le souci d'intéresser des lecteurs d'horizons divers, est articulé sur de longs et nombreux extraits de textes souvent méconnus.

• 160 pages, 17 € (111,51 F).



La biologie du XX^e siècle - Les grandes avancées, de Pasteur aux neurosciences.

par Paul Mazliak

L'auteur, chercheur et enseignant, fait la synthèse des acquis essentiels de chaque domaine et retrace la grande aventure de la biologie du xx^e siècle. Conciliant clarté, rigueur et précision, il s'adresse à un large public en même temps qu'à ses collègues biologistes.

• 352 pages, 29 € (190,23 F).

Le sommaire, l'avant-propos et la 4^e de couverture de chacun de ces livres peuvent être consultés sur le site d'ADAPT www.adapt.snes.edu

Publications récentes



Drogues et toxicomanies chez les jeunes

Un outil pour réfléchir à la prévention en milieu scolaire. Des articles de réflexion (médecins, juges, policiers, députés, scientifiques) et des témoignages (dont un, bouleversant, d'un ancien héroïnomanie qui intervient en lycée).

160 pages, 14,48 €, 95 F.



Le mythe d'Orphée dans les Métamorphoses d'Ovide

Orphée, c'est l'amour, la mort, la musique, la poésie... Ce mythe grec, d'une exceptionnelle fécondité puisque indéfiniment repris, est étudié ici à travers les Métamorphoses d'Ovide. Pour tous ceux qui aiment l'histoire d'Orphée, l'opéra de Monteverdi ou les films d'Angelopoulos. Coord. F. Létoublon.

128 pages, 11,43 €, 75 F.



La science au péril de sa vie.

Les aventuriers de la mesure du monde, d'Arkan Simaan.

L'auteur raconte les fabuleuses aventures des astronomes du xviii^e siècle qui se sont lancés dans des expéditions souvent périlleuses pour vérifier la mesure de la Terre ou la distance de la Terre au Soleil et même établir un « mètre » universel. Récit à la fois palpitant et très sérieux sur le plan scientifique.

En coédition avec Vuibert, 205 pages, 2001, 20 €, 131,19 F.

CD-ROM

Les textes de référence en histoire et éducation civique en collège.

Ce Cd-Rom contient la plupart des textes de référence, documents patrimoniaux de tous les programmes d'histoire et d'éducation civique des classes de collège, le plus souvent en texte intégral. Compatible PC et Mac.

Septembre 2001, 13 € (85,27 F).

Littérature : les 200 œuvres les plus étudiées en lycée.

CD-Rom contenant une énorme bibliothèque d'œuvres complètes – avec un moteur de recherche qui permet de retrouver un texte à partir de quelques mots ou d'examiner toutes les occurrences d'un terme.

Rééd. 2000, 55,45 € (390 F) prix public ; (44,21 €, 290 F) prix adhérents).

Echange contre version 1 : 15,24 € (100 F).

Être CPE aujourd'hui

160 pages, mars 2000, 12,96 €, 85 F.

Conseillers d'orientation-psychologues. Des psychologues pour l'avenir.

226 pages, septembre 2001, 20 €, 131,20 F.

www.adapt.snes.edu

Du nouveau sur le site du catalogue des publications :
les commandes en ligne sont désormais possibles, avec paiement par carte sécurisée.

Bon de commande

Nom : _____ Adresse : _____

souhaite recevoir :

- La naissance du transformisme : G.Laurent, 17 € (11,51 F)
- La biologie du xx^e siècle, P. Mazliak, 29 € (190,23 F)
- La science au péril de sa vie, A.Simaan, 20 € (131,20 F)
- Théâtre : le désir de jouer, 11,43 € (75 F)
- Cd-Rom : textes de référence en histoire, 13 € (85,27 F)

- Cd-Rom : littérature, 59,45 € (390 F) (44,21 €, 290 F) prix adhérents)
- Drogues et toxicomanies chez les jeunes, 14,18 € (95 F)
- Le mythe d'Orphée, 11,43 € (75 F)
- Être CPE aujourd'hui, 12,96 € (85 F)
- CO-Psy : des psychologues pour l'avenir, 20 € (131,20 F)

A envoyer avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT, port gratuit
à ADAPT Editions, 237, Bd St-Germain, 75 007 Paris. Tél : 01 40 63 28 30

LOCATIONS

Maroc, Eljadida. Appt 5 mn mer, 6/8 pers., 200 €/sem. Tél. 02 41 27 04 82.

Guadeloupe : 990 F la sem., studio tt confort, clim., l.v., cuisine, jardin, commerce, plage à 40 m. Tél. 06 90 36 08 57.

Vallée du Lot (47) loue chalet, dans base de loisirs. Tél. 05 53 40 28 97. Piscine. www.lotvacances.com

Prague, coll. loue apparts centre. Tél. 01 60 72 62 48.

Portugal bord mer, golf, loue maison particul. Dans village de pêcheurs typique. Tél. 05 53 40 92 00. abc-portugal.com

Les Gêts (74), loue appt T3 + mezz. tt conf., cheminée, balc., vue, calme, bord pistes, centre station. 8 couchages. Tél. 04 50 79 82 92.

Ré, mais. cft, port, marché, pist. cycl., 20 mn La Rochelle, hiv. print. Tél. 05 46 35 97 56.

Alpe-d'Huez 1850/3350 m, loue studio, plein sud, 4 personnes, tout confort. Tél. 04 76 03 10 10, h. de bur. Tél. 04 76 18 28 86, h. de repas.

Antibes, coll. loue toutes vacances, zone B, studio ds résidence, piscine, tennis. Tél. 06 16 16 04 60.

Villard de Lans, pied pistes, confort 4-6 pers. Tél. 04 75 45 13 51.

Bogève (74) coll. loue du 29/12 au 05/01. Chalet 3 pièces, belle vue, 1 000 m altitude, proche Les Brasses, station ski familiale, beau domaine de ski de fond. Tél. dom. 04 50 36 62 05 ou 06 86 55 39 56.

Golfe St-Tropez La Croix Valmer (Var). Loue 300 m plage maison-séjour, 2 chbres, tt confort, vacances Noël et février. Tél. 02 96 29 04 07.

Sénégal, loue villa tt cft 8 pers. + 80 m océan. ménagère, gardien, guide. 2 000 F maxi. Tél. 03 26 72 40 80. cambas@club-internet.fr

(65) Loudenvielle, loue chalet 4 pers. Tél. 05 62 06 45 56.

(38) Villard-de-Lans, coll. loue gd 2 pces, 6 pers., balcon sud, l.v., l.l., t.v., vac. fév. : 2-9 : 520 €, 9-16 : 535 €, 16-23 : 580 €, 23 fév.-2 mars : 560 € poss. garage : 30 €. Tél. 04 78 25 97 68, 06 08 61 39 88.

Paris, coll. rech. à louer F3/4, env. 75 m², très bonnes réf. Tél. 01 43 66 84 49.

Loue Alpe-d'Huez, appt 4-6 pers., ttes périodes. Tél. 04 78 35 52 15.

Québec Montréal loue appt F5 meublé, libre 1^{er} février pour un an. Tél. 02 43 94 11 41.

Loue appt 3 ch., Risoul 8 km station, navette, hors vacances zone B, 550 €/sem. Tél. 04 91 46 09 72.

(74) Araches-les-Carroz, Grand massif, T2, tt confort, 45 m², 6 pers. Tél. 03 83 55 32 81.

Andalousie (Espagne). Appt 4/6 pers., tt équip., dans petit village bord de mer, pisc. privée, clim. indiv. Loc. mars à octobre. Prix selon période. Tél. 01 30 82 24 19.

Chamonix (Les Houches), F3, 4/6 pers. Pd pistes. 3 500 F/s (534,35 €). Tél. 04 50 54 58 79.

(38) Alpe-d'Huez, loue 2 p., 4/5 pers. Balc. Sud, tt cft. Tél. 04 74 79 08 65.

F3 cœur Montpellier, tt conf., tb vue, quinz., mois, de juin à sept. Tél/Fax 006 87 28 57 89, 04 67 66 16 39.

Vosges, chlt, 6 p., conf., vue, prox. ski. Tél. 06 62 72 21 30, 03 83 98 25 81 F.

Loue F2, Paris 13^e, tt conf., 2 pers. maxi. 1 500 F/sem. Tél. 06 11 34 15 91.

Chalet Praloup, 4/5 p., pr téléski, conf., soleil, vue. Tél. 04 90 58 15 29.

Paris Gobelins, loue 2 p. 1 500-2 000 F/s. Tél. 03 80 65 10 51.

Vacances en Guadeloupe, maison confortable avec jardin, équipée pour 1 à 6 pers. 30 mn aéroport, 20 mn plages. A partir de 2 000 F la sem. Tél. 05 90 25 64 32.

Menuires, 3 Vallées, st. 4 p., sud, pd pistes, calme. Tél. 04 67 84 82 91.

(64) Hendaye plage, T2, 3 pers. 1 500 F à 2 500 F/sem. Tél. 06 60 45 84 48.

Meribel, loue appt 4 pers, 28 m², rés. tt cft, 100 m pistes : 4 000 F/s. Tél. 04 79 28 22 44.

Loue Thollon (Evian) F2, 4 pers, 1 500 m, pied pistes, de décembre à mai, de 269 € à 646 €/sem. Tél. 01 48 39 10 12.

(05) Névache, vallée classée, loue duplex (5 pers), 2 500 F/sem. Tél. 03 23 67 52 84.

Savoie, raquette ou ski intimiste, dans village typique, 230 €/sem. Alt. 1300 m. Tél. 03 29 06 55 39.

(29) Bénodet, T2, indép., jard., 3/5 p. 1 600 F/s. Tél. 08 98 43 91 37.

(73) Les Saisies, duplex, conf., 6 p., ttes pér. Tél. 04 79 37 03 21.

Partage loc. chamb. Paris, modalités à définir. Tél. 02 32 27 17 72, 06 78 41 12 69.

Alsace, loue 3 gîtes, 4/5 pers. Prox. Kaysersberg/Colmar, 650 m alt. 2 000 F/s. Tél. 03 89 71 25 78.

L. Paris 9^e, F3, ttes vac. scol. 2 500 F/s. Tél. 01 44 53 08 72.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE VOTRE HABITATION AVEC PISCINE

dans les départ. 66, 11, 34, 84, 13, 06, 83, 30

Louez votre villa en juillet ou août

loyer élevé, paiement garanti, clientèle sélectionnée

ACACIA LOCATIONS SAISONNIÈRES APPEL GRATUIT : 0 800 880 846



Alpe-d'Huez, 2 p., 5 pers. Sud, près pistes. Tél. 04 76 25 47 37.

L./s. 2 p., Montmartre, vac. Noël et hiver. Tél. : 02 33 35 11 54.

Semaine du 29.12, Montmartre, loue mais. Tél. 06 83 09 84 51.

Loue à Val-d'Isère, studio 4 pers. plein Sud, pied pistes. Tél. 04 90 25 16 83.

Jura, 885 m, gîte 3 épis, grd conf., 3 ch., chem., vac., 2 500 F + chauff. Tél. 04 74 75 50 49.

(05) Abries, Queyras, loue T2, 4/6 places. 1 800 F/sem. Tél. 04 42 93 13 82.

Chamonix (Les Houches), F3, 45 m², pd pistes, 4/6 pers. 3 500 F (533,57 €). Tél. 04 50 54 58 79.

Coll. cherche pour fils étudiant T1 ou T2 Montpellier centre. Tél. 01 39 84 28 55.

(06) Noël au soleil ! Villa F3 prox. Nice. Calme, jardin, 5 mn mer. 3 000 F/sem. Tél. 04 92 02 87 95.

Serre-Chevalier, 1400, loue vac. fév. T3 7 pl., tt conf., 400 m des pistes. Tél. 04 91 40 38 37, 06 87 68 63 30.

(74) Samoëns, studio 4 p., 1 200 à 2 500 F/sem. Garage. Tél. 02 51 52 12 11.

Location de vacances en Drôme provençale. Tél. 04 75 98 54 80 ou Internet : www.passeras.com

Ht-Jura, loue gîtes 6 et 4 pers, ski fond et alpin, de plain-pied, calme, confort. Tél. 03 84 86 61 83.

Fi-Romeu, T2, 4/5 p., tt cft. Tél. 04 68 50 13 70.

Coll. cherche à louer pr fils, trav. à Paris, petit appart. ardrts à 8. Caution parentale. Tél. 01 42 74 19 08 ou 04 66 30 59 47.

(58) Vds Morvan, mais. T5, 1 mezz., 1 véranda, 2 gar., ter. 15 ares, 750 000 F. Tél. 03 84 82 02 74.

Drôme provençale, ds village de Mirabel, entre Nyons et Vaison-la-Romaine, tss saisons pts mas 2 à 6 pers tt cft calme, beau jdin, tennis, pisc., rando, prox. tss comm. Doc/dem. Tél. 04 75 27 13 26. domaine-les-mirabelles.com

Auris/Alpe-d'Huez, st. 4 pers. Noël, 250 €, février 450 €. Tél. 04 76 49 71 79.

Aur, Alpe-d'Huez, st. 4/5 p. Pd pist. Noël : 1 800, j./a. : 2 300, fév. : 2 950. Tél. 04 76 56 82 84.

Col. loue studio 4/5 p., vue sud, au club-hôtel les 2 Alpes. 1^{er} et 2^e sem. vac. Noël. Tél. 04 93 24 88 98.

Ile Maurice, appt 5 pers. dans villa + pisc. 2 500 F/s. Tél. 01 48 23 88 82 hervelemault@aol.com

Venise, dans palais XVII^e, 10 mn Rialto, appt 90 m², jardin privé, 6 pers., 1 000 euro/sem. Tél. 0039 329 2271 238.

Toscane, Maison. Tél. 02 48 77 01 71.

Ht-Jura, F1, 2 pers, calme, toutes saisons. Tél. 03 84 33 31 91.

Guadeloupe, St-François, col. loue tte saison ds belle villa, 2 stud. + 2 F3 meub. clim., cuis. équ., TV, pisc., ter. vue mer, à 5' plage, tennis, golf, karting, marina, marché : 2 000-4 000 F/sem. Tél/Fax 0590 85 54 79/85 50 40 ou port. 0590 53 12 37, dlracine@aol.com.

Martinique, studio, vue mer, 1 600 F/s. Tél. 0596 68 45 98.

IMMOBILIER

Vds 1 mois ds copropriété 15/01-15/02, Mandelieu (Cannes) grd st. 4 pl., tt confort, période mimosa. Conv. à préretraités ou retr. Essai poss. Tél. 03 85 34 79 41.

Vends Paris 10^e, M^e Louis-Blanc, studio 20 m² + cave. Kitch, dche, wc, 1^{er} étage. Rue calme, plein sud. Très clair. Faibles charges. 320 000 F. Tél. 01 69 30 22 40.

Vends terrain d'agrément, bord de l'eau, Bédarides (84). 940 m². Tél. 04 90 82 46 65, 06 08 45 45 18.

(05) Orc.-Merlette, vds superbe loft 80 m², balcon sud, p. pist. et comm. Px 45 U. Tél. 03 26 58 23 38.

Serre-Chevalier 1400, vd très beau T3, 48 m², loggia 8 m² exposé sud, cave, garage, box. Tél. 04 91 40 38 37.

(58) Vds Morvan, mais. T5, 1 mezz., 1 véranda, 2 gar., ter. 15 ares, 750 000 F. Tél. 03 84 82 02 74

LOISIRS

Inde, séjour dans une famille. Durée : 2 sem. Prochain départ le 16 février 2002. Renseignements : Perspectives asiennes, 84, rue Vergniaud, 75013 Paris. Tél. 01 47 02 06 84. Site : <http://www.perspectives.asiennes.fr/st/>

DIVERS

Coll. Renault, vend Twingo. Priv. 58 000 F, 8 000 km. Scénic diesel 116 000 F, 7 500 km. Tél. 01 46 81 50 23.

Four compact Dietrich, garantie 31/01. 1 500 F. Tél. 01 40 01 08 89.

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 7 000 F. livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. : 03 44 07 70 12, ouv.7/7.

KIT MTX 50 AUDAX. 2 enceintes type colonne, bass-reflex 2 voies. Fabrication artisanale, finition en noyer. Excellent état, super définition acoustique. Prix de vente : 1 200 F la paire. Tél. 01 30 43 62 57 (rép.).

SNES-Echanges vous propose

Correspondance scolaire

• **Espagne**
- Les professeurs de français de ce collège de Malaga recherchent des correspondants de France pour leurs 200 élèves de 12 à 16 ans. Ils habitent et travaillent à Malaga.

• **Royaume-Uni**
- Professeur de français dans une « comprehensive school », au centre de Londres, aimerait mettre sur pied des e-changes entre élèves de l'ensemble de la section de français de l'école.

Correspondance de français

• **Royaume-Uni**
- Professeur de collège d'Angleterre aimerait correspondre avec quiconque qui pourrait l'aider dans sa réflexion sur la pédagogie.

- Professeur de français, dans la banlieue sud-est de Londres, apprécierait des correspondants désireux de mettre en place un échange épistolaire entre élèves.
- Professeur de français dans un collège du nord-est de l'Angleterre (élèves de 9 à 13 ans) voudrait trouver des correspondants pour un échange électronique.
- Professeur de St-Anne-sur-Mer dans le Lancashire aimerait des correspondants de toute région de France.

- Professeur de français et d'espagnol, 45 ans, enseignante depuis 2 ans, recherche des correspondants français de toute région.
- Professeur de français et d'espagnol dans un lycée du Derbyshire voudrait correspondre avec des collègues de métropole et des DOM-TOM en français et/ou en anglais.

• **Québec**
- Professeur de français, dans une polyvalente de Saint-

Georges-en-Beauce, cherche des correspondants pour ses élèves en métropole et dans les DOM-TOM.
- Jeune femme, professeur de français pour les immigrants de 12 et 13 ans, en banlieue de Québec, aimant les voyages, les arts, la bouffe entre amis, le sport (la Tai-chi) et les romans, cherche des correspondant(e)s de toute région.

Echange de logements

• **Québec**
- Ayant déjà fait 8 échanges, ce couple de collègues quinquagénaires échangerait son appartement (de 160 m² dans un quartier très agréable de Montréal, à 5 minutes à pied du Saint-Laurent, avec un jardin exclusif, près du métro) et sa voiture (une Corolla climatisée, 5 places et/ou une camionnette Espace 7 passagers climatisée) contre l'équivalent sur la Côte de la Méditerranée ou en Rhône-Alpes.

Echange de postes

• **Québec**
Professeur de français en deuxième secondaire à l'école Fadette de Saint-Hyacinthe depuis 18 ans (élèves de 13 à 16 ans), père de 3 filles de 17, 14 et 13 ans, ayant toujours été passionné par l'enseignement et les cultures, adorerait échanger son poste contre l'équivalent dans nos DOM-TOM pour une année ou deux. Outre la littérature et la musique, il adore l'équitation, la nature et l'aquariophilie.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Echanges - 1, rue de Courty - 75341 Paris Cedex 07. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Echanges sur notre site : www.snes.edu. Roger Charles Le Breton